



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7047^e séance

Mardi 22 octobre 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kirghizistan, du Liban, de la Malaisie, de la Namibie, du Nicaragua, de la Norvège, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Le Conseil se réunit aujourd'hui à un moment où les efforts diplomatiques s'intensifient au Moyen-Orient. Des discussions sont en cours sur les crises du moment et les anciennes sources de tensions dans la région, de la tragédie syrienne au processus de paix au Moyen-Orient en passant par des questions liées à la prolifération nucléaire. À notre avis, le débat général qui s'est tenu le mois dernier à l'Assemblée générale à New York a réaffirmé l'importance de l'ONU en tant qu'enceinte de dialogue entre États et pour parvenir à de véritables progrès diplomatiques dans un esprit d'unité internationale, et non de division. Même si l'on ne doit pas sous-estimer les défis qui se dressent s'agissant de chacun de ces dossiers, il importe de maintenir et même d'accélérer l'élan imprimé aux efforts diplomatiques. Nous encourageons le Conseil de sécurité et ses membres à examiner attentivement toutes les possibilités qui se présentent en ce moment pour résoudre pacifiquement, par le dialogue, les questions difficiles qui portent atteinte à la paix et à la sécurité dans la région. Nous demeurons déterminés à les appuyer à cet égard.

De nombreuses déclarations faites par les dirigeants du monde lors du débat général ont mis en exergue l'urgence de créer des conditions plus favorables dans la région et de régler le conflit israélo-palestinien qui dure depuis plusieurs décennies. La question est maintenant de savoir si les efforts actuels peuvent se poursuivre et progresser, et à quel rythme, afin de répondre à ces préoccupations et ces attentes. Nombreux sont ceux qui ont indiqué qu'il existait en ce moment une chance de sauver la solution des deux États et de réaliser la vision d'un État palestinien viable et indépendant vivant côte à côte et en paix avec un État d'Israël en sécurité.

Le 27 septembre, pour la première fois en 17 mois, les membres du Quatuor se sont réunis à New York. Les négociateurs en chef israélien et palestinien se sont joints à eux à l'occasion d'un exposé conjoint sur l'état d'avancement des négociations. La Ministre Livni et M. Erekat ont réitéré leur engagement personnel et officiel à parvenir à un accord global sur le statut permanent, et ont requis l'appui du Quatuor et de la communauté internationale à cette fin. Tous les deux ont souligné que leur objectif commun était de mettre un terme au conflit, sur la base d'une vision de deux États pour deux peuples.

Le Quatuor a réaffirmé sa détermination à apporter un soutien efficace aux efforts déployés par les parties dans le respect du calendrier convenu. Les membres du Quatuor ont salué le leadership du Premier Ministre israélien Benjamin Nétanyahou et du Président palestinien Mahmoud Abbas, ainsi que leurs efforts et leur engagement en faveur de la poursuite des négociations. Les partenaires du Quatuor ont souligné qu'il importait d'inverser les tendances négatives sur le terrain afin de faire progresser les pourparlers directs. Le représentant du Quatuor, M. Tony Blair, a fait un exposé sur l'Initiative économique palestinienne, qui vise à transformer l'économie palestinienne au moyen de la croissance économique, et qui est mise en œuvre parallèlement aux négociations qui ont repris récemment. Le Quatuor a examiné la question des besoins humanitaires des habitants de Gaza et a souligné l'importance d'améliorer l'accès à Gaza par les points de passage légitimes, tout en se félicitant des mesures prises récemment par Israël à cet égard.

En évoquant l'importance de l'appui international aux négociations, le Quatuor a salué rôle constructif de la Ligue des États arabes et a reconnu que beaucoup d'autres acteurs au sein de la communauté internationale avaient apporté d'importantes contributions. Les envoyés du Quatuor se réuniront à nouveau bientôt dans le cadre de leurs réunions qui se tiendront désormais chaque mois pour faire rapport sur les progrès réalisés. Depuis la réunion du Quatuor, les négociateurs ont repris les pourparlers à un rythme soutenu et ont réitéré leur engagement à respecter l'accord conclu de ne pas révéler la teneur de leurs discussions. Nous nous réjouissons de l'intensification de ce dialogue, qui démontre que les deux parties se sont approprié du processus de négociations.

Le 25 septembre, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni au niveau ministériel et a exprimé son plein appui aux négociations de paix en cours. Le Secrétaire général a appelé les donateurs à redoubler d'efforts pour aider l'Autorité palestinienne, soulignant que

« La situation est précaire et le statu quo dans les territoires palestiniens occupés n'est pas viable. À long terme, l'occupation est extrêmement préjudiciable aux Israéliens et aux Palestiniens. »

La plupart des participants se sont félicités de mesures constructives annoncées par Israël, notamment l'assouplissement des restrictions, qui devraient

conduire à des améliorations visibles sur le terrain en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Malgré l'intensification des efforts de négociation dont on ne peut que se féliciter, des faits inquiétants sur lesquels nous ne pouvons pas fermer les yeux se sont produits sur le terrain. Je tiens à réitérer l'appel sans équivoque lancé par les Nations Unies à toutes les parties de s'abstenir de tout acte de violence et d'incitation, de favoriser un climat de paix et d'inverser les tendances négatives, afin de ne pas porter atteinte aux occasions favorables encore fragiles dans le cadre du processus politique.

Au cours de la période considérée, les Palestiniens ont abattu deux soldats israéliens dans le contexte d'incidents apparemment distincts survenus les 20 et 22 septembre. Le Président Abbas a publiquement condamné ces incidents et les agents de sécurité israéliens et palestiniens ont tenu des réunions de coordination afin de prévenir une escalade de la violence. Les Palestiniens ont blessé sept soldats israéliens, dont un le 17 octobre, lorsqu'un Palestinien a attaqué une base militaire israélienne à l'aide d'un bulldozer avant d'être abattu. Les forces de sécurité israéliennes ont mené au total 334 opérations. Au cours de l'une de ces opérations, un militant du Jihad islamique a été tué dans le camp de réfugiés de Djénine. De nombreuses personnes ont été blessées au cours de manifestations, notamment des manifestations contre la barrière. Au cours de la période considérée, les forces israéliennes ont blessé au moins 290 Palestiniens, dont 114 enfants et deux femmes. Au total, 311 Palestiniens ont été arrêtés.

Les Forces de défense israéliennes (FDI) ont signalé de nombreux incidents de jets de pierres et de cocktails Molotov contre des cibles civiles et militaires. Elles ont annoncé qu'elles avaient arrêté des Palestiniens soupçonnés de terrorisme et confisqué des armes et des engins explosifs improvisés. Les forces de sécurité palestiniennes, dans le cadre de leurs opérations de maintien de la sécurité en Cisjordanie qui se poursuivent, ont désamorcé trois engins non explosés en toute sécurité. Des affrontements entre Palestiniens impliquant des militants armés pendant une opération de sécurité de grande envergure le 5 octobre dans le camp de réfugiés de Djénine ont fait plusieurs blessés, notamment dans les rangs du personnel de sécurité palestinien, et ont donné lieu à quelque 100 arrestations.

Les activités d'implantation font obstacle à la paix et vont à l'encontre du droit international. Les affrontements entre les Palestiniens et les colons se

poursuivent elles aussi. Le 11 octobre, dans la vallée du Jourdain, un Palestinien a battu à mort un colon israélien, colonel à la retraite des Forces de défense israéliennes, au cours d'un incident qui fait toujours actuellement l'objet d'une enquête. Le 5 octobre, dans la colonie de Psagot près de Ramallah, une autre attaque palestinienne a fait cinq blessés parmi les colons israéliens, dont une fille de 9 ans.

Les colons israéliens ont blessés huit Palestiniens, dont trois enfants. Les attaques dites du « prix à payer » ont entraîné la profanation de pierres tombales dans des cimetières chrétiens à Jérusalem et d'une mosquée dans le village palestinien de Burqa, le 10 octobre. Le 6 octobre, les forces de sécurité israéliennes ont annoncé l'arrestation de 14 Israéliens mineurs de Jérusalem, supposément impliqués dans ces attaques ces derniers mois.

De multiples incidents d'attaques perpétrés par des colons contre les agriculteurs et les vergers palestiniens ont endommagé plus de 1080 arbres et arbrisseaux. Cela est particulièrement préoccupant sachant que la saison de la cueillette des olives, dont des milliers de Palestiniens tirent leurs principaux moyens de subsistance, a commencé. Nous saluons les efforts accrus consentis ces dernières années par l'armée israélienne pour apporter sa protection aux agriculteurs palestiniens et leur faciliter l'accès aux oliveraies en cette saison, et nous appelons à ce que ces efforts soient étendus au reste de l'année.

Fait nouveau préoccupant, des affrontements ont éclaté sur l'esplanade de Haram al-Charif/Mont du Temple entre des fidèles israéliens et palestiniens, dans ce que les Palestiniens considèrent comme des provocations croissantes sur ce lieu saint. Cet incident a suscité de vives critiques, notamment de la part de l'Autorité palestinienne et de la Jordanie. Les actes d'encouragement, d'où qu'ils émanent, doivent cesser, et le caractère sacré des lieux saints de toutes confessions doit être respecté.

La démolition de 58 structures au total – la troisième série de démolitions collectives de ces derniers mois – a entraîné le déplacement forcé de la communauté bédouine de Makhoul. Le 3 octobre, l'armée israélienne a détruit les tentes qui avaient été montées en conséquence par la communauté, dont certaines avec l'aide d'organisations humanitaires internationales. Ces incidents renforcent les Nations Unies dans la conviction que les Palestiniens doivent avoir accès à un régime d'aménagement du territoire et

de zonage équitable afin qu'ils ne soient plus contraints de construire sans permis israélien, ce qui se solde par des démolitions. Nous rappelons également Israël à son obligation de faciliter l'accès de l'aide humanitaire aux communautés dans le besoin.

Nous accueillons favorablement la mise en œuvre récente, par les Forces de défense israéliennes, de certaines des recommandations que l'UNICEF a publiées dans son rapport de mars 2013, « Children in Israeli Military Detention : Observations and Recommendations » (Les enfants incarcérés dans des centres de détention militaire israéliens : observations et recommandations). Nous demandons que de nouvelles mesures soient prises pour améliorer le traitement des enfants palestiniens incarcérés dans les centres de détention militaire israéliens.

Dans la bande de Gaza, le calme qui régnait montre des signes de fragilité alarmants. Le 13 octobre, les Forces de défense israéliennes ont annoncé qu'elles avaient découvert un tunnel de 1,5 kilomètre de long, construit en parpaings de béton, et reliant Gaza à Israël – c'est le troisième tunnel découvert en un an. Les hauts responsables du Hamas en ont revendiqué la construction, ce qui laisse à penser qu'il aurait pu servir pour procéder à des enlèvements visant à faciliter la libération de prisonniers palestiniens. Nous condamnons la construction de ces tunnels, qui sont en contravention de l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012. L'utilisation de centaines de tonnes de ciment pour construire le tunnel, alors que le ciment est un élément indispensable aux objectifs civils à Gaza, est également très perturbant. En outre, en rejetant la justification avancée par Hamas pour le tunnel, l'ONU continue de rejeter également toute mesure incitant à la violence et toute tentative de nier le droit d'Israël à exister.

Autre violation de l'accord de cessez-le-feu de novembre, les Palestiniens ont lancé au total cinq roquettes et un obus de mortier sur Israël, dont aucun n'a fait de dégâts ou de blessés, tandis que neuf roquettes israéliennes auraient été tirées sur Gaza. Israël a mené sept incursions dans la bande de Gaza. Les forces israéliennes ont tué un militant palestinien le 30 septembre et en ont blessé un autre le 17 septembre. Trois civils palestiniens ont, semble-t-il, été blessés par des tirs à balles réelles de la part des forces israéliennes dans la zone frontalière.

Après la découverte du tunnel, le Gouvernement israélien a temporairement suspendu le transfert vers

Gaza de matériaux de construction par le point de passage de Kerem Chalom. Nous prenons pleinement acte des préoccupations d'Israël vis-à-vis de sa sécurité, mais nous tenons à rappeler aux dirigeants israéliens que les résidents de Gaza ont des besoins, et que ces besoins concernent également des matériaux de construction à usage civil qui doivent entrer à Gaza par les points de passage légaux. La population de Gaza souffre de l'intensification de l'insécurité alimentaire, d'un grave problème d'énergie qui a des répercussions sur les secteurs de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et des restrictions imposées sur la circulation des personnes pour raisons médicales et éducatives, le point de passage de Rafah ayant été ouvert 16 jours sur 36 pendant cette période.

Nous remercions la Turquie d'avoir fait don de 850 000 dollars à l'Autorité palestinienne pour l'achat de combustible afin de produire l'électricité nécessaire aux services de santé et d'assainissement essentiels à Gaza, services qui seront mis en œuvre avec l'assistance de l'ONU. Certes, un engagement à plus long terme sera nécessaire pour régler les problèmes structurels qui entravent la fourniture de services aux Palestiniens dans la bande de Gaza, mais cette mesure palliative est très opportune pour servir de filet de sécurité et adoucir la situation humanitaire à Gaza. La Turquie a également fait don de 10 000 tonnes de farine à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ce qui constitue une contribution critique à l'assistance alimentaire d'urgence de l'Office.

Le 2 octobre, un homme condamné pour meurtre a été exécuté à Gaza. L'opposition de l'ONU à de telles exécutions est notoire.

À un tournant décisif complexe pour le Moyen-Orient, nous rappelons aux États Membres que l'UNRWA est toujours confronté à de graves difficultés financières. Un déficit budgétaire de 48 millions de dollars dans les postes consacrés à l'éducation, à la santé et à l'atténuation de la pauvreté menace la fourniture de services essentiels destinés à 5 millions de réfugiés palestiniens en Palestine, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Lors d'une réunion spéciale présidée par les Secrétaires généraux de l'ONU et de la Ligue des États arabes, le 26 septembre, les participants sont convenus de maintenir et d'accroître l'appui accordé à l'Office. Les informations concernant des réfugiés palestiniens fuyant la Syrie à bord d'un bateau qui a chaviré au large de l'Égypte, l'augmentation du nombre de morts dans

les camps de réfugiés palestiniens en Syrie du fait de l'intensification des combats à Dera'a, à Al Yarmouk et dans d'autres camps à Rif-Damas, soulignent la nécessité urgente de lutter contre la vulnérabilité extrême des réfugiés palestiniens face au conflit en cours, et de tenir par là-même la promesse de maintenir l'engagement auprès de l'UNRWA.

Au Liban, la sécurité continue d'être affectée par des tirs d'obus et d'artillerie transfrontières en provenance de la Syrie, tirs qui ont blessé au moins trois soldats le 28 septembre. Le Président Sleimane a condamné une attaque au missile menée par un hélicoptère syrien sur la ville frontalière d'Aarsal le 7 octobre. Les enquêtes en cours concernant les attentats à la bombe perpétrés dans les faubourgs sud de Beyrouth le 15 août et à Tripoli le 23 août ont progressé, donnant lieu à plusieurs arrestations. L'Armée et les forces de sécurité libanaises se sont massivement déployées autour des faubourgs sud de Beyrouth afin de se substituer au Hezbollah pour assumer la responsabilité de la sécurité, ainsi qu'à Tripoli. Fait nouveau positif, neuf pèlerins libanais qui étaient détenus depuis 17 mois en Syrie ont été relâchés le 19 octobre et sont rentrés au Liban. De même, deux pilotes turcs qui avaient été enlevés le 9 août à Beyrouth ont également été libérés.

Au vu des multiples répercussions de la crise syrienne sur le Liban, le Secrétaire général a convoqué le 25 septembre, en marge de l'Assemblée générale, la réunion de lancement du Groupe international d'appui au Liban. Cette réunion de haut niveau a réaffirmé l'appui international en faveur de la stabilité et de la politique de dissociation du Liban, du Président Sleimane et des institutions publiques, et a appelé à porter assistance à l'Armée libanaise, aux réfugiés, aux communautés d'accueil et au Gouvernement libanais. Nous tablons sur une expansion du Groupe international d'appui au Liban, qui devrait être rejoint par d'autres pays et organisations nourrissant le même objectif commun d'aider le Liban, et nous nous félicitons de la récente réunion qu'a tenue la Banque mondiale sur le Liban.

La tragédie syrienne continue de mettre à l'épreuve nos détermination et capacité collectives à mettre fin aux violences dans le pays. Bien que des progrès importants aient été accomplis sur le dossier des armes chimiques, cela ne signifie pas pour autant la fin des souffrances atroces du peuple syrien. Le Secrétaire général continue d'insister sur le fait qu'un processus politique ouvert et dirigé par les Syriens demeure le seul moyen de restaurer la paix en Syrie.

Nous travaillons d'arrache-pied pour réussir à convoquer la conférence de « Genève II » à la mi-novembre. En visite dans la région, le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, doit se rendre en Syrie ainsi que dans d'autres États clefs qui peuvent faire jouer leur influence afin d'améliorer les perspectives de paix. Je suis moi-même rentré en fin de semaine dernière de Londres et Moscou, où mes visites ont été principalement consacrées à l'organisation de la conférence de Genève.

La conférence aura pour objectif d'aider les parties syriennes à lancer un processus politique qui mènerait à un accord sur les moyens de mettre pleinement en œuvre le communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe) et de créer, avec leur assentiment, une nouvelle instance transitoire de gouvernement dotée des pleins pouvoirs exécutifs. Nous apprécions hautement le ferme appui qu'apporte le Conseil de sécurité à cet effort, tel que reflété dans la résolution 2118 (2013) du 27 septembre.

Nous agissons à tous les niveaux en espérant qu'une vision commune d'un règlement politique émergera dès que possible parmi les Syriens, dans la région et dans le monde. Nous continuons d'appeler tous ceux qui désirent réellement œuvrer en faveur de la paix et d'une nouvelle Syrie démocratique à centrer leur attention non sur les interventions militaires ou les transferts d'armes à l'une ou l'autre des parties au conflit, mais plutôt sur la possibilité que se tienne la conférence de Genève et qu'elle soit couronnée de succès. Avec un processus politique, si difficile qu'il soit, l'espoir existe qu'une nouvelle Syrie voie le jour. Sans lui, rien ne pointe à l'horizon à part une plus grande destruction de la Syrie et une déstabilisation accrue de la région du fait du conflit.

La situation dans le Golan demeure instable, avec les lourds affrontements en cours entre les Forces armées arabes syriennes et les éléments armés de l'opposition qui ont lieu à l'intérieur de la zone de séparation, menaçant le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Le 9 octobre, les Forces de défense israéliennes ont informé la Mission des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) que les tirs d'artillerie des Forces armées syriennes avaient touché une position des FDI, blessant deux soldats, et qu'elles allaient riposter. La FNUOD a demandé aux FDI de ne pas recourir à une telle action et demandé aussi aux autorités syriennes d'empêcher les Forces armées syriennes de viser la ligne de cessez-le-feu aux fins de prévenir une escalade entre les deux

parties. Par la suite, les FDI ont tiré sur une position des Forces armées syriennes dans la zone de limitation du côté Bravo, blessant deux soldats syriens. Une inspection effectuée sur les lieux a permis à la FNUOD d'observer l'impact de tirs d'artillerie du côté Alpha.

En conclusion, je voudrais revenir à ce que je disais au début, à savoir que des possibilités existent de traiter par la voie diplomatique toute une série de problèmes qui sont sources de tension dans une région où tout est lié. S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour saisir l'occasion qui existe maintenant. Cela ne pourra qu'aider les peuples palestinien et israélien, et l'ensemble de la région. Après 20 ans de pourparlers et de trop nombreux faits négatifs sur le terrain, ce ne sont pas des négociations qui traînent en longueur que nous voulons. Ce que nous, et les parties, voulons, ce sont des décisions – les bonnes décisions – et des dirigeants qui soient déterminés à parvenir à un règlement politique d'un commun accord. L'Organisation des Nations Unies, par le biais du Quatuor et au moyen d'une plus large coopération avec tous les partenaires pertinents, est prête à contribuer à ce que nous tous espérons avec ferveur voir se réaliser : la création de deux États pour deux peuples vivant côte à côte en paix et en sécurité. Malgré le difficile contexte régional et les problèmes qui existent sur le terrain entre Israël et la Palestine, il s'agit là d'une occasion qu'aucun d'eux ne peut se permettre de perdre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine, État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Azerbaïdjan de sa présidence du Conseil ce mois sous votre conduite éclairée. Nous exprimons aussi notre appréciation à l'Australie pour la compétence avec laquelle elle a conduit des travaux du Conseil en septembre. Je remercie également M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé.

Lorsque nous avons pris la parole devant le Conseil de sécurité à son tout dernier débat public en juillet (voir S/PV.7007), nous avons demandé à la communauté internationale d'agir, en vertu de ses obligations politiques, juridiques et morales, en faveur de la question de Palestine et de la paix palestinienne-israélienne.

Nous avons insisté sur l'importance de mesures efficaces pour appuyer le processus de paix en vue de concrétiser la promesse faite des décennies auparavant d'aider le peuple palestinien à exercer ses droits et obtenir justice, notamment une solution juste aux souffrances des réfugiés palestiniens, et à jouir de ses libertés dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité sur la base des frontières du 4 juin 1967 – fondement de la paix au Moyen-Orient.

Notre message au Conseil et nos appels à l'action pour sauver les perspectives de paix ne sont pas moins urgents aujourd'hui qu'avant le lancement de négociations directes entre les parties il y a près de trois mois, le 29 juillet. Si la situation persiste telle qu'elle est, c'est-à-dire si elle reste marquée par l'impunité et la désinvolture d'Israël, nous aurons alors perdu une autre occasion de faire de la paix une réalité.

Cela doit être source de préoccupation pour le Conseil et pour la communauté internationale dans son ensemble. Appuyer les négociations de paix, ainsi que l'engagement en a été pris de façon retentissante à la tribune de l'Assemblée générale il y a quelques semaines seulement, et par le Quatuor dans sa toute dernière déclaration, dans laquelle il s'est dit « déterminé à appuyer activement la quête d'un règlement global du conflit palestino-Israélien » (voir SG/2202), cela exige plus que de se féliciter de la décision de reprendre les négociations ou de nous encourager à persévérer. Cela exige une action déterminée aux fins d'aider les parties à surmonter les obstacles qui persistent, notamment en garantissant le respect des paramètres du règlement au sujet desquels s'est dégagé un consensus international, en vue de la conclusion effective d'un accord de paix final.

En septembre, devant l'Assemblée générale, le Président Mahmoud Abbas a réaffirmé dans les termes les plus clairs l'attachement solennel des Palestiniens à un règlement pacifique et négocié, sur la base des paramètres énoncés dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. Il a affirmé avec insistance, entre autres, que

« L'objectif de la paix que nous recherchons est précis et l'objectif des négociations est clair pour chacun, de même que le mandat, la base et les fondations du processus de paix et de l'accord que nous recherchons existent depuis longtemps et sont à portée de main » (A/68/PV.12, p.26). Il a en

outre reconfirmé que nous sommes prêts à nous engager en toute bonne foi dans les négociations en affirmant :

« Que les Membres soient assurés que nous respecterons tous nos engagements et créerons un climat plus propice à la poursuite de négociations sérieuses et approfondies, tout en réunissant les garanties de leur succès et en nous fixant pour objectif de parvenir à un accord de paix dans les neuf prochains mois » (*supra*).

L'État de Palestine s'en tient à cet engagement et œuvre avec sérieux à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et de ses aspirations nationales légitimes. Nous nous sommes comportés de la façon la plus responsable conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies aux résolutions de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, en étant bien conscients des dangers et des conséquences qui accompagnent tout échec à saisir la chance minime qui nous reste de réaliser la solution des deux-États.

Nous nous sommes engagés sérieusement dans plusieurs séries de négociations avec Israël, en nous focalisant sur les objectifs globaux de paix et de coexistence, malgré le déséquilibre frappant des forces et les distractions et complications causées par la puissance occupante. Nous avons agi de la sorte malgré les souffrances endurées par le peuple palestinien sous occupation et malgré les difficultés de notre Gouvernement à répondre aux besoins de notre peuple dans de telles conditions, notamment l'altération délibérée de nos capacités à répondre à ses besoins et à apaiser ses craintes quant à sa subsistance quotidienne et à son avenir.

Dans les circonstances présentes, nous ne pouvons qu'être reconnaissants à la communauté internationale de tous les efforts qu'elle déploie en appui aux négociations et à l'objectif de paix. Nous saluons les efforts et le leadership des États-Unis, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et de l'Organisation des Nations Unies – en tant que membres du Quatuor – ainsi que ceux du Comité ministériel de la Ligue des États arabes et de tous les États concernés dans le monde. Nous saluons en outre les efforts du Comité spécial de liaison et l'appui de la communauté des donateurs, et nous insistons sur l'importance d'une telle assistance aux Palestiniens pour atténuer les effets négatifs de l'occupation et de la crise financière en cours sur notre peuple et sur nos institutions publiques.

Cependant, en dépit d'efforts véritables, il demeure impossible d'accomplir des progrès tangibles, et l'espoir diminue car les difficultés sur le terrain persistent et les provocations et déclarations israéliennes sont contraires à l'esprit et à l'intention des négociations.

Le Conseil de sécurité doit prendre conscience des répercussions extrêmement négatives que les politiques illégales menées par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est – le territoire qui constitue l'État de Palestine –, ont sur le terrain et sur la conviction palestinienne que le processus politique est équitable et qu'il peut aboutir à une solution satisfaisante. Les actes de provocation illégaux israéliens, qu'ils soient le fait du Gouvernement, des forces d'occupation ou des colons extrémistes, suscitent des doutes profonds quant aux véritables intentions d'Israël en ce qui concerne les négociations et renforcent l'idée qu'il ne fait que profiter de cette période pour poursuivre sa politique de colonisation et l'annexion *de facto* de la terre palestinienne, tout en tentant simultanément d'atténuer la pression internationale à cet égard.

Ces derniers mois, Israël a poursuivi ses activités de colonisation, qui constituent une violation grave du droit international et sont totalement contraires aux objectifs et à l'esprit des négociations, ce en quoi il montre son mépris flagrant des appels internationaux à la cessation de ces activités. En outre, Israël mène ces activités illégales en ayant pleinement conscience du fait qu'elles ne font que miner davantage la continuité du territoire palestinien et la viabilité de la solution des deux États et qu'elles aggravent des tensions déjà fortes.

Depuis la reprise des négociations, Israël a approuvé la construction de plus de 3 000 logements et la confiscation de centaines de dunums supplémentaires de terre palestinienne, ce qui s'ajoute à une pluie de provocations et d'incitations, y compris par des ministres et des membres de la Knesset. À cet égard, nous souhaitons faire référence à un rapport publié par une organisation non gouvernementale israélienne, Peace Now, qui signale notamment que la construction de logements a augmenté de 70 % durant le premier semestre de cette année.

Ces tactiques et ces actes illégaux doivent être rejetés par la communauté internationale, qui doit rester vigilante en appelant à la pleine cessation de toutes les activités de colonisation menées par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le consensus international sur cette question doit demeurer ferme. Nous appelons par ailleurs tous les

États à prendre des mesures pour cesser et interdire tout appui aux activités de colonisation, conformément à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Nous rappelons également à cet égard les responsabilités assumées par les membres du Quatuor, et nous soulignons l'appel lancé dans leur déclaration du 27 septembre, afin que « toutes les parties prennent toutes les mesures possibles pour promouvoir des conditions propices à la réussite du processus de négociations et s'abstiennent de tout acte de nature à miner la confiance ou à compromettre la conclusion d'un accord sur le statut final ». Le Quatuor a également souligné la nécessité que toutes les parties concernées prennent des mesures pour donner suite à cet appel.

À cet égard, nous attirons immédiatement l'attention du Conseil sur les dangers liés aux provocations incessantes d'Israël et aux actes d'agression perpétrés à Jérusalem-Est occupée, en particulier ceux qui ont pris pour cible Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa. Ces actes, en particulier ceux commis par des colons israéliens et des extrémistes juifs, ont connu une escalade et aggravent considérablement les tensions. Nous condamnons et rejetons toute tentative inconsidérée d'attiser l'affrontement religieux, car cela aurait de graves conséquences pour la région et l'ensemble de la communauté internationale, menaçant la paix et la sécurité internationales. Nous prions le Conseil de sécurité de suivre attentivement les événements à Jérusalem et d'agir de manière responsable, conformément aux responsabilités que lui a conférées la Charte, d'exiger qu'il soit mis fin à toutes ces incitations, provocations et rhétoriques incendiaires et d'éviter une déstabilisation accrue de cette situation critique.

Outre les mesures illégales prises dans le cadre de la campagne de colonisation israélienne – qu'il s'agisse de la construction de logements ou du mur, de la confiscation de terres, des déplacements forcés de civils, de la démolition de maisons ou des actes de terreur, de violence et de destruction commis constamment par les colons israéliens – Israël, Puissance occupante, continue également d'infliger un châtiment collectif et de violer systématiquement les droits fondamentaux du peuple palestinien. Les attaques militaires, l'usage d'une force excessive contre la population civile, notamment des manifestants pacifiques, l'arrestation et l'emprisonnement d'un nombre croissant de civils, y compris des enfants, ainsi que les sévices et les mauvais

traitements infligés à des milliers de Palestiniens toujours détenus dans des prisons et des centres de détention israéliens, se poursuivent sans relâche. En outre, la situation humanitaire dans la bande de Gaza demeure une source de profonde préoccupation, tandis que le blocus illégal imposé par Israël, qui en est à sa sixième année, continue d'infliger un châtement collectif à l'ensemble de la population, exacerbe la pauvreté, multiplie les problèmes socioéconomiques et répand le désespoir.

Nous souhaitons donc renouveler deux appels en particulier lancés à la communauté internationale. Nous la prions de protéger la population civile palestinienne conformément au droit international humanitaire, en particulier à la quatrième Convention de Genève – obligation reconnue depuis longtemps mais qui n'a toujours pas été honorée. Nous lançons également un appel à la levée de ce blocus inhumain imposé à notre peuple et à l'ouverture durable des points de passage autour de la bande de Gaza afin de permettre la circulation normale des personnes et des biens, conformément au droit international humanitaire et aux accords passés entre les parties.

C'est dans ce contexte que les pourparlers de paix se poursuivent – un contexte peu propice à la recherche de la paix. Pourtant, la partie palestinienne demeure attachée aux objectifs de paix, de justice et de coexistence. Nous tenons à souligner que la paix et la justice sont deux faces d'une même pièce, à la fois interdépendantes et complémentaires. Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités afin de régler toutes les questions relatives au statut final – Jérusalem, les réfugiés, les colonies, les frontières, la sécurité, l'eau et les prisonniers –, mais aussi de réaliser une paix juste et durable et de créer un État de Palestine indépendant, souverain, d'un seul tenant, viable et démocratique vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967.

Pour qu'un processus crédible puisse s'inscrire dans la durée, il importe cependant de rectifier la réalité sur le terrain. Il faut déployer des efforts sérieux afin de combler l'écart considérable entre cette réalité et les espoirs, les attentes et les exigences qui accompagnent le processus de paix si l'on veut que celui-ci aboutisse. Israël doit montrer, par ses paroles et par ses actes, qu'il est prêt et apte à honorer ses responsabilités et ses obligations juridiques et à se comporter dorénavant, tant à la table des négociations que sur le terrain, d'une manière propre à rendre la paix possible. Cela

suppose évidemment de mettre un terme à toutes ses politiques illégales et destructrices et à son occupation militaire. La communauté internationale doit se montrer intransigeante à cet égard. Autrement, nous assisterons à une aggravation continue des tensions et de l'instabilité et au sabotage de la dernière possibilité de réaliser la solution des deux États, situation que nous préférons évidemment éviter, de même que la communauté internationale.

Pour terminer, je suis contraint de réitérer notre profonde préoccupation en ce qui concerne la situation des réfugiés palestiniens en Syrie. Tous les délégués sont au courant des terribles répercussions du conflit sur la population civile en Syrie, notamment les réfugiés palestiniens, et des souffrances considérables que provoque cette situation. Nous prions à nouveau les acteurs concernés, notamment le Conseil de sécurité, de déployer des efforts intensifs pour garantir la protection de tous les civils et de promouvoir un règlement politique du conflit aussitôt que possible.

Nous tenons à souligner que la vulnérabilité des réfugiés palestiniens est directement liée au non-règlement de ce problème depuis plus de 60 ans, et ce parce qu'Israël leur refuse leurs droits. C'est pourquoi il est absolument impératif de trouver une juste solution à leurs épreuves dans le contexte de tout accord de paix final et de la paix dans la région. Jusqu'à ce que ce jour vienne, nous accordons une juste place aux efforts extraordinaires déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité international de la Croix-Rouge et toutes les organisations humanitaires qui œuvrent en Syrie et dans les pays voisins pour fournir une aide aux réfugiés et aux personnes déplacées et alléger leurs souffrances en cette période de crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : On se souvient de Winston Churchill, un des architectes de cette Organisation, pour ses discours qui ont rallié une nation durant les heures sombres de la Deuxième Guerre mondiale. Il a inspiré une génération, lorsqu'il a dit au peuple britannique : « Préparons-nous donc à faire notre devoir [pour que] les hommes [disent] encore « C'était leur heure de gloire. » » Ce fut en effet leur heure de gloire. Ils ont gardé la tête haute sachant que s'ils ne

se battaient pas pour la vie et la dignité humaines, leur survie même serait en jeu. Cette leçon est entrée dans les annales et, aujourd'hui, on se souvient d'eux comme d'un rayon de lumière durant une des périodes les plus sombres que le monde ait jamais connues. Une grande partie du Moyen-Orient connaît des troubles et le monde est de nouveau appelé à défendre la liberté, la démocratie et les droits de l'homme. Rétrospectivement, l'histoire déterminera quels pays se sont portés volontaires, avec conviction, avec de la conscience, et avec courage.

Ce matin, je voudrais parler de ces trois qualités, à commencer par la conviction. Alors que le paysage politique du Moyen-Orient évolue, la communauté internationale doit faire preuve de détermination. Le mois dernier, le nouveau Président iranien, Hassan Rouhani, a occupé le devant de la scène à l'Assemblée générale. Il est arrivé à New York armé d'une opération de charme – saluant des admirateurs enthousiastes d'une main et chassant les sceptiques de l'autre. Depuis son élection, M. Rouhani tente de renforcer l'image selon laquelle il est un « modéré ». Un de ses articles a été publié dans un journal américain, il est apparu sur une chaîne de télévision et a même commencé à utiliser les médias sociaux.

J'ai du nouveau à annoncer au Président Rouhani : adopter Twitter ne fait pas de lui un réformateur, mais adhérer aux droits de l'homme y parviendrait sans aucun doute. Le régime iranien est connu pour violer les droits des femmes, prendre pour cible des minorités religieuses et ethniques et priver les citoyens iraniens de leurs libertés fondamentales. M. Rouhani ressemble à un empereur qui revêt une nouvelle tenue : il se fait passer pour un modéré quand le radicalisme iranien demeure clair comme de l'eau de roche.

Contrairement à son prédécesseur, dont les discours haineux parlant de rayer Israël de la carte pouvaient être facilement rejetés, le nouveau Président iranien poursuit une stratégie dont le nom de code est « SLY » (sournois)- S-L-Y – Smile, Lie and Yield minor concessions (sourire, mentir et faire des concessions mineures). M. Rouhani est devenu maître dans l'art de dire une chose et d'en faire une autre. Le Conseil n'est pas obligé de me croire. Il peut le lire dans ses mémoires parus en 2011 dans lesquels il décrivait l'époque où il était le négociateur en chef de l'Iran en matière de nucléaire. Voici ce qu'il disait :

« Tandis que nous discutons avec les Européens à Téhéran, nous installions des équipements à Ispahan... En créant un

environnement calme, nous avons pu achever les travaux à Ispahan. »

Tandis que M. Rouhani fournit un paravent diplomatique, l'Iran progresse vers une bombe. Depuis les élections de juin, l'Iran a installé des milliers de nouvelles centrifugeuses et, pas plus tard que le mois dernier, le nouveau Président a déclaré que l'Iran ne renoncerait pas d'un iota à ses droits nucléaires. Ne nous méprenons pas, le programme iranien ne poursuit pas des fins pacifiques. Dix-sept pays différents produisent, de manière pacifique, de l'énergie nucléaire sans enrichir de l'uranium et sans fabriquer de plutonium. Pourtant, l'Iran répète que ses infrastructures et technologies d'enrichissement sont son droit. Ce n'est pas son droit; de fait, cela est faux.

Lorsqu'elle négocie avec l'Iran, la communauté internationale doit, comme l'a dit le Premier Ministre Nétanyahou, se méfier, démanteler et vérifier. Tout le monde, Israël y compris, veut trouver une solution diplomatique. Cependant, on doit se demander pourquoi Israël et un petit nombre d'autres pays sont les seuls à se mettre en première ligne pour alerter le monde sur le fait qu'un Iran doté de l'arme nucléaire ne menace pas seulement Israël. Il menace l'ensemble de la région, de l'Arabie saoudite au Maroc en passant par les États du Golfe. Leur voix se fait plus difficilement entendre, mais, en trouvant la bonne fréquence, on peut se rendre compte qu'ils ont peur. Ils savent que si l'Iran obtient des armes nucléaires, il menacera leur vie et des vies dans l'ensemble de la région. Cela ne modifiera pas uniquement l'équilibre des pouvoirs au Moyen-Orient. Les répercussions se feront également ressentir en Europe, aux États-Unis d'Amérique et dans le monde entier.

Le monde s'est déjà tenu à cette croisée des chemins. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, Churchill a mis en garde contre le danger imminent lorsqu'il a dit :

« Ils devraient savoir que nous avons franchi une terrible étape de notre histoire, quand tout l'équilibre de l'Europe a été bousculé ... C'est seulement le commencement du jugement, ... [à moins que] nous nous relevions et combattions pour la liberté comme par le passé ».

Ne répétons pas les erreurs du passé et ne laissons pas une minorité faire face seule à un ennemi commun. Le danger est réel, mais ce n'est pas la première fois que les mises en garde d'Israël sont écartées.

Quand nous avons alerté le monde sur l'arsenal chimique d'Al-Assad, on nous a dit : « Ne vous inquiétez pas, il n'emploiera pas d'armes chimiques, car ce n'est pas rationnel ». Aujourd'hui, le monde entier sait que le dictateur de Damas emploie des armes chimiques contre les citoyens de son pays. Et la seule raison pour laquelle Al-Assad a accepté de renoncer à ces armes est la menace bien réelle d'une frappe militaire par les États-Unis. Nul besoin d'être docteur en physique pour savoir que les pressions fonctionnent.

L'économie iranienne croule sous le poids de sanctions paralysantes, et ces pressions sont en train de donner des résultats. Pourtant, certains États ont proposé d'alléger les sanctions. Cette idée me fait penser à un boxeur qui s'agrippe aux cordes durant le dernier round. Laissez-le se reposer un moment et il se relèvera et frappera avec encore plus d'énergie. Nous devons continuer de faire pression jusqu'à ce que l'Iran accepte de respecter les règles. Je serai clair : toute sorte d'accord partiel sera totalement inefficace pour faire obstacle à la menace iranienne. Tout règlement diplomatique doit veiller à ce que l'Iran n'ait pas de centrifugeuses ni d'uranium enrichi et qu'il ne suive pas la piste du plutonium. Si l'Iran refuse, alors les sanctions ne doivent pas être allégées; elles devraient être alourdies.

Le moment est venu de faire preuve de conviction. Nous ne pouvons pas laisser les armes les plus dangereuses au monde se retrouver entre les mains des acteurs les plus dangereux. Le Conseil de sécurité a montré sa détermination quand il a adopté un ensemble de résolutions contre l'Iran. Après être arrivé jusque-là et avoir tant œuvré, ce n'est pas le moment de renoncer. On ne peut permettre à l'Iran d'acquérir des armes nucléaires.

La deuxième qualité dont je veux parler est la conscience. Nous avons tous vu les terribles images en provenance de Syrie : des hommes et des femmes étalés sur le sol pris de convulsions, de jeunes enfants l'écume aux lèvres et au nez puis allongés, immobiles. Aucune personne ayant une conscience ne peut rester les bras croisés alors que la population continue d'être massacrée, que ce soit par des armes chimiques ou par les atrocités commises chaque jour par le régime d'Al-Assad.

Les esprits cyniques présents dans cette salle accuseront Israël de verser des larmes de crocodile. Le peuple juif et l'État d'Israël ne savent que trop bien de quelle manière le mal peut triompher quand on ferme

les yeux et que l'on tourne le dos. Au peuple syrien, je voudrais dire, ici et maintenant : « Je sais que nos deux pays ont une longue histoire marquée par des différends et que la politique et la religion nous séparent. Nous sommes cependant à jamais liés par notre humanité commune. Nous sommes horrifiés par la douleur et les souffrances que vous endurez. En ce moment-même, nous tendons la main à votre peuple. Et nous continuerons de proposer une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur origine, de leur religion ou de leur sexe. »

Il est difficile pour la plupart d'entre nous d'imaginer que quiconque, et encore moins un gouvernement, puisse employer des armes chimiques contre les civils innocents de son pays. Est-ce logique? Est-ce rationnel? Pas du tout. Beaucoup dans cette salle affirmaient que les pays n'utiliseraient jamais d'armes de destruction massive. Ô surprise : il se trouve que l'on ne peut appliquer des raisonnements rationnels à des acteurs irrationnels.

Combien dans cette salle croyaient, lorsque Bachar el-Assad est devenu Président, qu'il serait le nouvel espoir des relations entre l'Occident et le monde arabe? N'avions-nous pas là un jeune ophtalmologue formé à Londres, marié à une jolie femme, qui prenait au Ritz le thé à 16 heures accompagné des pâtisseries de rigueur? Et voilà que le bon docteur n'est rien d'autre qu'un maître de la manipulation de l'opinion dont les menées meurtrières mettent la Syrie à feu et à sang.

Nous applaudissons aux mesures qui ont été prises par la communauté internationale jusqu'à présent, mais l'élimination et la destruction des armes de la Syrie doit rester une priorité. La communauté internationale doit veiller à ce que le processus soit dûment supervisé vérifié et appliqué jusqu'au bout et ce, dans les délais impartis. Elle doit également veiller à ce qu'aucune entité ne tire parti du processus pour perfectionner ses propres capacités et ses connaissances des armes chimiques.

Je tiens à être absolument clair : nous ne pouvons être sûrs qu'un régime qui se couche avec l'Iran et le Hezbollah ne ment pas lorsqu'il s'engage à éliminer son arsenal de mort. Ensemble, l'Iran, la Syrie et le Hezbollah forment le trio de la terreur. Ce trio entend bien acquérir l'abc du terrorisme – c'est-à-dire les armes atomique, biologique et chimique – pour pouvoir assassiner de façon plus efficace encore des hommes, des femmes et des enfants innocents. L'heure tourne et le temps nous est compté. Notre conscience nous dit que plus tôt les

stocks d'armes chimiques de la Syrie seront détruits, plus vite nous protégerons la population syrienne et ramènerons quelque stabilité au Moyen-Orient.

Les problèmes qui empoisonnent le Moyen-Orient sont séculaires et, contrairement à ce que pensent certains dans cette salle, ne peuvent être résolus du jour au lendemain. Combien ici pensaient que ce qu'il est convenu d'appeler le Printemps arabe apporterait la démocratie? Cela me rappelle les paroles d'une chanson de Leonard Cohen « Democracy » : « It's coming from the feel that this ain't exactly real, or it's real, but it ain't exactly there. » (ça vient du sentiment que ce n'est pas réel, ou que c'est réel, mais pas exactement là). Leonard Cohen aurait pu écrire ces paroles pour décrire le Moyen-Orient aujourd'hui. La promesse de démocratie au Moyen-Orient « n'est pas exactement réelle et pas exactement là ». La région continue d'être caractérisée par les effusions de sang, la répression et l'instabilité.

Cela m'amène à la troisième qualité dont je veux parler, c'est-à-dire le courage. Nous voulons tous voir la paix au Moyen-Orient. Israël se félicite de la reprise des négociations. Israël désire la paix et a à cœur de mener des négociations sérieuses et dignes de ce nom débouchant sur un résultat positif. Les Israéliens rêvent du jour où nous pourrions vivre à l'abri des divisions, de la haine et de la violence. Mais faire la paix exige du courage. Cela exige des dirigeants suffisamment courageux pour choisir la solution du partenariat et promouvoir la tolérance.

Le jour même où CNN nous relayait les images de Mahmoud Abbas parlant de paix à l'Organisation des Nations Unies, la chaîne officielle de télévision palestinienne faisait passer un message bien différent. L'Autorité palestinienne et le Fatah assistaient à des cérémonies en l'honneur de terroristes responsables du meurtre et de la mutilation d'innocents Israéliens. Dans une cérémonie de commémoration à Ramallah, un responsable du Fatah a lu un discours au nom de M. Abbas, chantant les louanges du terroriste Abou Sukkar, qui a tué 15 Israéliens et en a blessé plus de 60. Ce meurtrier y était décrit comme « le plus noble d'entre les nobles ». Dans une autre manifestation tenue le même jour, un membre du Comité central du Fatah d'Abbas a glorifié le terroriste Dalal Mughrabi, auteur d'un détournement de bus qui a tué 37 civils, dont 12 enfants, décrivant cette attaque comme l'« acte glorieux d'un héros ».

Les exemples d'incitation ne sont que trop faciles à trouver dans la société palestinienne. Les résultats en

sont, par exemple, la mort de Gal Kobi, abattu d'un coup de feu dans le cou par un terroriste palestinien le mois dernier. C'est la mort de Tomer Hazan, enlevé et tué par un Palestinien de ses connaissances. C'est encore la mort de Seraiah Ofer, battu à mort aux abords de sa maison par des hommes palestiniens armés de barres de fer et de haches. Aussi horribles que soient ces crimes, le Président Abbas n'a retrouvé sa voix pour condamner ces attaques que devant un auditoire juif à New York, dans un discours prononcé en anglais. Nous n'avons pas encore entendu le Président Abbas condamner ces attaques dans sa langue maternelle, l'arabe, devant son propre peuple.

Il est temps que la direction palestinienne condamne clairement et catégoriquement la violence et le terrorisme. Il est temps d'arrêter d'empoisonner l'esprit des enfants palestiniens. Il est temps de commencer à enseigner la tolérance, le respect mutuel et la coexistence car, après tout, le prochain accord de paix ne dépendra-t-il pas de la mesure dans laquelle la prochaine génération veut aussi la paix?

Cela fait des années que les États Membres entendent des débats sur le Moyen-Orient. Pendant tout ce temps, ont-ils jamais entendu un représentant palestinien dire une chose constructive sur Israël? Non. Nous n'entendons que diabolisation et délégitimation. Il est temps de cesser d'accuser les autres. La bibliothèque de l'ONU devra ouvrir une nouvelle section consacrée à la fiction pour contenir les innombrables lettres envoyées au Conseil de sécurité par le représentant palestinien et qui déforment la vérité. Nous devons parler de façon véridique sur les problèmes qui empoisonnent le Moyen-Orient. Il semble que ces mêmes États qui déversent si promptement les critiques sur Israël ont la main très légère en ce qui concerne les faits. Que l'on me permette ici de dissiper un certain nombre de mythes.

Mythe numéro un : certains pays semblent croire qu'une grande injustice a été faite au peuple palestinien lorsque l'ONU a voté la partition en deux États de la Palestine alors sous mandat britannique. De fait, en 1947, la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui a divisé le mandat britannique sur la Palestine, évoque pas moins de 25 fois la création d'un État juif. Il y est stipulé que : « les États indépendants arabe et juif [...] commenceront d'exister ». Les Juifs ont accueilli ce plan à bras ouverts et proclamé dans la liesse un nouvel État dans leur foyer ancestral. Mais les Arabes ont rejeté le plan et, rejoints par les armées de cinq pays arabes,

ont lancé une guerre d'anéantissement contre l'État juif nouveau-né.

Soixante-cinq ans plus tard, nous n'entendons toujours pas les Palestiniens parler de deux États pour deux peuples. Bien sûr, les dirigeants palestiniens appellent à la création d'un État indépendant de Palestine, mais ils insistent sur le retour des Palestiniens dans l'État juif. Ce n'est qu'un euphémisme pour la destruction de l'État d'Israël et qu'un obstacle majeur à la paix.

Mythe numéro deux : certains dans cette salle sont convaincus que les colonies de peuplement sont à la racine du conflit israélo-palestinien. Or, du temps où Israël a obtenu son indépendance, en 1948, jusqu'en 1967, la Cisjordanie était aux mains des Jordaniens et Gaza aux mains des Égyptiens. Durant tout ce temps, il n'y a pas eu une seule colonie de peuplement. Et pourtant, les Palestiniens voulaient notre destruction. Quant aux États arabes, où étaient-ils? Ils n'ont pas levé le petit doigt pour créer un État de Palestine mais ils ont souhaité notre destruction. Aujourd'hui, seuls 2 % de la population israélienne vivent dans des colonies, mais c'est sur eux que l'on fait reposer 100 % des problèmes. Les colonies de peuplement, je l'ai déjà dit et je le redirai, ne sont pas le plus grand obstacle à la paix; le véritable obstacle à la paix est la volonté des Palestiniens d'obtenir le prétendu droit au retour.

Mythe numéro trois : la délégation palestinienne a envoyé des lettres au Conseil accusant Israël de dénier au peuple la liberté de culte. Le seul déni, en l'occurrence, est le déni des faits sur le terrain. L'une des premières mesures qu'a prises Israël après la réunification de Jérusalem en 1967 a été d'abolir les lois discriminatoires et de garantir l'accès des personnes de toutes confessions aux sites religieux, à l'opposé de la situation d'avant 1967, où tout un chacun, à l'exception des juifs, pouvait accéder à Jérusalem. Depuis qu'Israël a instauré les libertés religieuses en 1967, les personnes de toutes confessions ont pu visiter les lieux sacrés de Jérusalem.

Face à cela, la direction palestinienne cultive l'incitation et fomenté la violence sur le Mont du Temple. Elle est même allée jusqu'à accuser Israël de modifier le caractère de Jérusalem. Mais ce sont en fait les Palestiniens qui modifient le caractère de Jérusalem : ils détruisent les objets du patrimoine et déforment l'histoire pour tenter d'effacer toute trace d'une présence juive séculaire. Le silence du monde devant ces crimes est assourdissant. Depuis que le Roi David

a posé la première pierre de son palais il y a 3000 ans, Jérusalem est restée et elle restera la capitale éternelle du peuple juif.

Au lieu d'accuser Israël de limiter la liberté de circulation, les Palestiniens devraient se préoccuper de la liberté de leurs élections.

Je rappelle au Conseil que le mandat de M. Abbas a expiré en 2009. Depuis cette date, il proroge son mandat sans organiser d'élection.

Où sont tous les défenseurs de la démocratie? Un seul État Membre dans cette salle a-t-il dit quelque chose ou soulevé la question des élections? Je suis sûr que beaucoup de pays adoreraient avoir la possibilité d'annuler ou de reporter les élections lorsque les sondages ne sont pas favorables. Je voudrais aussi rappeler à chacun une vérité cardinale : dans une vraie démocratie, gagner une élection ne vous donne pas le droit d'occuper indéfiniment le pouvoir.

Quatrième idée reçue : Israël est accusé de créer une crise humanitaire à Gaza en restreignant la libre circulation des biens. Or la vérité, c'est que tous les mois, des camions transportant des centaines, des milliers de tonnes de marchandises, y compris des denrées alimentaires, du matériel médical et des matériaux de construction, transitent par Israël vers la bande de Gaza.

Dans ses derniers rapports, le Représentant spécial reproche à Israël de restreindre l'entrée des matériaux de construction. Mais combien sont-ils dans cette salle ceux qui nous ont demandé d'autoriser l'acheminement de ciment à Gaza afin que les Palestiniens puissent construire des maisons? Et quand nous le faisons, que recevons-nous en échange de ces marchandises et de notre bonne volonté? Des tunnels de la terreur.

Il y a tout juste une semaine, les Forces de défense israéliennes ont découvert un tunnel de 2 kilomètres de long qui partait de Gaza pour ressortir juste à côté d'une communauté israélienne, non loin des maisons d'habitation, des maternelles et des terrains de jeux. Ce tunnel a été construit par le Hamas qui a utilisé pour cela 500 tonnes de ciment qui étaient destinées pour le secteur du bâtiment. Je répète le chiffre : 500 tonnes de ciment. Pour donner une idée de ce que cela représente, je rappellerai que la statue de la Liberté pèse 225 tonnes. Imaginez combien d'écoles, d'hôpitaux et de maisons auraient pu être construits.

Revendiquant la responsabilité du creusement de ce tunnel, un porte-parole du Hamas a déclaré :

« Ce tunnel, les combattants d'Al-Qassam l'ont creusé de leurs mains. Ils ne fléchiront pas dans leurs efforts pour frapper l'occupant et kidnapper ses soldats. »

Au lieu de construire des habitations, le Hamas creuse des tunnels de contrebande; au lieu de bâtir des écoles, il construit des réseaux terroristes. Voilà la réalité avec laquelle Israël doit vivre chaque jour qui passe. Au lieu d'utiliser les matériaux de construction pour bâtir un avenir meilleur pour les Palestiniens et le peuple palestinien, les dirigeants de Gaza s'emploient à détruire l'État d'Israël. J'ai peut-être un problème d'audition, mais je n'ai pas encore entendu les pays qui demandent à Israël de laisser entrer davantage de ciment dans Gaza condamner ces crimes.

Cinquième idée reçue : certains pays autour de cette table pensent qu'une force internationale devrait être déployée le long de la frontière pour garantir un futur accord de paix. Voilà qui est intéressant, parce que l'histoire a montré qu'Israël ne peut pas compter sur les autres pour assurer sa sécurité. Bien que nous ayons appuyé le travail des forces des Nations Unies à nos frontières, l'histoire a montré qu'Israël ne pouvait pas compter sur la communauté internationale pour garantir sa sécurité. Tel fut le cas avec la première Force d'urgence des Nations Unies dans le désert du Sinaï et avec la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah.

L'implication récente de certaines entités des Nations Unies n'a guère aidé, c'est le moins qu'on puisse dire. Dans son exposé tout à l'heure, le représentant du Secrétariat a évoqué un incident survenu le mois dernier à Kfar Makhoul. Le rapport oublie de dire que, après enquête de la Cour suprême israélienne, il a été déterminé que les bâtiments en question avaient été construits illégalement. Compte tenu de ce fait important, il n'est pas inutile de rappeler au Bureau de la coordination des affaires humanitaires que son rôle est de coordonner l'aide humanitaire, pas d'aider à faire obstruction à la justice. Or sur le terrain, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires passe systématiquement outre l'autorité d'Israël. Il semble que la seule chose que le Bureau ne fasse pas, c'est de coordonner ses activités avec Israël.

Il est temps d'arrêter de montrer Israël du doigt et de rejeter la faute sur lui. Israël reste attaché à la solution des deux États pour deux peuples. Nous sommes prêts à faire des concessions historiques pour qu'un État palestinien démilitarisé, vivant côte à côte avec l'État

juif d'Israël voie le jour. Israéliens et Palestiniens vont devoir travailler de concert pour trouver des solutions nouvelles et durables à de vieux problèmes. Ce ne sera possible que si nos efforts ont pour socle la vérité, la reconnaissance mutuelle et la sécurité.

De grands bouleversements secouent actuellement le Moyen-Orient, du détroit d'Ormuz au détroit de Gibraltar. Les secousses ont d'ores et déjà mis à genoux plusieurs États et renversé des gouvernements, et la terre n'a pas fini de trembler. La région est à la croisée des chemins, et on ne sait pas encore avec certitude si la liberté et la modération l'emporteront sur la tyrannie et le fondamentalisme.

Que cette période marque le moment où tous les peuples essayèrent de se comprendre plutôt que de s'accuser les uns les autres, où les nations aspirèrent à l'harmonie plutôt qu'à la discorde, et où notre famille des nations fit preuve de la conviction, de la conscience et du courage de faire que la paix soit possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Power (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman de son excellent exposé.

Aujourd'hui je vais axer mes propos sur trois thèmes, à savoir la Syrie, le Liban et la paix au Moyen-Orient.

Le 27 septembre, le Conseil de sécurité a confirmé que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.7038). Ce faisant, le Conseil a rempli son rôle de gardien de la stabilité mondiale en décidant à l'unanimité de demander la destruction rapide et complète de l'arsenal chimique meurtrier de la Syrie. Ce vote opportun a été la riposte nécessaire à l'utilisation sans scrupules et répétée par le Gouvernement syrien d'armes chimiques contre son propre peuple. Mais pour avoir un sens, la résolution 2128 (2013) doit être appliquée sans délai et avec la plus grande rigueur. Sous la direction conjointe de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), la mise en œuvre a déjà commencé. Je salue le courage, le professionnalisme et le dévouement des femmes et des hommes valeureux de ces deux organisations et je me félicite de la nomination de la Coordonnatrice spéciale, Sigrid Kaag.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce que nous essayons de faire actuellement est sans précédent. Jamais auparavant, il n'a été demandé aux experts internationaux de localiser, de mettre en sécurité et de détruire une grande quantité d'agents neurotoxiques, d'armes à toxines et autres armes chimiques dans un pays déchiré par un conflit. Mais la responsabilité d'appliquer la résolution 2118 (2013) incombe aux dirigeants syriens, qui ont mis au point ces armes de destruction massive, pour ensuite mentir à leur sujet et les utiliser, avant de promettre, sous la pression internationale, de coopérer à leur élimination.

Le Secrétaire général a souligné à juste titre qu'interdire un type d'arme ne signifiait pas que les autres étaient tolérés. La vaste majorité des pertes en vies humaines en Syrie continue d'être la conséquence des bombes, des mortiers, des obus et balles tirés par le Gouvernement. Plus les innocents sont pris pour cible, plus le pays se désagrège. Les conséquences humaines sont dévastatrices, et les répercussions se propagent à toute la région.

Mon gouvernement est convaincu que la seule manière viable de mettre un terme à la violence effroyable en Syrie est de procéder à une transition politique, en s'appuyant sur le communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe), qui préconise la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs et formé sur la base du consentement mutuel. Comme le Président Obama et le Secrétaire d'État Kerry n'ont cessé de le répéter, étant donné le rôle du présent régime dans les crimes monstrueux commis au cours des 30 derniers mois, Bachar Al-Assad n'a aucune place dans la transition politique. Les États-Unis appuient les consultations que mène actuellement le Représentant spécial conjoint Brahimi, mais ils vont continuer à mener leurs propres consultations, entre autres, avec M. Brahimi, la Russie, le Onze de Londres qui rassemble les ministres des affaires étrangères de 11 pays membres des Amis de la Syrie, et l'opposition syrienne, afin que la conférence Genève II soit convoquée sans délai.

Une percée diplomatique est impérative, et il est plus qu'urgent de prendre de nouvelles mesures pour soulager les souffrances à la fois en Syrie et pour les plus de deux millions de réfugiés syriens qui ont trouvé asile dans les pays voisins. Les États-Unis appuient énergiquement la récente déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2013/15) demandant que l'aide humanitaire soit acheminée en toute sécurité.

Mais les déclarations seules sont vaines si elles ne s'accompagnent pas d'un changement de comportement sur le terrain. Notre rôle au Conseil est de constater les progrès, de signaler toute entrave et d'exiger le respect immédiat de toutes les normes élémentaires énoncées dans la déclaration présidentielle. L'hiver approche à grands pas, et le désespoir des familles en Syrie ne fait que s'agrandir.

Je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention du Conseil sur deux problèmes inquiétants et pressants qui requièrent d'être examinés d'urgence.

Premièrement, la population de Mouadamiya est assiégée depuis près de 12 mois et privée de tout accès aux produits de première nécessité. Nous disposons d'informations crédibles indiquant que les habitants de cette ville en sont réduits à manger les feuilles des arbres et que plusieurs personnes sont mortes de malnutrition.

On estime à 12 000 le nombre de personnes piégées par le régime : 7 000 d'entre eux sont des femmes et des enfants. Ils nous supplient – cette semaine en fait, ils nous supplient – de les sauver de la mort. Toutes les parties doivent autoriser les organisations humanitaires à avoir un accès sans entrave aux civils restants afin de les évacuer et de fournir des fournitures et des traitements vitaux à cette zone. Les parties doivent respecter les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire de protéger les civils et d'autoriser l'accès en toute sécurité des organisations humanitaires impartiales à toutes les personnes dans le besoin. La situation est urgente.

Mon deuxième point porte sur les attaques quotidiennes contre la neutralité médicale. Même dans 100 ans, on se souviendra qu'au cours de ce conflit, ce principe fondamental – la neutralité médicale – a été foulé aux pieds. Selon le rapport de la Commission d'enquête internationale sur la Syrie, « le refus d'accorder des soins médicaux comme arme de guerre est une réalité choquante et manifeste de la guerre » (A/HRC/24/CRP.2, par. 3). « Les forces gouvernementales agissent avec une extrême cruauté contre les malades et les blessés ». (*ibid.*, par.33)

Les attaques contre les installations médicales et contre les personnes ayant besoin de soins sont un comportement barbare et doivent cesser immédiatement. La fourniture d'une aide d'urgence et du matériel médical nécessaire ne devrait pas être soumise à une quelconque épreuve politique. Les personnes en

situation de grands besoins doivent être aidées quelle que soit leur communauté ou d'où qu'elles viennent en Syrie. Le système de santé syrien est extrêmement fragilisé. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) signale que depuis le mois de juin, plus de 70 % des centres de soins de Al-Raqqa, de Homs et de Deir Zor ont été endommagés ou ne fonctionnent plus. Près de 40 % des 1724 dispensaires du pays sont soit fortement endommagés, soit complètement fermés. Pire encore, près de 70 % des professionnels syriens de la santé, soit 80 000 personnes, ont fui le pays d'après l'OMS. Et certains des membres du Conseil ont vu les statistiques selon lesquelles, des 5 000 médecins qui étaient à Alep avant la guerre, il n'en reste que 36. Beaucoup de gouvernorats n'ont plus de médecins spécialistes des traumatismes, d'anesthésistes, ou de personnel de laboratoire spécialisé. Dans deux gouvernorats du nord, il n'y a pratiquement plus de personnel féminin pour traiter des urgences en matière de santé de la procréation ou pour répondre à la violence sexiste. Le régime doit immédiatement lever les obstacles bureaucratiques qui entravent la fourniture d'une aide médicale urgente et cesser de cibler les travailleurs médicaux. Les acteurs non étatiques doivent, eux aussi, respecter la neutralité médicale et faciliter l'accès.

Pour terminer, nous lançons un appel urgent aux membres du Conseil pour qu'ils fassent pression sur le régime. Que ceux qui ont de l'influence sur le régime l'engagent instamment à respecter ses obligations en matière de neutralité médicale au titre du droit international humanitaire. Les États-Unis continueront d'exhorter les groupes d'opposition à faciliter l'accès médical dans les zones qu'ils contrôlent. Au nom du peuple syrien et au nom du caractère sacré de la neutralité médicale partout dans le monde, nous devons faire plus pour traiter de ce problème.

Le Liban est l'un des pays voisins les plus touchés par la guerre civile syrienne. Vu la nature de ce conflit et en raison de l'afflux de réfugiés, le Liban est en proie à d'énormes difficultés humanitaires, économiques et de sécurité. Les réfugiés syriens constituent aujourd'hui plus d'un cinquième de la population du Liban. La réunion tenue récemment à New York par le Groupe international d'appui au Liban a montré que les membres permanents du Conseil, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'ONU et d'autres institutions internationales souhaitent tous aider le Liban en cette période difficile tandis qu'il prône une politique de dissociation du conflit syrien. Au cours de cette réunion, le Secrétaire d'État Kerry a annoncé que les États-Unis

verseraient 30 millions de dollars supplémentaires afin d'aider les autorités libanaises à faire face à la demande croissante de services publics, y compris dans le domaine des infrastructures, de l'éducation et de la santé et ce, en plus des 74 millions de dollars en nouvelle assistance humanitaire, qui est la part affectée au Liban sur les 340 millions de dollars d'aide aux réfugiés annoncée par le Président Obama lors de sa visite à l'Assemblée générale de l'ONU.

Mon gouvernement salue la coopération engagée par Liban avec la Banque mondiale et l'ONU en vue de mettre au point un plan qui réponde à l'accroissement de ses besoins. Nous attendons avec intérêt d'examiner ce plan, et nous espérons qu'il formera une base solide, de même que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la résolution 1701 (2006), à de nouveaux efforts internationaux visant à maintenir les progrès politiques du Liban, sa sécurité, sa cohésion sociale et sa prospérité économique. En attendant, nous demandons à la communauté internationale d'aider à réduire l'immense fardeau que le Liban doit supporter, bien qu'il n'en soit nullement responsable.

Enfin, pour ce qui est des négociations en cours entre Israéliens et Palestiniens, le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas ont déclaré clairement devant l'Assemblée générale qu'ils étaient déterminés à conclure un accord de paix durable qui mette fin à leur conflit. Le Président Obama, le Secrétaire d'État Kerry et l'Envoyé spécial Martin Indyk restent très engagés dans la conclusion d'un accord sur le statut final dans les délais de neuf mois fixés pour les négociations. De plus, la communauté internationale continue d'appuyer avec force le processus de paix, tout récemment en tenant des réunions extraordinaires en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, dont la réunion du Comité spécial de liaison et des responsables du Quatuor et la réunion extraordinaire des bailleurs de fonds de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui a exprimé un appui continu à l'Office et à sa mission.

L'appui de la communauté internationale à l'économie et aux autorités palestiniennes est essentiel pour compléter le volet politique. Nous reconnaissons également la nécessité de remédier aux besoins humanitaires de la population civile de Gaza et tenons à souligner les efforts continus que nous déployons pour promouvoir le développement économique en Cisjordanie et à Gaza, dont plus de 348 millions de dollars d'allègement de la dette pour l'Autorité palestinienne

versés cette seule année par les États-Unis. L'allègement de la dette du secteur privé et une aide budgétaire directe à l'Autorité palestinienne sont indispensables, et nous encourageons les donateurs à honorer les engagements qu'ils ont pris de fournir une aide supplémentaire. Pour stimuler la croissance économique à court terme, nous travaillons avec l'Autorité palestinienne pour encourager des investissements immédiats dans des projets de micro-infrastructures à impact élevé en Cisjordanie, et les États-Unis financent ces projets à hauteur de 25 millions de dollars.

Les États-Unis condamnent dans les termes les plus vifs tout appel à la violence. Nous sommes particulièrement préoccupés par la découverte récente de tunnels d'attaques allant de Gaza en Israël. Nous restons également préoccupés par la poursuite d'incidents violents en Cisjordanie, ainsi que par les affrontements récents survenus aux alentours de lieux saints à Jérusalem. Nous soulignons l'importance de maintenir le calme dans ces lieux sensibles. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et les appelons à éviter toute action susceptible de nuire aux négociations sur le statut final. À la suite de l'initiative audacieuse du Premier Ministre Netanyahu et du Président Abbas, il est indispensable que nous nous attachions tous à établir le climat de confiance nécessaire à une paix durable.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout, je voudrais confirmer notre appui à la reprise des négociations entre Israël et la Palestine le 29 juillet. Nous avons bon espoir que ces pourparlers seront substantiels, qu'ils se poursuivront et ouvriront la voie à la solution des deux États, à la cessation du conflit et à l'instauration d'une paix durable sur la base des documents juridiques internationaux que nous connaissons tous, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous savons qu'il sera difficile de parvenir à un règlement bilatéral. Les parties se sont engagées à régler toutes les questions relatives au statut final, et dans de nombreux cas, il ne sera guère facile de trouver une solution de compromis. Quoi qu'il en soit, la responsabilité de la conclusion d'accords définitifs incombe indéniablement aux participants directs aux négociations qui doivent assumer leur pleine responsabilité vis-à-vis de leurs peuples. Bien entendu, tout accord final doit être convenu par les Palestiniens et les Israéliens eux-mêmes et ne pas être imposé de l'extérieur, sinon, il ne serait pas viable et ne durerait pas.

Nous jugeons très positif que le mois dernier une réunion ait eu lieu dans cette enceinte, pour la première fois en un an et demi, une réunion des médiateurs internationaux du Quatuor au niveau ministériel. Le Quatuor reste le seul mécanisme reconnu au niveau international et sanctionné par le Conseil de sécurité qui cherche à régler la situation au Moyen-Orient.

Nous sommes convaincus que le renforcement de la coopération avec la Ligue des États arabes, qui apporte une grande contribution au processus de négociations, permettra d'intensifier les efforts visant à trouver un règlement équitable à ces problèmes chroniques. Nous appuyons les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour promouvoir l'Initiative de paix arabe dont le rôle est très important, notamment pour rétablir l'unité intra-palestinienne sur le programme de l'Organisation de libération de la Palestine. Il est évident que l'exécution d'un accord, que les parties espèrent conclure en avril 2014 au plus tard, ne serait pas possible en situation de schisme.

Il faut aussi relever la déclaration du Quatuor en faveur de la reprise du processus de négociations. Mais il ne faut pas s'arrêter à cela. Il faut aussi envoyer un signal fort aux parties pour manifester l'intérêt de la communauté internationale afin que, dans le contexte de toutes ces péripéties que connaît le monde arabe depuis ces dernières années, le problème palestinien ne soit pas relégué au second plan. La réalisation d'un règlement israélo-arabe global, juste et durable serait une contribution cruciale à la normalisation de la situation dans la région. Les activités de peuplement illégales d'Israël et les actes de violence des colons israéliens restent un grand sujet de préoccupation. Les actes unilatéraux et de provocation ne sont pas acceptables. Il faut absolument que les deux parties prennent des mesures pour améliorer le climat de reprise des négociations qui doivent avoir un caractère stable, progressif et régulier.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza continue de se détériorer, en dépit du calme qui prévaut et de certaines concessions introduites par Israël concernant l'importation de combustible et de matériaux de construction. Il est évident que, pour les habitants de Gaza, une vie normale ne sera possible qu'avec une levée totale du blocus et le rétablissement de l'unité du territoire palestinien.

La Russie coopère avec les efforts de négociations aussi bien dans le cadre du Quatuor que par le biais d'un dialogue que nous menons constamment avec les

Palestiniens, les Israéliens et les États de la région. Outre les réunions qui se sont tenues en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le Représentant spécial du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie pour le règlement de la situation au Moyen-Orient s'est rendu récemment dans la région. Nous continuerons d'aider la Palestine comme nous l'avons toujours fait, et de contribuer au renforcement des bases institutionnelles de l'État et de l'économie.

La résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité a ouvert de nouvelles perspectives pour la tenue d'une conférence internationale sur la Syrie. Il n'y a pas à tergiverser. Le conflit syrien est en train de revêtir de plus en plus un caractère interconfessionnel fort dangereux. Les chrétiens sont menacés d'être expulsés de leurs terres et sont victimes de terribles souffrances que leur infligent les islamistes. Nous entendons parler de nouveaux cas de profanation et de destruction de lieux de culte, d'assassinats et de violences. Des bandits, qui agissent ainsi sous le couvert de l'islam, instillent la haine religieuse dans les consciences et jettent l'opprobre sur les communautés au nom desquelles ils agissent. Aujourd'hui, il faut faire pression sur toutes les parties au conflit syrien pour qu'elles se réunissent à Genève et qu'elles fassent leur choix, usant de méthodes politiques pour régler les divers problèmes.

Le Gouvernement syrien a dit plus d'une fois qu'il était disposé à participer à la réunion de Genève. Nous nous félicitons aussi de l'adhésion pleine et entière de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques. Les autorités syriennes se sont montrées ouvertes et disposées à coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et avec l'ONU pour faire en sorte que les inspecteurs internationaux puissent accéder aux installations répertoriées. La destruction des installations liées aux armes chimiques est en cours. À cet égard, il est nécessaire que l'opposition armée également respecte sans faillir les dispositions de la résolution 2118 (2013) s'agissant de coopérer pleinement avec le personnel de l'OIAC et de l'ONU pendant la mission conjointe. Il est clair qu'au moins une partie de l'opposition tente de saper les efforts visant à mettre en œuvre cette résolution.

Pour finir, je tiens à souligner encore une fois que, pour ce qui est de trouver un règlement politique et diplomatique et de procéder au désarmement chimique, il n'y a d'autre option que de rassembler les

efforts collectifs et complémentaires de la communauté internationale. La Russie est prête à coopérer en ce sens.

M. Sahebzada Ahmed Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé fort complet.

Il s'agit là du premier débat public du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient depuis la reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens, le 14 août. Ces pourparlers portent la lourde responsabilité de susciter un espoir pour la région et la communauté internationale. Ils représentent l'occasion remarquable et historique de parvenir à la solution prévoyant deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous notons que plusieurs cycles de négociations ont eu lieu, à Jéricho et à Jérusalem. Les informations émanant de ces pourparlers sont loin d'être encourageants, mais nous conservons un optimisme prudent. Nous espérons, et souhaitons, que les choses avancent dans la bonne direction en coulisses. L'échéance fixée à neuf mois est cruciale; plus le processus sera long, plus il sera difficile de parvenir à un règlement négocié. Dans son rapport sur le règlement de la question de Palestine, le Secrétaire général a dit que

« Pour avoir une chance d'aboutir, ces négociations doivent être sérieuses, fixer un horizon politique clair et donner des résultats positifs dans l'immédiat. » (S/2013/524, par. 16)

Le Pakistan se range à cet avis.

Nous saluons également le fait que les responsables du Quatuor se sont réunis le 27 septembre en marge de l'Assemblée générale, qu'ils ont réaffirmé leur détermination à apporter un appui effectif aux parties et se sont engagés une nouvelle fois à tenter de parvenir à un accord sur le statut permanent dans le délai de neuf mois qui a été fixé. L'attachement de la communauté internationale à cet objectif commun est essentiel. Il s'agit d'un processus fragile et compliqué, qui mérite d'autant plus le soutien et l'encouragement continu de la communauté internationale. Ainsi que nous l'avons dit à maintes reprises, la crédibilité du Conseil de sécurité dépend de la solution pacifique à ce problème palestinien qui nous occupe depuis fort longtemps.

Pour que le processus avance, des mesures précises doivent être prises sur le terrain. Comment pouvons-nous espérer que la confiance s'instaure dans

un environnement où la construction des colonies de peuplement se poursuit; où des Palestiniens sont encore détenus; où Gaza reste bouclée; et où des attaques à l'intérieur et autour de la mosquée d'al-Aqsa continuent d'empoisonner l'atmosphère?

Ce processus délicat doit se fonder sur la confiance. Or, cette confiance ne pourra être acquise qu'avec des actes, et non pas de simples paroles. Les actions ont nécessairement des conséquences, et c'est pourquoi nous saluons les directives de l'Union européenne concernant les colonies de peuplement. Le Pakistan appuie sans relâche la cause palestinienne. Nous avons récemment versé 1 million de dollars pour la construction de l'ambassade palestinienne à Islamabad. Ce n'est là qu'un des gestes de sincérité accomplis par le Gouvernement pakistanais pour prouver sa solidarité avec les Palestiniens et leur juste cause. Nous restons convaincus que la paix au Moyen-Orient dépend de la création d'un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Al Qods Al Charif comme capitale. L'occupation de terres au Liban et dans le Golan syrien doit également cesser.

Je vais maintenant en venir à la situation précaire qui règne en Syrie. Le Pakistan se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, et salue la poursuite de la coopération du Gouvernement syrien avec l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le but de démanteler le programme d'armes chimiques syrien. Comme l'a dit le Secrétaire général dans la proposition concernant l'élimination des armes chimiques en Syrie (S/2013/591*), c'est là un territoire inconnu. Le Pakistan espère que la coopération du Gouvernement syrien avec l'équipe conjointe se poursuivra, et que les groupes d'opposition apporteront également leur soutien.

Il convient de rappeler que l'amélioration de l'atmosphère au sein du Conseil a été fondamentale pour adopter la déclaration présidentielle sur la situation humanitaire (S/PRST/2013/15). Nous espérons que les déclarations du Conseil auront l'effet escompté d'alléger les souffrances de nos frères et sœurs syriens, tant en Syrie qu'à l'étranger.

Enfin, ni la destruction des armes chimiques ni l'amélioration de la situation humanitaire ne suffiront à guérir la Syrie des maux dont elle souffre. La véritable solution réside dans le dialogue et l'engagement. Nous nous félicitons du nouvel élan imprimé à l'organisation prochaine de la conférence de «Genève II», et espérons

qu'elle sera convoquée dès le mois de novembre. Il demeure essentiel de mettre en place un plan permettant de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien, qui soit géré et pris en main par les Syriens.

Nous espérons que toutes les parties mettront tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour sa présentation très pertinente. Je remercie de même l'Observateur permanent de l'État de Palestine et le Représentant permanent d'Israël pour leurs interventions. Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne au cours de ce débat.

J'aborderai en premier lieu le processus de paix au Moyen-Orient. Les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens lancées le 14 août dernier se poursuivent à un rythme régulier. Nous nous en félicitons. Nous ne nous faisons toutefois pas d'illusions. Pour parvenir à une solution des deux États négociée dans le délai convenu de neuf mois, de nombreux obstacles devront encore être franchis. Nous espérons qu'avec le soutien décisif des États-Unis, et en particulier l'engagement personnel du Secrétaire d'État, M. John Kerry, et l'implication active de l'Envoyé spécial, M. Martin Indyk, Israël et la Palestine continueront de négocier avec le sérieux et la discrétion nécessaires. Nous espérons que les parties feront preuve de bonne foi et seront prêtes à faire les sacrifices nécessaires pour bâtir enfin une paix durable au Proche-Orient.

Le temps est venu de prendre les décisions historiques nécessaires, de mettre en œuvre la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, de faire la paix à travers un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés de l'État d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Pour y parvenir, il faut que cessent les actes unilatéraux qui alimentent la logique de défiance. Nul ne croira, en Palestine, à l'aboutissement des efforts de paix si les activités illégales de colonisation se poursuivent au rythme actuel, si les tensions et les actions provocatrices sur l'esplanade des mosquées s'intensifient, si le mur de séparation continue d'arracher des terres aux Palestiniens. De leur côté, les Palestiniens doivent cesser les violences en Cisjordanie et les tirs de roquettes depuis la bande de Gaza. Ils doivent remplir

leurs engagements et continuer leurs efforts pour combattre le terrorisme.

Pour sa part, le Luxembourg continuera à s'engager avec ses partenaires de l'Union européenne pour contribuer aux efforts en cours, en étroite coopération avec les acteurs clés, y compris les pays de la région et le Quatuor, dont nous saluons la réunion en marge de l'Assemblée générale et la déclaration publiée le 27 septembre dernier.

J'en viens maintenant à la Syrie.

Depuis la tenue du dernier débat public au mois de juillet, le Conseil de sécurité a été en mesure de prendre deux décisions importantes, en matière de désarmement et en matière d'accès humanitaire.

Le 27 septembre, nous avons adopté la résolution 2118 (2013). Elle fait suite à la terrible attaque à l'arme chimique du 21 août, et vise le démantèlement du programme d'armes chimiques syrien. La destruction dans les délais fixés d'un des plus importants arsenaux chimiques dans le monde représente une tâche énorme.

Tout doit donc être entrepris afin de soutenir la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU dans l'accomplissement de ses tâches. La Syrie, quant à elle, se doit de respecter, sans failles, toutes les exigences et obligations formulées par le Conseil. Pour sa part, le Luxembourg a mis dès le 27 septembre une capacité de communication satellitaire à disposition de l'OIAC. Et la semaine dernière, nous avons décidé de contribuer 500 000 euros aux fonds d'affectation spéciale qui ont été mis en place par l'ONU et l'OIAC pour couvrir une partie des frais de la mission conjointe.

Bien entendu, l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie ne mettra pas fin, à elle seule, aux immenses souffrances infligées au peuple syrien depuis maintenant plus de deux ans et demi. Les violences ne connaissent hélas aucun répit. Les enfants vivant dans des communautés assiégées meurent désormais de famine. Au mois de janvier dernier, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme faisait état de près de 60 000 morts. Aujourd'hui, à peine neuf mois plus tard, le nombre des victimes a doublé. La liste des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, de tous ces crimes que réprouve la conscience humaine, ne fait que s'allonger. Face à cette horreur, la situation en Syrie doit être déférée à la Cour pénale internationale. Le Conseil de sécurité devrait prendre ses responsabilités à cet égard.

Les défis d'ordre humanitaire et sécuritaire ne pourront se résoudre autrement que par une issue politique négociée à la crise. Maintenant qu'une date indicative pour la conférence de Genève II a été annoncée, nous encourageons toutes les parties concernées à y participer pour enclencher enfin une dynamique qui mène vers une cessation des hostilités et vers la nécessaire transition politique en Syrie, sur la base du communiqué du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe).

En attendant, il est urgent que les parties en Syrie, les autorités syriennes en particulier, donnent suite aux dispositions de la deuxième décision importante que nous avons prise. Je veux parler de la déclaration présidentielle sur la situation humanitaire adoptée le 2 octobre par le Conseil (S/PRST/2013/15). Les parties doivent faciliter, sans plus tarder, un accès humanitaire libre et sans entrave aux populations touchées. Il est urgent qu'elles permettent l'évacuation de tous les civils pris au piège à Mouadamiya, dans les alentours de Damas, et des milliers de familles prisonnières dans d'autres villes assiégées. Il est urgent de lever les obstacles bureaucratiques, d'assurer l'acheminement des fournitures médicales, d'établir des pauses humanitaires, d'ouvrir des routes humanitaires et de permettre l'accès transfrontalier et à travers les lignes de front aux populations touchées.

Nous comptons sur le Secrétaire général et son équipe pour continuer d'informer régulièrement le Conseil de la situation humanitaire en Syrie et de ses incidences sur les pays voisins et pour nous informer de la mise en œuvre des différentes dispositions de la déclaration présidentielle du 2 octobre (S/PRST/2013/15). Les décisions que nous prenons ne vaudront que si nous restons attentifs à leur application sur le terrain, si nous insistons fermement et collectivement sur leur application.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé. J'ai également suivi attentivement les déclarations prononcées par l'Observateur de la Palestine et le représentant d'Israël.

La question palestinienne est au cœur du dossier du Moyen-Orient, et ne peut être réglée que par le dialogue et la négociation. La Chine a toujours soutenu que sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe de la terre contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route pour la paix, ainsi que par des pourparlers de paix entre la

Palestine et Israël, un État de Palestine indépendant et pleinement souverain doit être créé sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale; avec les deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

À l'heure actuelle, la reprise des pourparlers directs entre Israël et la Palestine représente une occasion à ne pas rater dans le contexte du processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que la Palestine et Israël sauront saisir cette occasion, chercher un terrain d'entente, éviter tout acte ou toute polémique susceptible de porter atteinte aux pourparlers de paix et tout mettre en œuvre pour réaliser des progrès dignes de ce nom le plus rapidement possible. Dans l'immédiat, la priorité est de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à toutes les activités de peuplement et de mettre fin aux actes de violence qui prennent pour cible des civils innocents, afin de préserver un climat favorable aux pourparlers de paix. La communauté internationale doit accroître son appui à la Palestine afin de favoriser son développement économique et renforcer la confiance du peuple palestinien dans le processus de paix.

À l'heure actuelle, la situation humanitaire qui règne dans les territoires palestiniens occupés, y compris la bande de Gaza, demeure grave. Les résolutions pertinentes de l'ONU doivent être efficacement mises en œuvre. Nous espérons qu'Israël lèvera complètement le blocus qu'il impose à Gaza afin d'atténuer la gravité de la situation humanitaire qui y règne.

Nous avons salué la tenue de la réunion ministérielle du Quatuor, organisée en septembre en marge de l'Assemblée générale. La Chine soutient le rôle renforcé que joue le Conseil de sécurité pour mobiliser un appui unanime de la communauté internationale au processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine apporte tout son soutien au peuple palestinien dans la cause légitime qu'il défend pour restaurer sa souveraineté légitime, et elle maintient un appui actif et spécial au processus de paix. La Chine est prête à continuer d'œuvrer de concert avec la communauté internationale pour apporter une contribution positive à un règlement global et juste de la question palestinienne et à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

La seule issue au conflit syrien est un règlement politique, qui doit être encouragé parallèlement à l'élimination des armes chimiques. À l'heure actuelle,

l'inspection et l'élimination de l'arsenal chimique de la Syrie progressent de façon satisfaisante et convenable. La Chine se félicite de la nomination, par le Secrétaire général, de M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et note que M^{me} Kaag a déjà commencé son travail en Syrie. La Chine espère que la Mission conjointe renforcera la communication avec les parties intéressées, notamment avec le Gouvernement syrien, afin de veiller à ce que l'inspection et l'élimination des armes chimiques continuent de progresser conformément au calendrier établi. La Chine estime que l'élimination de l'arsenal chimique syrien est très importante et se tient prête à participer aux efforts consentis à cet effet en apportant son expertise et une assistance financière.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013), qui appelle explicitement à l'application du Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe) et à la convocation dès que possible de la conférence de « Genève II », afin de permettre le règlement politique du conflit syrien. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour réunir un consensus qui permettra au processus politique d'avancer énergiquement tout en facilitant la convocation rapide de la conférence de « Genève II » afin d'obtenir des résultats positifs. La Chine appelle les parties syriennes, dans l'intérêt commun de leur pays et de leurs concitoyens, à conclure sans délai un cessez-le-feu, à mettre un terme à la violence, à régler la crise par le dialogue et à reconstruire leur pays le plus rapidement possible.

La Chine appuie les bons offices du Secrétaire général Ban Ki-moon et du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, et se tient prête à participer à la conférence de « Genève II » et à œuvrer avec les parties afin de parvenir à un règlement global, juste et approprié de la crise en Syrie.

M. Araud (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Représentant permanent de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de Palestine pour leurs interventions, et je m'associe à la déclaration que fera l'observateur de l'Union européenne.

En ce qui concerne, en premier lieu, le processus de paix au Proche-Orient, les négociations entre les Israéliens et les Palestiniens ont repris, après trois années d'interruption. La viabilité de la solution des

deux États, qui constitue la seule issue juste et durable au conflit, est en jeu.

C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de l'initiative et de l'engagement du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry. Les représentants du Quatuor, réunis au niveau ministériel le 27 septembre dernier, se sont accordés pour soutenir l'objectif assigné à ces négociations – la conclusion d'un accord sur l'ensemble des questions du statut final –, et la méthode retenue – des rencontres régulières devant aboutir dans un délai prédéterminé de neuf mois. Vingt ans après Oslo, un nouvel accord intérimaire ne serait pas satisfaisant, pas plus que la poursuite de négociations sur une période indéterminée.

Nous nous félicitons également du sens des responsabilités dont ont fait preuve les dirigeants des deux parties, M. Nétanyahou et M. Abbas, dans leur décision de retourner à la table des négociations. Nous les appelons à maintenir ce même sens des responsabilités dans la conduite des négociations. Pour vaincre le scepticisme et la tentation du repli, les deux parties doivent adopter des mesures de confiance pour faire évoluer la situation sur le terrain et tracer le chemin d'une paix juste et durable, et elles doivent s'abstenir de toute décision qui constituerait un obstacle au progrès des négociations.

À cet égard, notre position est constante. Premièrement, la poursuite de la colonisation est contraire au droit international et met en cause la viabilité de la solution des deux États. L'Union européenne en a d'ailleurs tiré les conséquences qui s'imposaient. Deuxièmement, les actes de violence, sous toutes leurs formes, doivent cesser. La sécurité d'Israël, comme le respect des droits fondamentaux des Palestiniens, ne peuvent souffrir aucun compromis. La France regrette à cet égard les pertes humaines dans les deux camps, qui résultent des incidents trop réguliers entre Israéliens et Palestiniens. Troisièmement, la situation des prisonniers palestiniens ainsi que la question de la détention administrative, en dépit de progrès récents sur cette dernière, demeurent préoccupantes. Nous appelons à la libération du second groupe de prisonniers palestiniens, qui constitue l'un des fondements de la reprise des pourparlers de paix et qui a été encore repoussée au 29 octobre. Quatrièmement, il importe également de permettre un développement économique soutenable en Palestine pour renforcer, côté palestinien, le camp de la paix, qui est celui du Président Abbas.

Le blocus de Gaza, qui profite au Hamas, n'y contribue pas; les difficultés financières de l'Autorité palestinienne et le ralentissement de la conjoncture économique dans les territoires palestiniens non plus. Il nous faut aider le Président Abbas sur ces volets. Les mesures d'assouplissement prises par Israël au cours des derniers mois, notamment en ce qui concerne les permis de travail et l'accès à l'eau, vont dans le bon sens. Elles doivent être poursuivies et approfondies, y compris en zone C et à Gaza.

En Syrie, au-delà du processus de démantèlement chimique, le Conseil doit rester mobilisé pour répondre à la tragédie qui se poursuit. Face à l'évidence et à l'horreur du massacre à l'arme chimique du 21 août dernier, le Conseil de sécurité a exigé que les stocks d'armes chimiques syriens soient neutralisés. Comme la France l'avait demandé, cette décision prévoit un suivi par le Conseil et des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en cas de non-respect par le régime de Damas de ses obligations internationales.

Le Conseil doit donc veiller à la mise en œuvre rigoureuse de cette décision. Je salue la coopération qui existe entre les Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui en sont chargées, et le courage de leurs personnels qui sont déjà déployés en Syrie. J'exprime notre soutien et notre confiance à M^{me} Sigrid Kaag, qui a été choisie par le Secrétaire général pour assurer la coordination de cette mission conjointe. Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de cette avancée. L'essentiel, c'est que, chaque jour, de nouveaux civils et innocents meurent sous les assauts portés par le régime syrien.

La France appelle de ses vœux une solution politique. Dans ce cadre, elle soutient la tenue, à Genève, d'une conférence menant à une transition politique en Syrie sur la base d'une pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe) du 30 juin 2012. Les États participant à « Genève II » doivent souscrire pleinement à cet objectif. Il importe que ce processus soit crédible et aboutisse rapidement à la mise en place d'un gouvernement de transition doté des pleins pouvoirs exécutifs, y compris des pouvoirs de la présidence sur les services de sécurité, de renseignement et les forces armées.

Le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, sont mobilisés pour la préparation de la conférence de « Genève II ». La France prend toute sa part dans ces efforts, en lien avec ses partenaires. Le succès de la réunion ministérielle organisée par la

France en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies autour du Président Al-Jarba témoigne du soutien de la communauté internationale à la Coalition nationale syrienne, qui représente l'opposition modérée au régime de Bashar Al-Assad, et doit donc conduire la délégation de l'opposition à Genève.

Dans l'attente de cette conférence, le Conseil de sécurité doit faire en sorte que la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/15) sur l'accès humanitaire en Syrie du 2 octobre dernier permette des changements concrets sur le terrain. Force est de constater que trois semaines après son adoption, il n'y a pas d'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. Le régime continue d'interdire aux agences des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires un accès libre, immédiat et sans entrave aux populations dans le besoin. La France est favorable à ce que la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, M^{me} Valérie Amos, soit invitée à venir s'exprimer devant ce Conseil pour un premier bilan de la mise en œuvre de la déclaration présidentielle.

Je dirai enfin un mot sur le Liban, qui subit les conséquences du conflit en Syrie. Le Liban fait face aux défis et aux dangers auxquels l'expose la guerre en Syrie : les réfugiés venus de Syrie dont le flux ne cesse de croître et qui représentent aujourd'hui près de 30 % de la population libanaise, la dégradation de la situation sécuritaire liée aux retombées de la crise syrienne et à l'aggravation consécutive des tensions communautaires, dont les deux attentats des 15 et 23 août à Roueiss et à Tripoli sont des illustrations tragiques, la crise politique et institutionnelle alors que les institutions sont paralysées dans l'attente de la formation d'un gouvernement et, enfin, la crise économique qui pèse lourdement sur les équilibres internes. Face à ce péril, la politique de dissocation du Président Sleiman doit à tout prix être préservée et respectée par tous les acteurs libanais qui y avaient collectivement adhéré le 11 juin 2012 en signant la Déclaration de Baabda.

Le Liban doit être soutenu. Nous nous félicitons du lancement, en marge de l'Assemblée générale, du Groupe international d'appui au Liban, qui a permis d'afficher un soutien unanime à la stabilité du Liban, à son indépendance et au respect de sa souveraineté. Nous estimons qu'il est aujourd'hui essentiel de poursuivre cette mobilisation avec les Nations Unies. Les travaux du Groupe se poursuivent, notamment à Beyrouth, pour témoigner de notre solidarité avec ce pays ami, pour l'aider à faire face à cette crise globale, qui n'est

pas seulement humanitaire, mais aussi politique et sécuritaire.

Je voudrais enfin rappeler notre soutien au Tribunal spécial pour le Liban dont le fonctionnement est affecté par la situation difficile à laquelle ce pays doit faire face, et dont le rôle est pourtant essentiel pour soutenir le Liban dans ses efforts pour lutter contre l'impunité.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour l'exposé qu'il vient de nous présenter sur la situation actuelle au Moyen-Orient.

Pour ce qui est du processus de paix au Moyen-Orient, le Rwanda est persuadé que le moment est venu de prendre des mesures audacieuses et concrètes en faveur d'une paix durable. Les négociations directes en cours doivent parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien et concrétiser de la sorte la vision de la solution des deux États, où un État d'Israël sécurisé vit côte à côte avec un État de Palestine viable. À cet égard, nous saluons l'engagement réitéré des dirigeants israéliens et palestiniens à faire avancer ces négociations, et le Rwanda s'engage à continuer d'appuyer les deux parties. Nous sommes encouragés par la réunion du Quatuor qui s'est tenue le 27 septembre à New York, à laquelle ont pris part les négociateurs en chef israélien et palestinien, et nous formons l'espoir que les deux parties maintiendront la dynamique actuelle visant à atteindre un accord global. En outre, nous soulignons la nécessité que toutes les parties concernées appuient fermement le processus de paix et évitent de s'engager dans des activités subversives qui saperaient les progrès enregistrés.

S'agissant de la Syrie, le Rwanda reste préoccupé par la situation qui règne actuellement dans le pays, où se déroule une tragédie dont les effets débordent sur toute la région. Nous réitérons notre condamnation sans appel de toutes les formes de violence, quel qu'en soit l'auteur.

Le Rwanda se réjouit des avancées réalisées à la suite de l'adoption de la résolution 2118 (2013) sur l'élimination et la destruction des armes chimiques en Syrie. Nous sommes encouragés par l'étroite collaboration entre le Gouvernement syrien et la mission conjointe des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour éliminer et

détruire les armes chimiques en Syrie. Dans ce sens, nous exhortons les rebelles syriens à autoriser l'accès de la mission conjointe aux sites d'armes chimiques dans les secteurs qu'ils contrôlent, et appelons toutes les parties à signer un accord de cessez-le-feu en vue de faciliter le processus de démantèlement des armes meurtrières en Syrie.

Nous saisissons cette occasion pour appeler de nouveau toutes les parties prenantes à cesser de fournir des armes à l'une ou l'autre des parties au conflit, et nous invitons toutes les parties à s'abstenir de toutes violations et abus du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en gardant à l'esprit que les auteurs devront rendre des comptes devant un tribunal. Le Rwanda appelle aussi les parties à faciliter un accès sécurisé, immédiat et sans entraves à ceux qui sont dans le besoin.

Comme nous l'avons affirmé auparavant, il n'y a manifestement pas de solution militaire à la crise syrienne. Le Rwanda reste attaché à l'initiative de convoquer une conférence « Genève II » le mois prochain aux fins de promouvoir un processus politique inclusif sous la conduite des Syriens, menant à une transition qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Nous saluons les efforts que déploie le Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Brahimi, qui visite actuellement le Moyen-Orient, pour mobiliser l'appui à une conférence « Genève II ». Le Rwanda demande à toutes les parties concernées de fixer une date pour la conférence afin d'éviter toute nouvelle spéculation.

Je voudrais faire quelques brèves observations sur le Liban. La situation dans ce pays est particulièrement inquiétante, étant donné que la violence devient de plus en plus sectaire, créant d'autres problèmes politiques et sécuritaires. La communauté internationale doit condamner ces actes et fournir un appui effectif au Président Michel Sleiman et au Gouvernement libanais pour leur attachement à la Déclaration de Baadba et à leur politique de dissociation. La paix et la stabilité au Liban sont fondamentales et doivent être fermement préservées avec l'appui de la communauté internationale. Nous appelons toutes les parties en Syrie à respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité territoriale du Liban, et nous appelons aussi tous les acteurs libanais à éviter une nouvelle escalade et à suivre la voie de l'entente politique.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Feltman de son exposé ce matin.

Le Royaume-Uni se félicite vivement de la reprise des négociations directes entre les dirigeants israéliens et palestiniens depuis notre tout dernier débat public ici en juillet (S/PV.7007). Nous remercions les États-Unis, en particulier le Secrétaire d'État Kerry et l'Envoyé spécial pour les négociations israélo-palestiniennes, Martin Indik, de leur inébranlable engagement. C'est une telle détermination qui a permis que les parties retournent à la table des négociations. Nous saluons l'engagement des parties à intensifier les négociations dans les semaines à venir et nous nous félicitons du leadership et de l'audace dont font preuve les deux parties.

Le Royaume-Uni salue l'Initiative économique palestinienne. Nous sommes en train d'assumer un rôle directeur s'agissant de favoriser une croissance économique durable conduite par le secteur privé en appui à l'action menée par les Palestiniens pour édifier l'État. Nous comptons qu'Israël prendra les mesures nécessaires pour lever encore davantage les restrictions imposées à la Cisjordanie et à Gaza, aux fins de permettre à l'économie palestinienne de se redresser, comme le réclame à juste titre le Secrétaire Kerry.

Il importe d'inspirer la certitude parmi les peuples palestinien et israélien que leur objectif commun de paix est à portée de main. Ces dernières semaines, il y a eu un certain nombre de faits préoccupants, comme l'assassinat de trois Israéliens, dont deux soldats des Forces de défense israéliennes en Cisjordanie, et nous condamnons cela sans réserves. Il y a eu une augmentation du nombre d'attaques dites du « prix à payer » partout à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, comme les actes d'incendie volontaire et de vandalisme contre des biens palestiniens. Les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice.

Nous sommes également troublés par l'aggravation des tensions autour des sites religieux de Jérusalem, qui revêtent une signification religieuse et qui sont sensibles du point de vue politique. Nous prions toutes les parties de maintenir le statu quo et de participer à un dialogue afin de maintenir le calme.

À l'avenir, la communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les deux parties à réaliser notre objectif commun, à savoir une solution

des deux États négociée qui permettra de mettre un terme définitif au conflit.

S'agissant de la Syrie, pour la première fois, avec l'adoption de la résolution 2118 (2013), le Conseil de sécurité impose des obligations contraignantes et exécutoires au régime syrien, qui s'expose à la menace d'une action en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies s'il n'honore pas ses obligations. La résolution 2118 (2013), la première sur la Syrie depuis 17 mois, exige la pleine mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, selon laquelle les armes chimiques de la Syrie doivent être éliminées de manière vérifiable d'ici le milieu de l'année prochaine. La destruction volontaire de ces armes chimiques, que le régime d'Al-Assad n'ait avoir en sa possession il y a encore peu de temps, constitue une avancée considérable dans ce domaine. D'autre part, la résolution 2118 (2013) appuie formellement le Communiqué de Genève de l'année dernière (S/2012/523, annexe), qui appelle à la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs.

Aujourd'hui, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a accueilli à Londres 11 ministres des affaires étrangères et une délégation de hauts représentants de la Coalition nationale syrienne des forces de la révolution et de l'opposition, dirigée par le Président Al-Jarba. Le communiqué publié à l'issue de cette réunion salue les progrès accomplis dans le cadre des préparatifs d'une conférence de « Genève II », qui devrait se dérouler en novembre. Les participants ont souligné que Genève II devrait aboutir à la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs, comme ils en sont convenus par consentement mutuel. Ils ont décidé qu'une fois que cet organe aura été mis en place, Al-Assad et ses proches collaborateurs dont les mains sont tâchées de sang n'auront plus aucun rôle à jouer dans l'avenir de la Syrie. Le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec la Coalition nationale syrienne, qui est attachée au Communiqué de Genève et à une Syrie ouverte et démocratique et qui rejette l'extrémisme.

Bien plus de 100 000 personnes ont été tuées, et des centaines de milliers de civils syriens continuent de subir la brutalité du régime, qui utilise des armes classiques et commet quotidiennement des violations flagrantes des droits de l'homme. Le Royaume-Uni appelle tous les États Membres à appuyer la résolution de la Troisième Commission sur la situation des droits de

l'homme en Syrie. Nous devons envoyer un message clair au régime d'Al-Assad lui signifiant que la communauté internationale est unie dans sa condamnation de telles violations des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité a montré son unité en ce qui concerne l'accès humanitaire en adoptant une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/15). Cette déclaration doit maintenant se traduire par une évolution visible sur le terrain. La situation humanitaire reste grave. Plus de 6,8 millions de personnes sont déplacées, et toutes les 15 secondes, un Syrien devient réfugié. Cela représente près de 5 000 personnes par jour. L'ONU estime que 2,5 millions de personnes pourraient se trouver dans des zones assiégées, inaccessibles aux organismes humanitaires. Le siège imposé par les forces du régime à Moudamiyé, Homs, Alep et Hassaké est inacceptable, et je fais écho à la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos, qui a appelé à une cessation immédiate des hostilités à Moudamiyé afin d'accorder aux organismes humanitaires un accès sans entrave pour leur permettre d'évacuer les derniers civils et de fournir des provisions et des soins vitaux.

Le Royaume-Uni reconnaît l'ampleur et le caractère désespéré de la situation humanitaire. Durant le débat général de l'Assemblée générale, nous avons annoncé une contribution supplémentaire de 160 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire, ce qui porte la contribution du Royaume-Uni à l'aide humanitaire en faveur de la Syrie à 800 millions de dollars. C'est la plus forte somme que nous ayons jamais versée dans le cadre d'une crise humanitaire. La communauté internationale dans son ensemble a promis de verser plus d'un milliard de dollars supplémentaires dans le courant du mois de septembre. C'est une mesure bienvenue, mais il faut faire plus.

Enfin, en ce qui concerne le Liban, comme l'ont montré la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité en juillet (S/PRST/2013/9) et les récentes réunions du Groupe international d'appui, il existe une véritable unité internationale s'agissant d'appuyer la stabilité du Liban. Le Royaume-Uni a triplé le montant de l'aide humanitaire et sécuritaire fournie au Liban cette année, et il appelle les parties libanaises à prendre d'urgence des mesures afin de former un nouveau gouvernement de consensus qui sera chargé de lutter contre les problèmes considérables auxquels est confronté le pays.

Le processus de paix au Moyen-Orient et le conflit en Syrie se trouvent à un tournant décisif. Ces

deux crises exigent que les parties aux conflits prennent des initiatives courageuses et responsables et que la communauté internationale déploie des efforts actifs pour mettre fin au conflit et bâtir un avenir meilleur pour les peuples de la région.

M. Menan (Togo) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé, et l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent de l'État d'Israël pour leurs déclarations respectives.

Nous tenons ce débat public au moment où la situation au Moyen-Orient reste toujours très préoccupante pour la communauté internationale. Au sujet du conflit israélo-palestinien, si nous avons salué la reprise des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens en vue de parvenir à un règlement définitif du conflit, nous restons aujourd'hui quelque peu déçus au vu de la lenteur de ces négociations. Pire encore, la violence continue de part et d'autre, hypothéquant la réalisation de progrès dans ces négociations.

C'est pourquoi le Togo exhorte les autorités israéliennes et palestiniennes à maintenir le cap des négociations directes et à cesser de recourir à des actes qui nuiraient à toute chance de règlement du conflit. C'est pourquoi mon pays convie en particulier les autorités israéliennes à continuer de poser des actes qui rassurent tels que l'élargissement le 13 août dernier de 26 prisonniers de droit commun palestiniens, la délivrance de nouveaux permis permettant aux Palestiniens de travailler en Israël, l'autorisation de l'importation à Gaza de matériaux de construction ainsi que les mesures d'assouplissement annoncées par le Ministre des affaires stratégiques, le 25 septembre dernier, concernant la levée de certaines restrictions dans les territoires palestiniens occupés. Notre souhait est aussi que les constructions de nouvelles colonies cessent et que l'embargo sur la bande de Gaza soit levé.

De même, nous demandons au Hamas, qui continue d'administrer la bande de Gaza, de cesser les actes de provocation de tout genre et de contrôler les groupes armés qui lancent des roquettes sur le sud d'Israël. L'engagement du Hamas aux côtés de l'Autorité palestinienne dans le processus de paix serait une garantie supplémentaire de succès des pourparlers pour le règlement global de la question palestinienne.

Étant donné que la communauté internationale fonde son espoir dans la poursuite des négociations

directes entre les deux parties en vue de l'avènement de deux États viables vivant dans la paix et la sécurité et dans des frontières internationalement reconnues, le Togo invite les amis d'Israël et de la Palestine ainsi que tous les parrains du processus de paix à ne ménager aucun effort pour soutenir les négociations en cours en vue de parvenir à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. À cet égard, mon pays souhaite que le retour dans la région du Secrétaire d'État, M. John Kerry, annoncé pour les prochains jours, contribue à aider les deux parties à faire des progrès significatifs en dépit des obstacles qui jonchent le chemin de la paix.

En ce qui concerne la Syrie, nous voudrions une fois encore saluer l'unité retrouvée du Conseil de sécurité, qui a réussi à créer le mécanisme qui a permis d'entreprendre, avec succès, le processus de démantèlement de l'arsenal chimique de la Syrie. La poursuite de la vérification des informations initiales reçues du Gouvernement syrien et la mise sous contrôle international des armes chimiques syriennes ainsi que leur destruction constituent des événements majeurs dont nous nous félicitons. Le Togo tient à cet égard à saluer l'engagement et les efforts du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour la mise en place d'une mission conjointe chargée de débarrasser définitivement la Syrie de ses armes chimiques, conformément à la résolution 2118 (2013). Par ailleurs, le Togo se réjouit que le Comité Nobel norvégien ait décidé, le 11 octobre dernier, d'attribuer le prix Nobel de la paix à l'OIAC, une distinction qui récompense son engagement à éliminer les armes chimiques en Syrie et partout dans le monde.

La destruction des armes chimiques ne devrait cependant pas occulter les ravages que la guerre continue de faire en Syrie à travers les massacres, les arrestations et détentions arbitraires, les violations massives des droits de l'homme, tels que les viols et les violences sexuelles, ainsi que l'enrôlement des enfants.

Le Togo condamne à nouveau tous ces actes ainsi que les attentats à la bombe de ces derniers jours, tout comme l'enlèvement de membres du personnel humanitaire. Il demeure très inquiet par rapport à la professionnalisation du conflit, qui détruit malheureusement la cohésion sociale et rend incertain l'avenir des minorités religieuses en Syrie.

Mon pays estime qu'il importe que la communauté internationale s'emploie davantage à mettre un terme à cette guerre. À cet égard, le Conseil de sécurité devrait,

après avoir unanimement admis dans sa résolution 2118 (2013) que « la seule solution à la crise syrienne est un processus politique sans exclusive, dirigé par les Syriens, fondé sur le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 », encourager la prise des mesures appropriées pour aider à l'organisation effective de cette conférence, annoncée pour le 23 novembre.

À cet égard, nous exhortons le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, à poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre cet objectif. Mais nous estimons aussi qu'il s'avère urgent que les pays qui ont une quelconque influence sur la coalition de l'opposition, pèsent de tout leur poids pour convaincre celle-ci de la nécessité d'un règlement politique de la crise syrienne, lequel passe par le dialogue entre cette opposition et le pouvoir de Damas.

Tout en invitant toutes les parties à aller aux négociations en vue du règlement de la crise, nous voudrions aussi exhorter les amis des deux parties à faire pression sur elles en vue de la signature d'un cessez-le-feu qui puisse permettre aux agences humanitaires de secourir les personnes en difficulté sur l'ensemble du territoire. À cet égard, il est impératif que les dispositions de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité (S/PRST/2013/15) du 2 octobre dernier soient mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'appel lancé aux pays et aux organismes donateurs à accroître leurs contributions en faveur des réfugiés syriens et des déplacés.

S'agissant du Liban, la situation humanitaire continue de se dégrader dans ce pays du fait du flot de réfugiés syriens et palestiniens qu'il ne cesse d'accueillir. Leur nombre, estimé à plus de 1 300 000 personnes, et qui augmente d'ailleurs de jour en jour, a des répercussions aussi bien sur la vie politique, sociale et économique que sur la sécurité de ce pays. La cohabitation avec les réfugiés devient de plus en plus difficile dans la mesure où le pays a dépassé ses capacités d'accueil, comme l'a récemment indiqué le Président Michel Sleiman, du haut de la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, en appelant à l'aide internationale. Tout en se faisant écho de cet appel, le Togo estime que la solution à cette question réside fondamentalement dans le règlement politique du conflit syrien. Et c'est à cela que la communauté internationale, le Conseil de sécurité et tous les pays de la région devraient s'atteler.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Feltman de son exposé. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine pour leurs déclarations.

Fin juillet, quelques jours après notre dernier débat public consacré à la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7007), Palestiniens et Israéliens sont retournés à la table des négociations, donnant un nouveau souffle au processus de paix et rompant l'inertie d'une impasse dangereuse qui durait depuis près de trois ans. Il s'agit d'un moment favorable dans un contexte régional qui, comme nous l'avons tous fait observer, se caractérise par une incertitude et des troubles.

Néanmoins, trois des neuf mois du délai fixé par les parties pour la conclusion d'un accord se sont écoulés, et bien que les négociations aient été marquées par une grande réserve, les informations dont nous disposons indiquent que, jusque-là, les progrès se font difficilement, ce qui est compréhensible, mais également avec une très grande lenteur. Cela s'explique en partie par le fait que, plutôt que de prendre pour point de départ des principes généraux et largement acceptés, les paramètres de la solution des deux États, figurant dans le droit international et appuyés par la majorité écrasante de la communauté internationale, sont remis en question, notamment le fait que les frontières d'avant 1967 doivent être la base de toute négociation.

Dans différents journaux à travers le monde, nous constatons déjà que ces principes défendus par la communauté internationale ne sont pas respectés. Certains articles que j'ai lus ces derniers jours indiquaient que « La question n'est pas de savoir s'il y aura des conflits à l'avenir entre Israël et la Palestine. Il y en aura, et cela est inévitable. Mais, pour prévenir des changements catastrophiques, il faut mettre fin au règne oppressant d'une idée obsolète et permettre aux deux parties de voir le monde tel qu'il est et de s'y adapter. »

Ces commentaires, mis en avant de différentes manières, ont été publiés dans des journaux importants dans le monde, y compris en Amérique latine. Ils renforcent clairement l'idée sur laquelle l'Argentine insiste et que nous soulignons à nouveau, à savoir que le Conseil de sécurité doit s'exprimer sur l'ensemble des situations qui ont été décrites comme ayant un impact positif ou négatif sur la situation palestinienne-israélienne et prendre des mesures concrètes pour venir compléter les négociations et appuyer la solution des deux États. Je pense qu'il importe que le Conseil se prononce en

faveur de la majorité écrasante d'opinions favorables à cette solution des deux États; qu'il se prononce et qu'il puisse ainsi faire contrepoids à ceux que je ne veux pas faire entrer dans une catégorie, mais que je qualifierai peut-être de « libres penseurs », qui pensent que les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international ou la solution fondée sur les frontières de 1967 sont obsolètes et que nous devons plutôt être réalistes et pragmatiques.

D'énormes atrocités ont été commises dans le monde, au nom du réalisme et du pragmatisme. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois le Conseil de sécurité à s'exprimer sur les principes qu'il défend afin d'offrir une solution définitive pour qu'une paix réelle et durable soit possible, avec des frontières sûres pour Israël et un État palestinien consolidé. Bien que des mesures courageuses aient été prises depuis le début des négociations, notamment la libération d'un premier groupe de prisonniers palestiniens détenus avant la signature des Accords d'Oslo, nous avons également constaté d'autres faits nouveaux totalement incompatibles avec le processus de paix qui renforcent la méfiance et ne contribuent pas à mettre en place des conditions propices à un dialogue.

Nous le répétons, comme d'autres l'ont fait : l'intensification de la campagne d'implantation de colonies illégales en Cisjordanie, la poursuite des démolitions et des déplacements à Jérusalem-Est et dans la zone C, les affrontements incessants entre des manifestants et les Forces de défense israéliennes, les faits tragiques, tel celui survenu en août à Kalandia, les tirs de roquettes en direction d'Israël et une rhétorique conflictuelle incessante, laquelle rhétorique conflictuelle se poursuit sans relâche ici aussi.

Parallèlement, la situation humanitaire à Gaza continue de se détériorer, la bande de Gaza étant asphyxiée par le blocus en place depuis plus de six ans. Nous savons et convenons que les prochains mois seront décisifs pour mettre fin à une occupation qui dure depuis plus d'un demi-siècle et qui est moralement condamnable, politiquement inacceptable et non viable sur le plan stratégique.

J'en viens, deuxièmement, à la question de la Syrie. Dans quelques jours, un mois se sera écoulé depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013) sur le programme d'élimination des armes chimiques en Syrie. Nous notons avec satisfaction qu'avec la coopération du Gouvernement syrien, les activités de vérification

en vue de l'élimination de ces armes ont commencé presque immédiatement.

Le Secrétaire général a remis ses recommandations sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce processus, lesquelles ont été rapidement appuyées par le Conseil de sécurité, y compris s'agissant de la formation de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU et de la nomination à sa tête d'une coordonnatrice spéciale. C'est un bon début, pour un processus marqué par tant d'épreuves et de souffrances, qui devrait se terminer au milieu de l'année prochaine.

Cependant, la résolution 2118 (2013) comprend un autre élément d'importance équivalente ou plus grande que l'élimination du programme d'armes chimiques syrien : par cette résolution, le Conseil de sécurité a fait sien le Communiqué de Genève de 2012 (S/2013/523, annexe) et formulé explicitement la demande que soit convoquée la conférence de « Genève II » dans les plus brefs délais, aux fins de la mise en œuvre du Communiqué, et partant, de l'engagement d'une transition dirigée par les Syriens qui mette fin à cette effusion de sang longue déjà de deux années et demie.

Pour nous acquitter de cette demande, il nous faut la même volonté politique et la même détermination que celles qu'ont montrées tous les acteurs concernés face à cette question des armes chimiques. Nous espérons que sous peu, tant le Gouvernement que l'opposition auront formé des délégations crédibles capables de prendre de concert un ensemble d'engagements, et de les tenir, de façon que puisse commencer comme prévu la conférence au milieu du mois prochain.

Il vaut la peine de se souvenir que, en vertu du paragraphe 12 du Communiqué du 30 juin 2012, les puissances mondiales et régionales réunies à Genève l'an passé et présentes ici à ce débat public, réaffirment leur opposition « à toute militarisation accrue du conflit ». Cette partie du Communiqué qui semble avoir été oubliée doit elle aussi être honorée.

La résolution 2118 (2013) a représenté indubitablement un événement d'importance. Elle a marqué le signal de l'unité du Conseil de sécurité lequel, sauf de loin en loin, avait été paralysé face à la crise syrienne. De fait, nous aurions pu penser en août que son unité n'était que très occasionnelle. Indubitablement, la résolution 2118 (2013) a sanctionné une évolution mais nous ne savons pas si elle a permis de changer la dynamique du conflit.

Nous rappelons le moment où Kofi Annan, après s'être démis des fonctions d'Envoyé spécial conjoint pour la Syrie, a écrit ce qui, de notre point de vue, reste toujours valable aujourd'hui :

« Ce n'est que si elle est unie que la communauté internationale pourra obliger les deux parties à s'engager dans une transition politique pacifique. Mais un processus politique est difficile, sinon impossible, tant que toutes les parties, à l'intérieur et en dehors de la Syrie, y voient une occasion de servir leurs intérêts particuliers par la voie militaire ».

C'est la raison pour laquelle il est indispensable, pour que Genève II puisse avoir lieu, que les acteurs régionaux et internationaux qui appuient les deux parties soient pleinement convaincus que la solution politique est la seule solution possible.

Pour finir, j'aimerais saisir cette occasion pour saluer le fait que le Conseil a été en mesure d'adopter une déclaration présidentielle sur les aspects humanitaires de la crise (S/PRST/2013/15). Pour l'Argentine, il est certes important mais pas déterminant que cette décision prenne la forme d'une déclaration du Président du Conseil plutôt que d'une résolution. L'essentiel est en effet qu'il s'agit de l'expression d'un Conseil uni et non d'un menu à la carte où les parties peuvent choisir ce qui leur convient. Il s'agit d'obligations et d'exigences émanant du droit international auxquelles tous doivent se conformer.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : J'aimerais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à cet important débat et remercier également le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de sa déclaration et de l'exposé détaillé qu'elle contient sur la situation au Moyen-Orient et son évolution. Nous nous réunissons une fois de plus dans cette salle pour discuter de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, après les différents événements et les remous dont les retombées représentent une source de préoccupation pour la communauté internationale et qui exigent un maximum d'attention.

Il y a deux mois, le monde a vu s'améliorer la situation avec le retour à la table de négociation des deux parties israélienne et palestinienne, suite à l'effort engagé par les États-Unis d'Amérique sous la direction de leur Secrétaire d'État, M. John Kerry, qui a permis la reprise des négociations le 14 août dans le but de parvenir à un accord complet en l'espace de neuf mois.

Si ce fait positif est prometteur et a permis de mettre fin à la paralysie qui caractérisait le processus de paix depuis trois ans, et s'il représente véritablement une nouvelle occasion – et peut-être la dernière – de parvenir à la solution des deux États, certaines positions visent à saper la confiance entre les deux parties pour les empêcher de poursuivre sur le chemin de la paix et de la coexistence. La chance donnée ici au processus de paix ne peut être écartée par l'une quelconque des parties. Celles-ci doivent s'engager à un processus de négociation assorti d'un échéancier et d'un plan clairs et s'abstenir de tout acte de nature à entraver ou obstruer ce processus, tel que, notamment, la poursuite de l'implantation des colonies de peuplement et les attaques menées contre Haram al-Charif.

La partie palestinienne a démontré sa bonne foi et fait preuve d'une grande sagesse et d'un grand sens des responsabilités dans son désir de faire aboutir les négociations en cours. Le peuple palestinien de tous les territoires palestiniens occupés a fait montre de patience et de retenue malgré la situation catastrophique créée par l'embargo étouffant en vigueur. De plus, les États arabes ont démontré leur bonne foi en proposant l'Initiative de paix arabe.

Le Maroc, en ce qui le concerne, contribue efficacement depuis des décennies à la promotion de négociations et d'un dialogue constructifs entre toutes les parties au conflit au Moyen-Orient afin d'aboutir à une solution qui respecte le droit légitime qu'ont les Palestiniens de créer leur propre État indépendant et viable sur les territoires palestiniens, avec pour capitale Jérusalem-Est, ainsi que le principe de la restitution des territoires syrien et libanais. Le Royaume du Maroc a toujours estimé que la question était liée à celle d'Al-Qods, dont les différentes identités symboliques doivent être préservées. C'est ce qu'il s'est efforcé de faire dans le cadre de la présidence de S. M. le Roi au Comité d'Al-Qods, qui œuvre pour que cette ville reste un patrimoine religieux et civilisationnel commun aux trois religions monothéistes et un symbole d'entraide et de coopération.

Nous saluons la tenue de la réunion du Quatuor à New York et la contribution qu'elle a apportée aux négociations en cours. Nous aspirons à ce que le Conseil joue un rôle plus actif en vue d'une solution d'ensemble, celle en faveur de laquelle la communauté internationale s'est engagée depuis la création de l'Organisation. Par l'adoption de la résolution 2118 (2013) et la manière dont il gère les aspects humanitaires du conflit syrien,

le Conseil de sécurité a montré qu'il était capable de parler d'une seule voix.

Nous sommes conscients des difficultés et des complexités liées à l'application de la résolution et à la convocation de la deuxième conférence de Genève, qui offre le moyen de parvenir à une solution pacifique et de mettre fin aux violences et autres provocations. Cette conférence doit permettre d'édifier une société fondée sur la paix et la réconciliation et rassemblant tous les Syriens, et ce faisant d'alléger le fardeau qui pèse sur les pays voisins qui subissent les répercussions de la crise syrienne.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Jeffrey Feltman de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Comme toujours, nous jugeons extrêmement utile qu'il nous présente un aperçu général de la situation dans la région, des bouleversements rapides qu'elle connaît et des possibilités qui s'y présentent.

La situation au Moyen-Orient est marquée par une grande incertitude et par de graves risques de déstabilisation. Parallèlement, ces derniers mois, il y a eu quelques signes encourageants et nous avons pu constater comment une décision peut ouvrir des portes et créer de nouvelles perspectives de négociation.

Le Guatemala considère que la diplomatie et le dialogue constituent le meilleur chemin pour parvenir à des solutions de longue durée dans chacun des conflits qui persistent au Moyen-Orient. La recherche de solutions par des mécanismes autres que ceux prévus par les règles établies, c'est-à-dire par le droit international, créerait non seulement des précédents dangereux mais saperait les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Bien entendu, chacune des situations ayant retenu l'attention de la communauté internationale, qu'elles soient ou non inscrites à l'ordre du jour du Conseil, comme par exemple la Syrie, la Palestine, le Yémen, l'Égypte et d'autres, a des causes qui lui sont propres. Mais dans tous les cas, il nous paraît important de promouvoir un dialogue ouvert à la participation de tous les acteurs, et d'œuvrer de concert pour endiguer la violence et éviter des affrontements plus graves encore.

En cette occasion, je voudrais simplement évoquer deux questions : le processus de paix au Moyen-Orient et le conflit en Syrie.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, le Guatemala estime positif que les autorités

israéliennes et palestiniennes continuent à avancer sur la voie du dialogue pour parvenir à une solution des deux États négociée. Nous sommes conscients des défis considérables que pose ce processus de négociation pour les deux parties, tant au plan national qu'au plan international. Paradoxalement, plus on avance dans la négociation, plus les questions qui restent en suspens semblent insolubles. Néanmoins, en dernière analyse, une solution viable pour la paix et la sécurité serait dans l'intérêt des deux parties. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle, mais plutôt d'un jeu dans lequel tout le monde est gagnant.

Nous espérons que les parties pourront travailler de manière constructive et respecter le calendrier fixé. De la même façon, nous pensons que la participation du Quatuor et des acteurs régionaux au processus contribuera à trouver une solution définitive au conflit. Nous encourageons les deux parties à poursuivre des négociations de bonne foi et à rechercher une solution mutuellement acceptable, et nous engageons la communauté internationale à accompagner ce processus.

Nous estimons en conséquence que les deux parties doivent éviter tout agissement susceptible de mettre en péril les négociations et les perspectives d'un règlement pacifique du conflit. Nous insistons une nouvelle fois sur la nécessité de stopper l'expansion des colonies de peuplement et de ne pas en autoriser de nouvelles, de faire cesser les violences de la part des colons, d'arrêter de lancer des roquettes sur Israël et, de manière générale, de renoncer aux discours incendiaires des deux côtés. Nous espérons que les parties démontreront leur attachement aux principes qui nous unissent et qu'elles parviendront à aplanir les divergences qui font obstacle à la recherche d'une solution pacifique.

Pour ce qui est de la situation en Syrie, notre message est aussi simple que bref. La violence doit cesser immédiatement. Toutes les parties doivent cesser de recourir à la force militaire pour atteindre leurs objectifs politiques. La communauté internationale doit, quant à elle, cesser de transférer des armes en Syrie, quelle que soit la partie belligérante.

Nous nous félicitons de la mise en place d'une mission conjointe Organisation pour l'interdiction des armes chimiques-Organisation des Nations Unies, et de la récente nomination de la Coordonnatrice spéciale de cette mission, M^{me} Sigrid Kaag. Bien qu'elle doive travailler dans un contexte de conflit et que sa tâche

soit en soi extrêmement dangereuse, il nous plaît de voir qu'elle a déjà pu s'acquitter de près de la moitié des inspections de l'arsenal chimique syrien. Nous espérons que le travail pourra se poursuivre au même rythme et aboutira à la destruction complète du programme d'armes chimiques syrien d'ici à la mi-2014.

Nous croyons par ailleurs qu'il sera important de disposer d'informations complètes et à jour sur la mise en place, le fonctionnement et les activités de la Mission conjointe. Nous croyons comprendre qu'il s'agit d'une mission sans précédent et que par conséquent, comme dit le proverbe, le chemin se fait en marchant. On pourrait toutefois arguer de ce fait que la transparence et le suivi n'en sont que plus importants. Nous espérons également obtenir des informations sur toutes les questions relatives à la protection et à la sécurité des membres de cette mission. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la récente déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2013/15) demandant que l'aide humanitaire arrive sans entrave aux populations qui ont besoin d'aide en Syrie.

Dans le même temps, nous savons que les activités de la Mission conjointe ne mettront pas fin au conflit. C'est la raison pour laquelle il importe que les parties puissent dialoguer et rechercher une solution définitive à leurs dissensions, y compris en ce qui concerne la mise en place d'un gouvernement de transition. Nous estimons que la tenue déjà reportée d'une deuxième conférence de Genève, désormais annoncée pour la fin novembre, pourrait ouvrir des perspectives en la matière. Aussi sommes-nous préoccupés par les informations faisant état de profondes divergences entre les groupes de l'opposition syrienne. Il est fondamental que les chefs de cette opposition s'attachent à préserver l'unité des groupes qui la composent afin qu'elle soit un interlocuteur représentatif et fort dans cette conférence.

Nous pensons également que la conférence de Genève doit s'accompagner de l'obligation pour toutes les parties de déposer les armes. Cela permettrait d'atténuer la catastrophe humanitaire provoquée par le conflit. Il doit également être bien clair que les auteurs de crimes commis en Syrie doivent être punis pour leurs actes. Il ne faut pas laisser l'impunité prévaloir en Syrie après le conflit.

Enfin, le Guatemala réaffirme que la conciliation de points de vue opposés exige l'ouverture d'un dialogue constructif. C'est le seul moyen d'éviter de plus grands maux; car, si cette situation persiste, la stabilité du Moyen-Orient tout entier s'en trouvera affaiblie.

M. Sul Kyung-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé très instructif. J'ai également écouté avec attention les déclarations faites par l'observateur de la Palestine et le représentant d'Israël.

Trois mois se sont écoulés depuis qu'Israël et la Palestine ont entamé des négociations en juillet. Bien que nous ne soyons guère renseignés sur le détail de ces pourparlers, ce manque d'information est bien compréhensible compte tenu de la longue histoire de 20 longues années de négociations. Il serait naïf cependant d'assumer : « pas de nouvelles, bonnes nouvelles ». La détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie, les tirs sporadiques de roquettes depuis Gaza, et la violence et les affrontements intermittents, ainsi que la poursuite des activités de peuplement, constituent un contexte difficile susceptible d'empoisonner l'atmosphère à tout moment. C'est pourquoi la République de Corée préconise de déployer des efforts conjoints visant, parallèlement aux pourparlers, à établir un climat de confiance.

Mais les plus grands défis sont encore devant nous. Le moment de vérité pour les deux parties viendra lorsqu'elles devront aplanir des obstacles de longue date et traiter de questions sensibles. Le rôle de la communauté internationale sera alors déterminant au fur et à mesure que les négociations avanceront. Nous devons encourager les deux parties à saisir la chance de réaliser la solution des deux États. Il faut explorer plus vigoureusement de nouveaux moyens d'inciter les deux parties à faciliter le processus de négociations. Nous espérons que le Quatuor accélérera ses efforts de médiation au moment voulu. Ma délégation espère sincèrement qu'Israël et la Palestine resteront fermement résolus à parvenir à un accord dans les délais convenus.

Pour ce qui est de la Syrie, nous nous félicitons de ce que la phase initiale de mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) ait commencé à la suite de la proposition opportune faite par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et de l'approbation par le Conseil d'une mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU. La République de Corée se félicite de la nomination de la Coordonnatrice spéciale, M^{me} Sigrid Kaag, et est convaincue qu'elle jouera un rôle critique pour veiller à ce que les travaux de la mission suivent leur cours. Et surtout, nous appelons la Syrie à respecter fidèlement ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013) et en tant que membre de la

Convention sur les armes chimiques. À ce propos, nous souhaitons réitérer la nécessité de déterminer qui est responsable des attaques à l'arme chimique perpétrées en Syrie et de les traduire en justice.

En dépit des progrès réalisés récemment, la poursuite des hostilités et le recours à la force en Syrie font de nouvelles victimes et entraînent de nouvelles souffrances. Nous condamnons avec force les violations continues du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier à l'égard des femmes et des enfants qui sont les principales victimes de cette crise. Nous appuyons et saluons la déclaration présidentielle du 2 octobre (S/PRST/2013/15), et exhortons toutes les parties au conflit syrien à y répondre immédiatement. Nous engageons tout particulièrement les autorités syriennes à prendre des mesures immédiates pour faciliter l'accès humanitaire des divers acteurs humanitaires sur le terrain en levant les obstacles bureaucratiques et en accordant un accès transfrontalier.

Le débordement de la crise dans les pays voisins est également très préoccupant. La détérioration de la situation des réfugiés syriens pèse sur les pays voisins au niveau tant socioéconomique que politique. Parmi ces pays, le Liban et la Jordanie souffrent le plus, car les réfugiés syriens constituent respectivement environ un quart et un dixième de leur population. La communauté internationale doit partager cette charge en intensifiant ses efforts afin que ses engagements se traduisent en actes. Nous saluons les pays voisins qui continuent d'ouvrir leurs frontières, ainsi que les pays qui participent à la réinstallation des réfugiés syriens.

Enfin, nous tenons à rappeler encore une fois que nous ne devons pas nous satisfaire de la phase initiale de l'élimination des armes chimiques en Syrie. La communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, doit prendre d'autres mesures pour mettre fin à la crise syrienne par une solution politique négociée basée sur le communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). À cet égard, nous espérons que la conférence « Genève II » se tiendra le plus tôt possible.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé.

Il est clair que le Moyen-Orient traverse une situation de bouleversements, mais une chance d'importance historique s'est fait jour dans le processus de paix au Moyen-Orient, et nous ne devons pas la

laisser passer. L'accent mis par les dirigeants du monde sur les négociations sur le statut final et la solution des deux États pendant la « semaine des dirigeants » à l'Assemblée générale signalait que nous devons tous prendre part à ce processus de paix. De l'avis général, le statu quo ne peut pas continuer.

L'Australie salue l'activisme et l'engagement dont font preuve les États-Unis dans la façon dont ils mènent les négociations sur le statut final. Nous saluons le discours prononcé par le Secrétaire d'État Kerry à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens le 25 septembre, dans lequel il a souligné l'urgence de parvenir à la solution des deux États. Le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas continuent également de faire preuve d'un grand courage politique en poursuivant les négociations malgré les pressions internes. Nous reconnaissons que des efforts continus sont nécessaires pour négocier les gros problèmes et les décisions difficiles qui se profilent à l'horizon et conclure les négociations dans le délai de neuf mois.

Nous sommes préoccupés par les récentes attaques qui ont provoqué la mort d'Israéliens en Cisjordanie. La condamnation de ces actes par les dirigeants palestiniens est positive et importante. Des affrontements qui, plus tôt en Cisjordanie, avaient fait des morts parmi les Palestiniens sont également source de préoccupations. Il est d'une importance capitale que les dirigeants des deux camps ne permettent pas que ces événements sapent les efforts de paix.

Le mois dernier a également été le théâtre d'une percée historique, l'examen par le Conseil du conflit en Syrie ayant abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2118 (2013) sur la destruction des armes chimiques de la Syrie et à la déclaration présidentielle sur l'assistance humanitaire (S/PRST/2013/15). Ces actions montrent que la communauté internationale peut œuvrer de concert en faveur de la paix et de la sécurité en Syrie et dans la région, et nous devons tout simplement rester engagés sur cette voie.

La résolution 2118 (2013) est la manifestation de notre conviction commune que l'utilisation d'armes chimiques constitue une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons sans réserve la mission conjointe du Secrétaire général et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'inspection et la surveillance de la destruction des armes chimiques de la Syrie.

La balle est désormais dans le régime syrien. Il doit respecter toutes les obligations que lui impose la résolution 2118 (2013) et coopérer sans réserve avec la mission conjointe du Secrétaire général et de l'OIAC. Le Conseil lui-même doit veiller rigoureusement au respect par la Syrie de ses obligations. Notre engagement continu sera essentiel au succès de la mission.

Si les progrès réalisés concernant les armes chimiques sont de bon augure, seule une solution politique peut régler cette crise. Nous appuyons les efforts faits pour organiser une deuxième conférence à Genève en novembre. Nous exhortons le régime syrien et l'opposition à participer à ces pourparlers de manière constructive. Nous demandons aux pays qui ont de l'influence sur les parties en Syrie de faciliter ce processus.

Le peuple syrien a besoin d'une solution politique pour son avenir, mais aujourd'hui, il a également besoin de nourriture, de soins médicaux, d'abris et de protection. Comme la déclaration présidentielle sur l'assistance humanitaire adoptée le 2 octobre l'indiquait clairement, la magnitude de la crise humanitaire requiert un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave dans tout le pays. Les sièges doivent cesser; toutes les parties, et les autorités syriennes en particulier, doivent veiller à assurer cet accès par les moyens les plus efficaces. Nous appuyons les appels au cessez-le-feu pour permettre l'acheminement de l'aide. Le Conseil doit surveiller de près et systématiquement l'adhésion de toutes les parties aux dispositions de la déclaration présidentielle du 2 octobre (S/PRST/2013/15), et nous attendons très bientôt l'exposé au Conseil de la Coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos. Le conflit influe déjà lourdement sur la stabilité et la sécurité de la région et, si elle n'est pas résolue, la menace qui pèse sur la paix internationale ne fera que croître. Les pays voisins ont constaté une intensification de la violence sectaire et des violations transfrontalières par les parties entraînées dans le conflit syrien. Ils accueillent un très grand nombre de réfugiés syriens. Tous les pays limitrophes, et en particulier le Liban et la Jordanie, ont besoin du concours de la communauté internationale pour faire face aux conséquences du conflit syrien.

Nous partageons les inquiétudes exprimées aujourd'hui par d'autres orateurs au sujet du Liban. Le Conseil doit réaffirmer son appui à la souveraineté et à la stabilité de ce pays. Mon pays est disposé à œuvrer par l'entremise du Conseil afin de faire tout notre possible pour remédier à cette terrible crise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en tant que représentant de l'Azerbaïdjan.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé fort complet. Ces deux dernières semaines ont été remarquables pour ce qui est de la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient et de la poursuite des pourparlers directs entre les parties. Nous nous félicitons de la récente réunion du Quatuor sur le Moyen-Orient qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale, le 27 septembre à New York. Nous espérons que les parties feront montre de bonne foi et de zèle pour trouver une solution durable. Parmi les conditions nécessaires au succès figure la nécessité de veiller à ce que le processus et l'ensemble des efforts soient guidés par les normes établies par la Charte des Nations Unies, ainsi que par l'objectif d'un règlement global fondé sur le droit international.

Nous avons déclaré à maintes reprises que l'absence d'accord sur les questions politiques dans les situations de conflit armé et d'occupation militaire ne saurait servir de prétexte pour ne pas respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme. Les activités de colonisation menées dans les territoires palestiniens occupés demeurent une source de grave préoccupation. Il ne fait aucun doute que l'augmentation du nombre de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est risque d'avoir un effet négatif sur la situation délicate qui prévaut sur le terrain. Elles constituent une menace sérieuse au processus de paix, et portent atteinte aux droits et aux libertés des Palestiniens.

Ces pratiques sont illégales en vertu du droit international, et elles doivent cesser immédiatement et sans condition, quelles que soient la direction que prennent les négociations et leur issue. Conformément à l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, « [l]a puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle. » Cet article, tout à la fois, constitue le fondement du droit et explique l'état de droit interdisant l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés par la population de la puissance occupante, ou de personnes encouragées par cette puissance à s'y installer avec l'intention, exprimée ou non, de modifier l'équilibre démographique.

Le Conseil doit prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que le droit international, les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient

observés et respectés en tout temps et sans conditions préalables.

La situation économique, financière et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés requiert l'attention constante de la communauté internationale. L'assouplissement accru des restrictions à la circulation des Palestiniens, la fourniture d'un accès, et la levée des restrictions financières sont nécessaires. Il est très important que la communauté internationale apporte son appui constant au relèvement socioéconomique de l'État de Palestine. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de place pour l'intolérance religieuse ou ethnique au Moyen-Orient. Les peuples doivent vivre ensemble, et pour cela ils doivent trouver les moyens d'instaurer la paix et de nouer des relations de bon voisinage dans la région.

S'agissant de la Syrie, nous saluons les efforts conduits jusqu'ici pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution 2118 (2013), ainsi que l'importante décision prise par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il est impératif que toutes les parties cessent toute violence armée, s'impliquent de manière constructive dans le processus politique et s'engagent à mettre en œuvre le Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe).

La convocation dans les prochaines semaines de la conférence de « Genève II » est nécessaire pour que les parties s'engagent dans le dialogue et la négociation. Pour finir, nous tenons une fois encore à exprimer notre ferme conviction qu'il est possible d'instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient grâce au zèle et au travail acharné de toutes les parties prenantes, et avec le soutien indispensable de la communauté internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute la diligence voulue. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je tiens également à informer toutes les personnes concernées que le présent débat public se poursuivra pendant l'heure du déjeuner car il y a un très grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Je tiens également à féliciter le Représentant permanent de l'Australie et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours de leur présidence le mois dernier.

Lorsqu'ils sont confrontés à des défis qui menacent le fondement même de leur stabilité et de leur sécurité, les pays cherchent par tous les moyens possibles à établir des partenariats, à les consolider et à mettre en place des filets de sécurité.

À cet égard, le Liban réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006), adoptée à l'unanimité par cet organe le 11 août 2006. De même, au cours des sept dernières années, toutes les délégations ici présentes ont exprimé leur soutien indéfectible à la mise en œuvre intégrale de la résolution susmentionnée. Ainsi, nous pensons que le moment est venu pour le Conseil de traduire son soutien en un message fort exhortant Israël à se retirer entièrement des territoires libanais toujours occupés, à mettre fin à ses violations de la souveraineté libanaise par les voies terrestre, aérienne et maritime, et à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui enfreignent les obligations qui lui incombent au titre du droit international.

Convaincu de l'importance de la stabilité du Liban pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, le Conseil a adopté le 11 juillet une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/9) afin de réaffirmer son soutien à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban, et d'approuver la politique libanaise de dissociation à l'égard de la situation syrienne, ainsi que la Déclaration de Baabda du 11 juin 2012. Je tiens une fois encore à réaffirmer la profonde gratitude de mon pays pour ce message de solidarité politique.

Se fondant sur le consensus exprimé dans la déclaration présidentielle susmentionnée, le 25 septembre, le Secrétaire général a lancé le Groupe international d'appui au Liban, soulignant la nécessité que

« le Liban puisse compter sur un soutien ferme et coordonné de la part de la communauté internationale pour continuer à relever les nombreux défis lancés à sa sécurité et à sa stabilité ». (S/PRST/2013/9, p. 3)

Le Liban attend avec impatience l'élargissement du Groupe, ainsi que la convocation de réunions de suivi destinées à répondre à ses besoins spécifiques en vue de faire face à la crise humanitaire résultant de l'afflux de réfugiés en provenance de Syrie, à renforcer les capacités de l'armée libanaise et à pourvoir aux besoins économiques et financiers du Liban.

En raison de la crise qui sévit actuellement en Syrie, le nombre de réfugiés en provenance de ce pays a fini par représenter l'équivalent du quart de la population de mon pays. Au-delà des problèmes humanitaires évidents qui se posent, un rapport récent de la Banque mondiale a souligné les effets socioéconomiques très négatifs de la crise syrienne sur le Liban. Le rapport note que

« le taux de croissance de l'économie libanaise aurait baissé de 2,9% cette année,... que les dépenses publiques augmentent d'environ 1,1 milliard de dollars sur la période 2012-2014... tandis que les revenus diminueront de 1,5 milliard de dollars. Le taux de chômage pourrait atteindre 20% au cours de la même période, et plus de 170 000 Libanais sombreront dans la pauvreté d'ici à 2014 ».

Dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier, le Président de la République libanaise, le général Michel Sleiman, a averti que cette grave situation commençait à prendre une « dimension existentielle » pour mon pays.

Lors de sa rencontre à Beyrouth la semaine dernière avec les représentants des membres du Groupe international d'appui au Liban, il a souligné que le partage des coûts était toujours inéquitable. Il a indiqué que la réinstallation des réfugiés était purement symbolique – 17 pays ont accueilli quelques milliers de réfugiés, au moment où la communauté internationale éprouve des difficultés à leur trouver un abri à l'intérieur de la Syrie, en dépit du fait que la superficie de la Syrie est 18 fois celle du Liban.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2118 (2013), qui porte sur les armes chimiques en Syrie, et de la déclaration présidentielle du 2 octobre, relative à la situation humanitaire dans ce pays (S/PRST/2013/15). Le Liban estime que ces mesures prises par la communauté internationale dans un esprit d'unité devraient permettre de mettre fin à la violence, de garantir un retour progressif des réfugiés syriens dans leur pays en toute sécurité et dans la dignité et

d'ouvrir la voie à un processus politique qui répondrait aux aspirations du peuple syrien.

Le 31 juillet, les négociations israélo-palestiniennes ont repris, grâce aux efforts de l'Administration américaine. Un délai initial de neuf mois pour que des progrès soient réalisés a été fixé. Comme beaucoup d'autres pays, nous avons salué les efforts des États-Unis à cet égard et nous étions prêts à y voir un signe d'espoir.

Cependant, trois mois après le début des pourparlers et plusieurs cycles de négociations, les autorités israéliennes continuent d'étendre leurs colonies. Le mouvement « La paix maintenant », ainsi que d'autres observateurs et organisations de défense des droits de l'homme israéliens, considèrent cette attitude comme une absence de « volonté sincère de négocier sérieusement » de la part de leur gouvernement. En outre, encouragés par un sentiment d'impunité, les colons israéliens multiplient les attaques contre les civils palestiniens et leurs biens, en lançant des attaques contre des écoles primaires, terrorisant des enfants; en déracinant les oliviers des agriculteurs, les privant ainsi de leurs moyens de subsistance; et en vandalisant des églises et des mosquées. De toute évidence, ces actes risquent de nuire aux chances de réussite des négociations israélo-palestiniennes. Le Conseil doit les condamner dans les termes les plus fermes.

Enfin, faut-il rappeler au Conseil que ces négociations doivent faire partie intégrante d'une approche globale et sans exclusive si l'on veut instaurer une paix durable et viable au Moyen-Orient?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Inde.

M^{me} Kaur (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au présent débat. Je vous remercie également d'avoir organisé ce débat public trimestriel qui donne au Conseil l'occasion de faire le bilan des faits survenus récemment au Moyen-Orient, y compris dans l'État de Palestine. En outre, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé détaillé.

Le règlement de la question palestinienne demeure une question urgente et de la plus haute importance

pour la communauté internationale. Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Compte tenu de l'évolution de la situation dans la région – situation intrinsèquement précaire et imprévisible –, il est impératif de régler sans plus tarder la question palestinienne.

Nous nous réjouissons des pourparlers directs en cours entre Israël et la Palestine, sous l'égide des États-Unis. Nous espérons que ces pourparlers directs, qui ont repris après l'une des plus longues impasses dans ce processus depuis la signature des Accords d'Oslo, aboutiront à des résultats concrets dans le délai de neuf mois fixé par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry. Dans ce contexte, il faut aborder la question des activités de peuplement menées par Israël, qui se poursuivent sans relâche. Non seulement ces activités sont illégales, mais elles représentent également une menace grave pour la solution des deux États. Nous nous associons aux autres orateurs pour exhorter Israël à mettre un terme aux activités de peuplement.

Le blocus de Gaza a eu de graves conséquences pour la qualité de vie des Palestiniens. En outre, il nuit aux services essentiels, aux activités économiques et au développement des infrastructures. Nous demeurons convaincus qu'il faut qu'Israël lève ce blocus imposé à Gaza et garantisse une circulation normale et sans restriction des personnes et des biens à l'intérieur de la Palestine.

L'Inde demeure favorable à une solution négociée à la question israélo-palestinienne en vue d'édifier un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant en paix aux côtés d'Israël, comme convenu au titre de la feuille de route du Quatuor, de plusieurs résolutions de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe.

Vu les difficultés financières auxquelles l'Autorité palestinienne continue de faire face, l'Inde reste déterminée à l'appuyer au niveau bilatéral ainsi que par l'entremise du fonds financé par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBAS). Sur le plan bilatéral, nous demeurons un partenaire de l'Autorité palestinienne, en fournissant une aide pour le développement et un appui budgétaire direct, en versant des contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en appuyant des programmes de formation et j'en passe. Par l'entremise du Fonds de l'IBAS, nous continuerons d'exécuter des projets de renforcement des capacités et

d'infrastructure, sur la base des priorités définies par l'Autorité palestinienne.

Comme elle l'a démontré au cours des six dernières décennies, notamment lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité, l'Inde est également prête à appuyer toutes les mesures prises par les dirigeants palestiniens en vue d'un règlement politique des questions relatives au statut permanent.

Avant de conclure, je tiens à exprimer notre vive préoccupation concernant la situation en Syrie. Même si nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2118 (2013) par le Conseil de sécurité, portant sur le démantèlement du programme d'armes chimiques syrien, et la déclaration présidentielle sur la situation humanitaire en Syrie (S/PRST/2013/15), nous sommes préoccupés par les violences qui se poursuivent et la situation humanitaire qui se détériore. Nous avons toujours soutenu qu'il n'y avait pas de solution militaire à ce conflit. Nous demeurons convaincus que l'ONU, et notamment le Conseil, devrait donner la priorité à un dialogue politique sans exclusive pour régler cette crise. Nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence Geneva II dans les plus brefs délais, qui devrait contribuer au lancement d'un dialogue politique sans exclusive mené par les Syriens, permettant de régler la crise actuelle et de répondre aux aspirations légitimes de tous les secteurs de la société syrienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé d'aujourd'hui.

L'Égypte souscrit à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera faite par le représentant de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Je voudrais mettre en exergue les six points suivants.

Premièrement, l'Égypte appuie les négociations en cours entre l'État de Palestine et Israël visant à parvenir à un accord de paix définitif. Nous tenons à

rendre hommage aux efforts des États-Unis d'Amérique, qui ont permis de relancer les négociations. Nous espérons qu'ils seront couronnés de succès, un succès qui aboutira à la mise en œuvre d'une solution des deux États. Cependant, nous sommes préoccupés par les divergences de fond qui existent entre les deux parties, divergences qu'il sera difficile de surmonter. Nous invitons Israël, Puissance occupante, qui dispose de tous les moyens de contrôle et des forces nécessaires sur le terrain, à prendre toutes les mesures voulues pour parvenir à la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard.

Nous nous étonnons d'entendre les représentants israéliens nier le fait que la question de la Palestine est au cœur même du conflit au Moyen-Orient, et prétexter de l'évolution politique dans la région pour fuir leurs responsabilités. Nous sommes convaincus que l'évolution politique au Moyen-Orient permettra de parvenir à l'établissement de régimes démocratiques stables, contrairement à ce que prétendent ou espèrent certains d'entre eux, en particulier celui que nous avons entendu ce matin, qui pense que ces développements ne feront qu'ajouter à l'instabilité et au bain de sang dans la région.

Nous insistons sur le fait que le non-règlement de la question palestinienne constituera la principale menace qui pèse sur l'État occupant.

Deuxièmement, nous avons examiné avec préoccupation les statistiques qui font état d'une recrudescence des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie. Elles ont triplé entre 1993, date de la signature des accords d'Oslo, et 2012. Nous sommes également préoccupés par le fait que les activités de peuplement israéliennes illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ont augmenté de plus de 70 % au premier semestre de cette année.

Cela nous pousse à nous interroger sur le message que veut faire passer le Gouvernement israélien tandis qu'il s'engage dans les négociations. Nous condamnons ces activités illégales et nous invitons la communauté internationale à adopter une attitude résolue pour y mettre un terme, en particulier avec l'imposition de sanctions économiques à l'encontre des colonies israéliennes, à l'instar des mesures prises par un certain nombre de parties internationales, notamment l'Union européenne, dont les directives entreront en vigueur au début de l'année prochaine. Nous mettons en garde contre toute tentative de contourner ces sanctions.

Troisièmement, l'Égypte condamne la poursuite des exactions israéliennes contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, y compris le blocus de Gaza et le terrorisme pratiqué par les colons israéliens contre le peuple palestinien désarmé. Nous réaffirmons l'entière responsabilité d'Israël, Puissance occupante, qui doit donc lever le blocus injuste qui pèse sur la bande de Gaza. Nous condamnons également les violations israéliennes systématiques contre la mosquée Al-Aqsa, ainsi que les provocations d'un certain nombre de colons et de juifs extrémistes dans la mosquée, sous couvert d'une présence renforcée des forces de sécurité israéliennes, et l'apposition de slogans juifs dans les mosquées. Nous appelons au respect de toutes les religions monothéistes dans la ville.

Quatrièmement, l'Égypte se déclare préoccupée par la baisse des fonds mis à disposition de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et par la détérioration de sa situation financière. Les manifestations de centaines de réfugiés palestiniens à Gaza contre la réduction des services d'assistance fournis par l'UNRWA nuiront à la crédibilité de l'ONU et à son rôle dans la région.

Cinquièmement, l'Égypte refuse que la situation grave qui règne en Syrie soit utilisée comme un prétexte pour fermer les yeux sur la poursuite de l'occupation israélienne dans le Golan syrien occupé. Nous exigeons qu'Israël se retire du Golan et applique les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 497 (1981). Nous soulignons qu'il faut que le Conseil organise des séances d'information sur cette question afin de parvenir à son règlement satisfaisant.

Sixièmement, nous nous félicitons de l'accord conclu sur la destruction des armes chimiques syriennes, conformément à la résolution 2118 (2013). Nous estimons que cette nouvelle mesure permettra d'éliminer toutes les formes d'armes de destruction massive dans la région, sans exception. Cette mesure vient s'ajouter à d'autres mesures, qui n'ont pas été intégralement mises en œuvre, comme la résolution 687 (1991), dont l'application s'est limitée à la destruction des armes de destruction massive en Iraq, sans tenir compte de son paragraphe 14, qui prévoyait qu'il s'agissait d'une étape sur la voie de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

L'Égypte saisit cette occasion pour rappeler au Conseil la proposition faite par le Ministre égyptien des affaires étrangères dans le cadre du débat général

de l'Assemblée générale cette année (voir A/68/PV.18), concernant la nécessité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, et de tenir cette année, ou au plus tard au printemps 2014, la conférence qui était prévue en 2012. Nous invitons les membres permanents du Conseil de sécurité à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités et à inviter tous les pays de la région à fournir les garanties requises avant la fin de l'année.

La question de Palestine était et reste la cause principale de l'instabilité au Moyen-Orient, instabilité qui menace la paix et la sécurité internationales. L'Égypte n'aura de cesse de demander au Conseil de sécurité d'être à la hauteur de ses responsabilités et de se pencher sur la question palestinienne avec le sérieux qui s'impose. Nous ne cesserons d'insister sur la nécessité de prendre des mesures pour mettre un terme aux activités de peuplement illégales, afin de parvenir à un règlement définitif, et d'appliquer les résolutions antérieures pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, lesquelles sont la véritable source des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine de leurs déclarations.

Depuis le dernier débat public consacré à cette question en juillet dernier (voir S/PV.7007), des faits politiques nouveaux encourageants sont survenus au Moyen-Orient. Après des années d'atermoiements et de paralysie virtuelle, une nouvelle dynamique semble se faire jour, à mesure que se renforcent les perspectives de progrès sur le volet syrien et sur la voie de négociations israélo-palestiniennes.

S'agissant de la crise en Syrie, la diplomatie a permis d'éviter une intervention militaire. Il est difficile de réconcilier la nécessité de protéger les civils en Syrie et l'option d'un règlement militaire, qui, en toute probabilité, générerait davantage de souffrances et d'instabilité. Le Brésil se félicite que la convergence de vues entre les États-Unis et la Russie ait permis de lancer une dynamique favorable à l'adoption de la

résolution 2118 (2013) et ait conduit à l'approbation du Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe).

Le Brésil condamne sans équivoque l'emploi d'armes chimiques en Syrie et le sacrifice de vies humaines qui en a résulté. Nous nous félicitons que le Gouvernement syrien ait décidé d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et de l'appliquer immédiatement. Ayant compté parmi les premiers signataires de ladite Convention, le Brésil continuera d'appeler à l'universalisation de cet instrument, et à exhorter tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer le plus rapidement possible.

Le Gouvernement syrien doit continuer de coopérer pleinement avec l'ONU et avec l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques dans l'exécution de ses obligations. L'opposition doit elle aussi coopérer. En cas de non-respect de la résolution, il est clair d'après le texte de la résolution 2118 (2013) que des mesures au titre du Chapitre VII ne pourront être envisagées que dans le cadre d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons notre conviction qu'il ne peut y avoir de règlement militaire à ce conflit, et nous demandons que l'on cesse de fournir des armes à toutes les parties au conflit syrien. Si nous nous félicitons des efforts visant à l'élimination des armes chimiques, nous ne devons toutefois pas oublier que les civils qui ont été tués l'ont été en grande majorité par des armes classiques qui, elles, continuent de circuler.

Toutes les parties doivent exploiter la nouvelle dynamique en place et suivre la voie d'un règlement politique négocié qui tienne compte des aspirations légitimes du peuple syrien. Le Communiqué de Genève devra être appliqué de toute urgence. Le Brésil renouvelle son appui au Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, et appelle à la convocation rapide de la conférence de « Genève II ».

À cet égard, nous considérons qu'outre les parties prenantes régionales, d'autres acteurs pouvant contribuer au succès de la conférence devraient être invités à participer.

Nous réaffirmons notre condamnation de toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par toutes les parties, et nous appelons à un accès humanitaire immédiat à ceux qui sont dans le besoin. C'est le Gouvernement de Damas qui est pour une grande part responsable du cycle de

violence qui a fait un grand nombre de victimes civiles, en particulier des femmes, des enfants et des jeunes. Le Gouvernement a le devoir de protéger ses citoyens. Nous sommes aussi conscients des responsabilités de l'opposition armée.

Dans la même veine, en phase avec les conclusions du rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante en Syrie (A/HRC/21/50), nous réaffirmons notre vive préoccupation face aux effets négatifs des sanctions unilatérales sur les conditions de vie du peuple syrien. Nous saluons les efforts déployés par des pays voisins pour accueillir les réfugiés syriens et soulignons le principe du partage des obligations. Je voudrais aussi exprimer le ferme appui du Brésil au Liban et à la politique de dissociation du conflit syrien poursuivie par le Président Michel Sleiman.

Le Brésil se félicite de la reprise de négociations directes sur le statut final entre Israéliens et Palestiniens et nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire d'État américain Kerry à cet effet. Nous formons l'espoir que les pourparlers en cours mèneront à la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et appelons les parties à respecter le délai convenu de neuf mois pour atteindre un accord de paix global. Nous soulignons que ce processus doit mener à un accord de paix final, et non à un accord intérimaire. Pour cela, le Brésil attend que les négociations portent sur l'ensemble des principaux points.

La poursuite des activités de peuplement et de la violence des colons contre les civils en Palestine représentent des violations du droit international. Elles ne contribuent pas à la nécessaire amélioration d'un climat propice aux négociations afin que celles-ci soient couronnées de succès, et elles compromettent la solution même des deux États. Le Brésil condamne les récents tirs de roquette et de mortier depuis Gaza et la Syrie sur Israël. Nous saluons la décision d'Israël de libérer des prisonniers palestiniens et encourageons Israël à libérer un autre groupe dès que possible.

Dans ce contexte, il existe même une raison de plus de demander au Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement de ses fonctions s'agissant de la question de Palestine et de fournir un appui au processus de paix. Le Brésil espère aussi que le Quatuor, dont la déclaration du 27 septembre est un nouveau fait heureux après une longue période de silence, tiendra le Conseil de sécurité régulièrement informé.

En vue de fournir un appui plus large à la première action sérieuse menée depuis longtemps en faveur d'un règlement global du conflit palestino-israélien, il faut envisager sérieusement de mettre sur pied un groupe d'appui au Quatuor avec une plus large représentation géographique.

Le processus de négociation en cours fournit une occasion qu'il ne faut pas manquer. Le Brésil n'a cessé de souligner qu'il importe d'écouter les sociétés civiles israélienne et palestinienne. Certaines organisations des deux bords peuvent aider de façon significative à galvaniser la volonté politique en faveur de la paix. Le Brésil sera comme d'habitude prêt à fournir son appui aux initiatives, notamment celles qui impliquent des représentants de la société civile, en vue d'œuvrer en faveur de la réconciliation et d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Monsieur le Président, À l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, je souhaite vous exprimer mes félicitations et surtout vous assurer de l'entière disponibilité du Bureau du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Permettez-moi également de remercier M. Feltman, Secrétaire général adjoint, pour son exposé détaillé et objectif.

La dernière fois que j'ai eu l'occasion de m'adresser au Conseil en juillet passé, peu après l'annonce de la reprise des négociations israélo-palestiniennes, j'ai appelé à un engagement durable de la communauté internationale pour que les parties respectent leurs promesses, négocient de bonne foi et s'abstiennent de tout acte qui mettrait en péril les négociations. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les parties de parvenir à un accord global dans un délai de neuf mois, tandis que nous attendons des signes de progrès tangibles. Nous trouvons encourageante l'annonce récente par laquelle les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'ils intensifieront leurs efforts pour accélérer le rythme des négociations. Nous nous félicitons de la reprise tant attendue des activités du Quatuor et de sa volonté de réunir les envoyés tous les mois pour suivre les progrès accomplis. Nous estimons toutefois que le Conseil ne donne pas encore la pleine mesure de ses capacités de rétablissement de la paix en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien.

Des signes inquiétants montrent que, de part et d'autre, des groupes qui ont intérêt à ce que le conflit se poursuive se mobilisent aussi. Il est donc impératif que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, reste vigilante et agisse de toute urgence et avec détermination pour contrer les provocations au cours de cette phase délicate, pour faire respecter le droit international et protéger les civils.

Nous restons préoccupés par la persistance des annonces concernant les colonies de peuplement israéliennes, comme celle qui vient de s'implanter à Jérusalem-Est, qui empoisonnent le climat des négociations. Nous demandons au Conseil de prendre des mesures pour l'application de la résolution 446 (1979). La directive de l'Union européenne concernant le financement des projets israéliens dans les colonies est une initiative louable qui devrait être pleinement mise en œuvre. Nous invitons les autres États à faire de même.

Il faut une véritable pression de la communauté internationale si l'on veut obliger le Gouvernement israélien à mettre fin aux colonies et à faire des compromis à la table des négociations. Nous sommes également préoccupés par les actes de provocation à proximité de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem, et par la montée des attaques commises par les colons contre les Palestiniens pendant la récolte des olives. Les rafles menées dans les territoires palestiniens alimentent encore plus les tensions. De même, la question explosive des milliers de Palestiniens dans les prisons israéliennes reste un sujet de préoccupation majeure de notre Comité.

Depuis que les initiatives politiques que j'ai mentionnées ont été prises, nous aurions dû assister à une amélioration de la situation sur le terrain. Ce qui, à l'évidence, aurait contribué à un processus de négociations encore plus crédible. Paradoxalement, les Palestiniens doivent faire face à une contraction économique, une augmentation des déficits budgétaires et un chômage massif. La situation humanitaire à Gaza empire.

Cependant, le Comité est d'avis que les mesures de relance économique, y compris le soutien des donateurs, peuvent contribuer à une embellie de la situation. Toutefois, elles doivent s'accompagner d'une levée générale des restrictions imposées par la puissance occupante. D'après la Banque mondiale, ces restrictions coûtent à l'économie palestinienne 3,4 milliards de dollars par an, rien qu'en Cisjordanie. Il convient de préciser que toutes les évaluations des dommages

économiques provoqués par l'occupation aboutissent à la même conclusion : c'est que l'économie palestinienne aurait prospéré si elle ne faisait pas l'objet de tant de mesures coercitives.

Notre Comité fonde de sérieux espoirs sur l'actuel cycle de négociations. Aussi, continuera-t-il à s'employer sans réserve à soutenir l'initiative de paix actuellement en cours. Nous encourageons le Conseil à mettre son autorité politique et morale au service de la recherche d'une solution définitive et durable au conflit palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement tient tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je saisis également cette occasion pour remercier M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui.

Le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par la situation en Palestine, qui est le fruit des politiques illégales que continue de mener Israël, la Puissance occupante, à l'encontre du peuple palestinien et de son territoire. Ces derniers mois, alors que la communauté internationale attendait des avancées tangibles dans les négociations qui ont repris entre les deux parties, processus qu'elle appuie pleinement sur la base des critères énoncés depuis longtemps dans les résolutions de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, la Puissance occupante a malheureusement continué d'agir au mépris de ces paramètres, de la bonne foi requise pour des négociations et des objectifs généraux du processus de paix. La tension n'a donc cessé de monter, ce qui a creusé l'écart entre les attentes et les espoirs placés dans le processus politique, d'une part, et la réalité sur le terrain, d'autre part. Les activités de peuplement israéliennes, le blocus de la bande de Gaza, les attaques militaires et les provocations incessantes, y compris les incitations aux affrontements religieux de la part de colons israéliens extrémistes, enveniment la situation sur le terrain et renforcent les doutes concernant la volonté d'Israël d'aboutir à la paix et son attachement à celle-ci, alors que l'État de Palestine, avec l'appui

sans équivoque de la communauté internationale, y compris les pays du Mouvement des pays non alignés, la recherche sérieusement et reste déterminé à y parvenir.

Le Mouvement est profondément inquiet face à l'intensification des agressions commises à Jérusalem-Est occupée, en particulier sur le site de Haram al-Charif et alentour, et dans la mosquée Al-Aqsa et ses alentours, qui continuent d'être le théâtre de provocations de la part d'extrémistes israéliens, y compris de colons et de membres du Gouvernement. Le mépris flagrant à l'égard de ce lieu saint et des fidèles qui le fréquentent et les menaces incessantes de nouvelles incursions sont autant d'actes graves d'incitation à la violence qui heurtent les sensibilités religieuses et alimentent les tensions déjà assez vives. Les responsables israéliens continuent imprudemment d'attiser les tensions religieuses en encourageant les extrémistes à commettre des actes de provocation, qui menacent de déclencher un conflit religieux et ont des conséquences considérables et dangereuses pour la région et au-delà. Pour cette raison, le Mouvement appelle une nouvelle fois l'attention du Conseil de sécurité sur ce problème important, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, et il demande que des mesures soient mises en place pour faire cesser tous les actes de provocation de la part d'Israël et que l'on respecte le caractère sacré des sites religieux.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa profonde préoccupation concernant le fait qu'Israël continue systématiquement de commettre des actes de violence et de violer les droits fondamentaux du peuple palestinien, notamment en tuant et blessant des civils dans des attaques militaires violentes, en recourant à une force excessive contre les manifestants civils, en forçant les populations civiles à se déplacer, et en arrêtant puis en emprisonnant un nombre croissant de Palestiniens. Les activités de colonisation israéliennes et la construction du mur se sont également poursuivies ces derniers temps en territoire palestinien, par toute une série de mesures et de moyens illégaux, en grave violation de la quatrième Convention de Genève et des nombreuses résolutions de l'ONU sur la question.

Le blocus illégal de la bande de Gaza demeure également une source de profonde préoccupation, car il continue de causer de graves pertes socioéconomiques et de lourdes épreuves humanitaires aux Palestiniens qui y sont assiégés. Le Mouvement condamne ces violations et demande instamment à la communauté internationale de continuer à appeler Israël, la Puissance occupante, à

respecter ses obligations en vertu du droit international et à mettre un terme à tous ces actes illégaux et à la violence contre le peuple palestinien sous occupation.

Les ministres du Comité sur la Palestine du Mouvement des pays non alignés se sont rencontrés le 26 septembre à New York, ont analysé l'évolution récente de la situation politique et de la situation sur le terrain en Palestine et ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple palestinien et leur appui à sa juste cause, à savoir la concrétisation de son droit inaliénable à l'autodétermination et la possibilité de vivre en liberté à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant et de trouver une juste solution à la question de Palestine sous tous ses aspects. Ils ont exprimé l'espoir que les négociations en cours permettraient d'obtenir des résultats satisfaisants dans les délais fixés et aboutiraient à l'instauration d'une paix juste, durable et globale mettant fin à l'occupation militaire israélienne du territoire palestinien et d'autres territoires arabes occupés.

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle donc ses appels, à ce tournant crucial, à continuer de soutenir et d'aider le peuple palestinien dans sa lutte historique légitime pour la justice, la dignité, la paix et l'exercice de son droit à l'autodétermination. Le Mouvement appelle également les acteurs internationaux, notamment le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts afin d'honorer leurs obligations politiques, juridiques et morales et d'atteindre ces nobles objectifs de manière à inaugurer une nouvelle ère de paix et de stabilité au Moyen-Orient.

Le Liban a subi des attaques israéliennes consécutives sur son territoire, dont le coût humain et matériel s'est avéré extrêmement élevé, et qui ont été suivies par des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais et intensifie ses survols du territoire libanais. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté du Liban et des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être appliquées de manière à garantir la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de violer quotidiennement la souveraineté du Liban.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, la Puissance occupante, en vue de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien

occupé, mesures qui se sont intensifiées après le début de la crise syrienne. Le Mouvement des pays non alignés exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire pleinement du Golan syrien occupé jusqu'au frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

À titre national, en ce qui concerne la déclaration prononcée aujourd'hui par le représentant du régime israélien contre mon pays, je me contenterai de citer un adage persan : « La rage et la colère de ton ennemi, le criminel et l'agresseur, indiquent clairement que tu es sur la bonne voie. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Alors que je prends la parole devant le Conseil de sécurité pour la première fois en tant que nouveau Représentant permanent du Japon, je tiens à souligner que je suis très heureux de participer aux délibérations du Conseil et à exprimer ma volonté de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec les membres du Conseil au cours des années à venir.

Aujourd'hui, je voudrais aborder deux questions : premièrement, le processus de paix au Moyen-Orient et, deuxièmement, la situation en Syrie. Je commencerai par le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Japon se félicite de la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, rendue possible grâce aux efforts de médiation des États-Unis. Nous restons déterminés à appuyer les efforts d'édification d'un État palestinien afin de créer un environnement propice à la réalisation de la paix par une solution des deux États. Un développement économique durable est indispensable pour créer un État palestinien viable. Je voudrais présenter deux initiatives concrètes prises par le Japon à cet égard.

Le premier projet porte le nom de « couloir de paix et de prospérité ». Nous considérons que l'agriculture et l'agro-industrie sont un moteur pour l'économie palestinienne. Ce projet vise donc à transformer une zone de la vallée du Jourdain en des terres productives et fertiles, afin de permettre ainsi aux Palestiniens d'exporter des produits agricoles. Ce projet devrait également créer des emplois en Cisjordanie. La coopération régionale est essentielle à cet effet, ce projet faisant intervenir non seulement la Palestine mais également Israël et la Jordanie.

Le Premier Ministre japonais, M. Koizumi, a lancé cette initiative en juillet 2006 quand il s'est rendu en Israël, en Palestine et en Jordanie. J'étais chargé d'élaborer ce projet en tant que Directeur général pour le Moyen-Orient et l'Afrique au sein de notre Ministère des affaires étrangères. Bien qu'il y ait eu un certain scepticisme au départ, des progrès constants ont été accomplis depuis 2006. Une société palestinienne a déjà décidé de participer au projet phare de cette initiative, le parc agro-industriel de Jéricho, et plusieurs sociétés se sont dites intéressées. Les retombées économiques bénéfiques de ce parc sont estimées à plus de 40 millions de dollars par an. Environ 7 000 emplois pourraient également être créés.

Une réunion ministérielle, présidée par le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kishida, a eu lieu à Jéricho en juillet. Des ministres israéliens, palestiniens et jordaniens y ont participé. Cette réunion a été une occasion importante d'établir la confiance entre les participants et a souligné qu'il fallait faire avancer le projet « couloir de paix et de prospérité ». Le plan d'expansion des activités commerciales en Cisjordanie et à Gaza annoncé en mai par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, vise également à promouvoir les entrepreneurs locaux, que nous appuyons fermement.

La deuxième initiative japonaise est la Conférence sur la coopération entre pays de l'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien. Cette Conférence, lancée en février à Tokyo, vise à mobiliser et partager les expériences et les ressources de l'Asie de l'Est résultant de son développement économique dans l'intérêt du développement palestinien. La Conférence se réunira une deuxième fois sous la présidence indonésienne en début d'année prochaine.

J'espère sincèrement que le Conseil de sécurité tiendra compte non seulement des aspects politiques, mais également des avantages économiques du processus de paix dans le cadre de son examen de cette question très importante.

S'agissant de la situation en Syrie, le Japon, comme d'autres, se félicite de l'adoption de la résolution 2118 (2013) ainsi que de la création de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies. Je me joins également à ceux qui ont adressé leurs sincères félicitations à l'OIAC pour l'obtention du prix Nobel de la paix. Depuis la création de l'OIAC en 1997, le Japon a beaucoup contribué aux activités de cette organisation en tant que deuxième plus important contributeur

financier et que membre de son Conseil exécutif. Le premier Directeur de l'Inspectorat de l'OIAC fut le général japonais Ichiro Akiyama.

Comme l'a indiqué le Premier Ministre de mon pays, M. Abe, lors du débat général en septembre (voir A/68/PV.12), le Japon coopérera autant que possible en vue se débarrasser des armes chimiques syriennes. Mon gouvernement envisagera une coopération concrète basée sur des informations pertinentes en ce qui concerne les besoins mondiaux et le plan de mise en œuvre visant la destruction des armes chimiques syriennes.

Malgré les progrès réalisés sur la question des armes chimiques, nous ne devons pas détourner notre regard de la situation humanitaire effarante en Syrie et du peu de progrès faits dans le processus de paix. Face à cette situation regrettable, le Japon continuera, de sa propre initiative, de fournir une aide humanitaire – qui s'élève à ce jour à 155 millions de dollars au total – aux réfugiés et aux pays voisins. Avec les 60 millions de dollars que le Premier Ministre Abe s'est engagé à verser le mois dernier, le Japon appuiera différentes organisations internationales qui s'occupent de personnes déplacées et des réfugiés en Syrie et dans les pays voisins. Le Japon apportera également une assistance bilatérale à la Jordanie et au Liban. En outre, nous fournirons une aide dans des zones contrôlées par des groupes d'opposition auxquelles l'aide des organisations internationales a du mal à parvenir.

Je tiens toutefois à rappeler que l'aide humanitaire ne saurait être une fin en soi. Le moment est venu pour la communauté internationale de saisir l'occasion ponctuelle qui se présente pour faire cesser la violence et faire apparaître une solution politique. À cet égard, il est absolument essentiel que la conférence de « Genève II » soit un succès. Le Japon est toujours prêt à participer à cette conférence et à contribuer davantage à une solution à la crise syrienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé détaillé.

Alors que les troubles se poursuivent au Moyen-Orient, la question palestinienne reste au cœur des problèmes rencontrés dans la région. La Turquie a

toujours été favorable à une solution des deux États basée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, siégeant à nos côtés sur un pied d'égalité à l'ONU et vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. La reprise du processus de paix au Moyen-Orient et l'aboutissement de négociations de paix globales entre les parties en faveur d'une solution juste et durable sont de plus en plus essentiels compte tenu des faits survenus récemment dans la région.

Dénier aux Palestiniens le droit à leur propre État n'a aucune justification morale, politique ou juridique. En l'absence d'une solution immédiate et durable à la question palestinienne, les chances de parvenir à une paix, une coopération et un bien-être régionaux continueront d'être un rêve lointain.

À cet égard, nous nous félicitons des pourparlers de paix en cours, que nous appuyons et qui ont été relancés en juillet dernier par les dirigeants palestiniens et israéliens. Nous apprécions également le dévouement et les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis. Nous considérons que la déclaration publiée par le Quatuor en septembre sur sa détermination à appuyer efficacement les efforts des parties et sa volonté de parvenir à un accord sur le statut final dans les neuf prochains mois est une avancée. Néanmoins, il apparaît également que l'occasion qui s'offre devient de plus en plus fuyante avec le temps. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer une nouvelle occasion de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

Nous encourageons donc les parties à poursuivre les négociations avec sincérité et de manière résolue et dynamique et à s'abstenir de tout action susceptible de mettre en péril ce processus. Les parties doivent agir de bonne foi et établir la confiance, par un gel des implantations de colonies, la libération de prisonniers et des mesures de sécurité pour les deux parties. Nous pensons également qu'il faut éviter que tout acte de provocation ciblant des lieux saints, en particulier la mosquée Al-Aqsa. J'aimerais redire une fois de plus que, comme toujours, la Turquie est prête à contribuer à tous les efforts internationaux en vue d'un règlement juste et durable.

Nous sommes toutefois préoccupés par la poursuite des activités de peuplement illégales d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. La politique expansionniste d'Israël demeure un obstacle majeur à des négociations sérieuses et remet en cause les chances d'une solution négociée à deux États. Nous sommes consternés par l'aval donné

à la construction de plus de 3 000 logements depuis l'annonce de la reprise des négociations. Nous restons préoccupés par la violence des colons israéliens, dont attestent l'usurpation de terres, la destruction d'oliviers et autres actes de provocation à l'encontre de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que par les mesures extrêmement sévères prises par les forces de sécurité israéliennes. Tout cela pourrait déclencher une réaction généralisée et s'avérer nuisible aux pourparlers en cours.

La situation des prisonniers palestiniens, y compris des enfants et des femmes, détenus dans les geôles israéliennes demeure une autre source de préoccupation. Le Ministère palestinien chargé des détenus a récemment annoncé qu'actuellement, 5 200 Palestiniens étaient en détention dans les prisons israéliennes, ou dans des camps de détention et des centres d'interrogatoire. Le dernier rapport en date de l'UNICEF révèle des violations courantes contre les enfants placés en centres de détention militaires par les Israéliens.

La communauté internationale doit être ferme dans sa condamnation et son rejet de ces agissements et d'autres actions inadmissibles d'Israël – entre autres, les restrictions imposées à la liberté de circulation des personnes et des biens – qui constituent des tentatives de modification artificielle de l'identité démographique et multiculturelle de Jérusalem.

Le blocus illégal de Gaza est une autre question particulièrement préoccupante. Toutes les restrictions imposées à la bande de Gaza sont indéfendables et contre-productives. Puisque le cessez-le-feu est maintenu, un assouplissement supplémentaire des restrictions s'impose. La dégradation des conditions économiques, sociales et humanitaires à Gaza, du fait des restrictions, a des répercussions sur la situation déjà précaire dans la région. Nous avons pris note avec préoccupation des récents rapports dans lesquels plusieurs organisations internationales, y compris la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et un certains nombres d'institutions des Nations Unies, indiquent que les restrictions imposées à la Palestine sont la principale cause de la dégradation continue de l'économie palestinienne.

La Turquie a également pris des mesures urgentes pour remédier à plusieurs pénuries naissantes concernant certains biens de consommation essentiels tels que le combustible destiné aux générateurs utilisés à Gaza pour des services de santé, d'adduction d'eau et d'assainissement de première nécessité. Nous avons

décidé d'expédier un autre envoi urgent de farine à Gaza, pour un volume qui atteindra cette année 10 000 tonnes, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; les opérations de transfert commenceront le 28 octobre.

Dans le cadre des efforts de paix en cours, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Quatuor sur le plan économique, en vue de permettre à l'économie palestinienne de renouer avec la croissance. Toutefois, toute initiative d'ordre économique ne saurait à elle seule être considérée comme un substitut à un véritable règlement politique. Tant qu'il n'y aura pas de progrès importants dans le sens d'une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États, les initiatives économiques ne pourront se substituer à la liberté, à l'indépendance et à la pleine souveraineté. Seule une solution politique peut préparer la voie à une vie économique viable et à la prospérité en Palestine.

En attendant, la Turquie continuera d'appuyer pleinement la réconciliation palestinienne, qui constitue à notre avis l'un des piliers d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous appuyons fermement l'objectif de l'établissement d'un gouvernement d'union réunissant l'ensemble du peuple palestinien.

La situation en Syrie demeure la plus grande tragédie humanitaire du XXI^e siècle. La crise fait peser une menace sur la paix et la sécurité régionales, en même temps qu'un lourd fardeau sur les voisins de la Syrie. Le nombre de Syriens se trouvant dans les pays voisins atteint maintenant plus de 2 millions de personnes, dont 600 000 actuellement en Turquie.

Le rapport de la mission d'enquête rendu public le 17 septembre permet de confirmer notre analyse globale de l'incident du 21 août s'agissant de l'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien. Nous nous félicitons de ce que, suite à ce rapport, le Conseil de sécurité ait finalement été en mesure d'agir à l'unisson sur la question de la Syrie, en vue de l'élimination des stocks d'armes chimiques syriens. Nous nous réjouissons également de la mise en place de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU chargée de mener ce processus. Toutefois, nous sommes fermement convaincus qu'il est indispensable de mettre en oeuvre la résolution 2118 (2013) rapidement et sans conditions, et de veiller à ce que toute entorse à cette application soit suivie de conséquences.

Cela dit, le conflit en Syrie n'a pas commencé avec l'utilisation des armes chimiques et ne se terminera pas davantage avec une résolution visant à les éliminer. L'accord portant sur la destruction de l'arsenal chimique syrien ne doit pas autoriser le régime à se soustraire à ses responsabilités relativement aux autres crimes. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que plus de 100 000 personnes ont été tuées par le régime à l'aide d'armes classiques.

Un règlement politique est par conséquent nécessaire dans l'immédiat pour préparer la voie à une transition démocratique conforme aux revendications légitimes du peuple syrien. Nous redisons par conséquent que nous sommes favorables à la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs, conformément aux dispositions du Communiqué final de Genève (S/2012/522, annexe).

Je terminerai en insistant de nouveau sur l'importance décisive de l'année 2013 pour la paix au Moyen-Orient. Il est temps d'agir sincèrement et concrètement. Nous devons tirer parti de toute dynamique de nature à revitaliser les pourparlers entre les parties et prendre des mesures concertées dans le sens de la solution des deux États conformément aux résolutions des Nations Unies, au mandat de Madrid, à la feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. Le succès de nos efforts futurs dépend principalement de l'acceptation par le Gouvernement israélien de la création d'un État de Palestine viable et d'un seul tenant. La présence d'un front palestinien uni et réconcilié, sous la direction du Président Mahmoud Abbas, s'impose également. La Turquie est prête à contribuer à tous les efforts internationaux à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Hallergard (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation du présent débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé de ce matin.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par la détérioration de la situation en Syrie,

qui rend encore plus urgente la nécessité de mettre fin à toutes les violences ainsi qu'aux souffrances de la population syrienne et de trouver une solution politique qui réponde à ses aspirations légitimes. Nous condamnons le recours sans précédent de ce régime à la force. Nous condamnons en outre la poursuite des violations généralisées et systématiques du droit humanitaire international et des droits de l'homme en Syrie, notamment les attaques de plus en plus fréquentes contre des communautés religieuses et ethniques. Seule une solution politique débouchant sur une Syrie unie, démocratique et sans exclusive pourra mettre fin à cette terrible effusion de sang et aux graves violations des droits de l'homme.

L'Union européenne soutient la vision d'une Syrie qui réponde enfin aux revendications légitimes du peuple syrien, à savoir un système politique libre, ouvert et sans exclusive dans lequel tous les Syriens aient voix au chapitre et jouissent de droits égaux, quels que soient leur origine, leur appartenance, leur religion ou leurs croyances, et un système qui reconnaisse en même temps l'importance du rôle des femmes dans la société.

L'Union européenne se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général, Ban Ki-Moon, en faveur de l'organisation d'une conférence de paix à Genève avant la fin novembre. Elle appelle instamment toutes les parties au conflit à répondre positivement à cet appel et à se déclarer publiquement favorables à une transition politique crédible fondée sur la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). L'Union européenne répète que l'objectif de la conférence doit être l'établissement rapide, sur la base du consentement mutuel, d'un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs et contrôlant toutes les institutions de l'État et de sécurité. L'Union européenne considère en outre que, conformément au communiqué de Genève, les parties devront se mettre d'accord, au cours de la conférence, sur des mesures claires et irréversibles ainsi que sur un calendrier serré pour la transition politique. Les participants internationaux à la conférence de Genève II devraient se conformer aux principes énoncés dans le communiqué de Genève.

L'Union européenne appelle l'opposition à s'unir et à participer activement à la conférence, et elle encourage la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes à jouer un rôle moteur au cours des négociations. Nous sommes prêts à continuer de dialoguer avec la Coalition et à la soutenir

dans les efforts qu'elle mène à cet effet ainsi que dans ses relations avec la communauté internationale en général.

L'Union européenne a condamné unanimement et avec la plus grande fermeté l'atroce attaque à l'arme chimique perpétrée le 21 août. Cette attaque représente une violation flagrante du droit international constituant un crime contre l'humanité et un crime de guerre au titre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Ces crimes, et toutes les autres atrocités, violations des droits de l'homme et exactions, doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables ainsi que les commanditaires devront répondre de leurs actes. L'Union européenne affirme une nouvelle fois que de telles violations, y compris celles commises en recourant à des armes chimiques et classiques ou par d'autres moyens, ne sauraient rester impunies et elle rappelle que le Conseil de sécurité de l'ONU peut à tout moment saisir la Cour pénale de la situation en Syrie, comme le demande la Suisse dans la lettre qu'elle a adressée au Conseil en date du 14 janvier 2013 (S/2013/19, annexe).

Nous sommes vivement préoccupés par le nombre croissant d'acteurs non étatiques extrémistes et étrangers qui participent aux combats en Syrie, ce qui contribue à alimenter le conflit et constitue une menace pour la stabilité régionale. Nous appelons toutes les parties concernées à cesser de soutenir ces groupes.

L'Union européenne a salué la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la résolution 2128 (2013) du Conseil de sécurité, par lesquelles il a été décidé que la République arabe syrienne achèvera l'élimination de tous les équipements et matières liés aux armes chimiques au cours du premier semestre de 2014. La République arabe syrienne doit à présent respecter toutes ses obligations de la façon la plus complète, avec diligence et en toute transparence. L'Union européenne appelle toutes les parties à permettre aux inspecteurs d'accéder sans entraves et sans restrictions à l'ensemble des sites. L'Union européenne et ses États membres à titre individuel apportent un soutien concret pour que la Mission conjointe OIAC-ONU puisse exécuter les tâches importantes et urgentes qui sont les siennes, et sont prêts à envisager un renforcement de cette aide.

En tant que principal donateur, l'Union européenne réaffirme qu'elle est déterminée à continuer de fournir à la population syrienne une assistance, notamment humanitaire, qui s'élève maintenant à près

de 2 milliards d'euros. Hier, le Conseil des affaires étrangères s'est accordé sur les messages communs sur les aspects humanitaires de la crise en Syrie que je voudrais évoquer ci-après.

Tout doit être fait pour garantir que l'aide humanitaire parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie et pour qu'un accès complet soit accordé aux agences d'aide humanitaire. Nous avons salué la déclaration du 2 octobre du Président du Conseil de sécurité concernant la situation humanitaire en Syrie (S/PRST/2013/15). Elle doit être pleinement mise en oeuvre et l'Union européenne salue les efforts entrepris dans ce sens par l'ONU et, en particulier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'ensemble des parties, en particulier les autorités syriennes, doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir à l'aide humanitaire un accès sûr et sans entraves aux populations qui en ont besoin sur tout le territoire syrien, y compris à travers les lignes de front et les frontières des pays voisins. Nous appelons toutes les parties au conflit à appliquer des cessez-le-feu locaux afin de faciliter le travail humanitaire et à respecter toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

L'Union européenne se déclare vivement préoccupée par le sort des millions de déplacés internes et de réfugiés, et rend hommage aux pays qui maintiennent leurs frontières ouvertes afin d'offrir aux réfugiés un abri sûr. L'Union européenne réaffirme sa volonté de répondre aux besoins humanitaires en Syrie et dans les pays voisins. Elle est consciente que la situation dramatique des réfugiés qui affecte les pays limitrophes est également de plus en plus préoccupante pour les pays qui se trouvent au-delà du voisinage immédiat de la Syrie et a des répercussions sur ces régions.

Pour faciliter un règlement effectif de la crise, l'Union européenne restera en contact avec la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes et continuera de la soutenir, y compris dans les régions qui sont sous son contrôle. L'Union européenne salue la création du fonds pour le redressement de la Syrie par le Groupe des Amis du peuple syrien; il s'agit d'une mesure importante pour assurer que l'aide dont la population de ce pays a besoin lui parvient correctement.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient et les négociations directes en cours entre Israéliens et Palestiniens en vue de parvenir à une paix globale entre les deux parties, l'Union européenne continue d'appuyer pleinement le processus et est

déterminée à contribuer à ce qu'il aboutisse. L'Union européenne salue le leadership courageux dont font montre le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas à cet égard, ainsi que le rôle crucial joué par les États-Unis et le soutien manifesté par la Ligue des États arabes. Nous sommes convaincus qu'une telle volonté politique constituera le socle nécessaire pour que des décisions importantes soient prises sur les questions clefs relatives à la viabilité d'une solution des deux États.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est déterminée à appuyer les parties dans leur quête pour parvenir à un accord global sur toutes les questions relatives au statut final dans le délai de neuf mois qu'elles se sont fixé. Nous exhortons toutes les parties à éviter tout agissement susceptible de compromettre le processus de négociation et les perspectives de paix. Nous allons suivre attentivement l'évolution sur le terrain et continuerons d'agir conformément à nos principes et positions bien connus ainsi qu'au droit international et au droit international humanitaire. Au fur et à mesure que les négociations progresseront, l'Union européenne entend apporter un appui sous d'autres formes concrètes, en fonction de ce qui aura été convenu entre les parties et forte de sa volonté de contribuer à une nouvelle ère de paix et de prospérité au Moyen-Orient. L'Union européenne est préoccupée par le déficit spectaculaire des recettes fiscales dû au ralentissement de l'activité économique dans le territoire palestinien. L'Union européenne est le principal bailleur de fonds de l'Autorité palestinienne et nous appelons les autres donateurs, en particulier ceux de la région, à accroître leur soutien financier.

Avant de conclure ma déclaration, je voudrais évoquer brièvement la situation au Liban. L'Union européenne se félicite de la création, à New York le 25 septembre, du Groupe international d'appui au Liban. Nous continuerons en tant que premier donateur de tenir nos engagements envers le Liban, afin d'aider le pays à surmonter ses difficultés humanitaires, économiques et en matière de sécurité. Étant donné l'ampleur des défis, l'urgence absolue est de former un gouvernement au Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

M^{me} Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Il y a plus de deux ans et demi, les troubles débutaient en Syrie avec les conséquences effroyables et insoupçonnées que l'on sait. Le pays est en ruine. L'Islande condamne

dans les termes les plus énergiques l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous condamnons également toutes les autres violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme dans ce pays, quels qu'en soient les auteurs. Le dernier rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/24/46) affirme que les auteurs de ces violations et de ces crimes, de quelque bord qu'ils soient, ne craignent pas d'avoir à rendre des comptes et qu'il est impératif de les traduire en justice.

Nous accueillons favorablement la résolution 2118 (2013), qui exige que les arsenaux d'armes chimiques en Syrie soient détruits de manière vérifiée. Nous nous félicitons également des efforts pour convoquer une deuxième conférence de Genève en novembre. Dans la foulée du débat public sur les femmes et la paix et la sécurité que le Conseil de sécurité a tenu vendredi dernier (voir S/PV.7044), l'Islande tient à insister sur l'importance des femmes en tant que médiateurs et sur leur rôle à table de négociation. La participation des femmes aux négociations de paix est fondamentale pour garantir des résultats et le moment est venu de traduire nos paroles en actes en faisant en sorte que des femmes participent activement à la conférence de Genève, afin de veiller à ce que leurs droits soient protégés et encouragés dans toute solution politique future en Syrie.

Les journalistes sont nos yeux et nos oreilles dans les zones de conflit. Il est donc primordial qu'ils puissent y accéder librement afin de pouvoir rendre compte de la situation sans obstruction. Ils ont droit à la même protection que les civils, comme le Conseil l'a reconnu dans sa résolution 1738 (2006). Or en Syrie, ils exercent leur profession dans les conditions extrêmement dangereuses, et 28 journalistes ont été tués dans ce pays l'année dernière. Cela doit changer. Il faut respecter la liberté de circulation des journalistes dans tout le pays et appliquer une politique de visas non discriminatoire à leur égard, comme le stipule le plan en six points (S/2012/522, annexe).

La situation au Moyen-Orient est indissociable du conflit israélo-palestinien, qui reste le problème clef. Nous saluons la reprise des pourparlers de paix entre l'État d'Israël et l'État de Palestine, et nous remercions le Secrétaire d'État Kerry de son engagement. Il est extrêmement important que le processus de paix donne des résultats tangibles, tant en respectant le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit d'Israël d'exister au sein de frontières sûres

et protégées. Mais le temps presse. La poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est un obstacle à la paix et risque fort de rendre la solution des deux États impossible. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit remédier à cette situation et mettre tout en œuvre pour empêcher les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont cours sur place. Cela veut notamment dire qu'il faut régler la question de la poursuite des activités de peuplement, qui ne se bornent pas à la construction de nouveaux logements pour les colons mais incluent également la construction de routes et d'infrastructures accompagnée d'arrêtés de démolition et d'expulsion.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que cette fois-ci les négociations doivent impérativement aboutir à deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. C'est la seule façon pour les deux parties d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de l'Azerbaïdjan à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercie d'avoir organisé ce débat public opportun sur le Moyen-Orient.

À maintes reprises, le Saint-Siège a exprimé clairement ses préoccupations urgentes pour la paix et le bien-être de tous les peuples du Moyen-Orient. Aujourd'hui encore, ma délégation ajoute sa voix à celles de tous les peuples de bonne volonté qui sont prêts à saluer avec grand espoir la reprise par les Israéliens et les Palestiniens de négociations directes, sérieuses et pratiques. Nous espérons à nouveau que ce que nous avons aujourd'hui sous les yeux est un processus de paix qui a trouvé une nouvelle jeunesse.

La région passe par un moment critique, et il y a beaucoup de questions à examiner. Une solution pour chacun des peuples du Moyen-Orient doit être marquée, d'abord et avant tout, par le respect de la dignité et de la centralité de la personne humaine, quelle que soit sa race ou sa religion, par un intérêt pour la vie et la dignité humaines et par la recherche inlassable du bien commun de l'ensemble de la société, sans pour autant oublier le contexte régional et international. La reconnaissance et le respect de la dignité inaliénable de chaque être

humain est la feuille de route de l'unité et de la stabilité de chaque nation.

La consolidation de la paix entre les peuples d'Israël et de Palestine est un reliquat du XX^e siècle, qui a été le plus meurtrier des siècles. Chaque partie de cette tragédie a subi de graves crises humanitaires, qu'il s'agisse de guerres déclarées, de violences extrémistes ou de ripostes militaires à ces dernières. Malheureusement, dans nombre de ces affrontements, c'est la population civile qui a été victime des violences déclarées et non déclarées. L'impact des souffrances humanitaires sur les deux parties dues à la persistance du conflit exige de la communauté internationale qu'elle verse chaque année plus de fonds pour aider les populations de réfugiés. Mais le tableau économique mondial nous avertit que cette situation ne saurait durer indéfiniment. Une solution politique est également la meilleure solution à ces pressions économiques, car la paix entre les parties engendre des économies stables et attire donc des fonds pour le développement.

Ma délégation note que d'autres questions politiques non réglées ont continué de déstabiliser la région. C'est pourquoi nous nous joignons à tous ceux qui ont exprimé leurs graves préoccupations vis-à-vis de la situation en Syrie, et encourageons toutes les parties à continuer à aller de l'avant dans leur quête sincère de justice et de paix. Dans un premier temps, le Saint-Siège lance un appel urgent et sérieux aux parties pour qu'elles mettent immédiatement fin à la violence et entament un véritable processus de dialogue avec la conférence « Genève II », qui doit avoir lieu le mois prochain.

L'une des conséquences de la violence actuelle en Syrie est la fuite des non-combattants. En plus de la situation difficile des 4 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie, plus de 2 millions de réfugiés, dont trois quarts sont des femmes et des enfants, sont déjà dans les pays voisins et cherchent même la paix, la sécurité et la sûreté à l'extérieur du Moyen-Orient.

Les défis, en particulier pour les pays voisins, inhérents à l'assistance et à la protection de ces réfugiés pourraient déstabiliser toute la région. La situation est extrêmement grave et empire de jour en jour; beaucoup de gens meurent de faim ou d'un manque d'accès à des soins médicaux de base. L'Église catholique reste engagée et active sur le front de l'assistance humanitaire qu'elle fournit à tous ceux qui en ont besoin, quelles que soient leurs affiliations religieuses ou ethniques, avec tous les moyens dont elle dispose. À cet égard, je

rappelle que, le 1^{er} septembre, le Pape François a appelé à une journée de prière et de jeûne pour la paix dans le monde, en particulier pour la paix en Syrie.

Dès le commencement, le Moyen-Orient a été le berceau de la foi ancestrale des chrétiens, et pendant des siècles, voire des millénaires, les chrétiens ont vécu en paix dans ces pays. En tant que citoyens de leurs pays respectifs du Moyen-Orient, ils veulent apporter une contribution à leurs sociétés et continuer à faire partie du paysage social, politique, culturel et religieux de la région et œuvrer au bien commun des sociétés auxquelles ils appartiennent à part entière en luttant pour la paix et la réconciliation, forts des valeurs qui peuvent aider des sociétés à progresser vers un plus grand respect de la justice, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

C'est pour cette raison que ma délégation tient à soulever ici la question de l'exode alarmant des chrétiens de la région de leur naissance. Des forces extrémistes et réactionnaires qui se sont infiltrées dans la région du fait de l'instabilité politique et des conflits ciblent les chrétiens et d'autres groupes qui subissent les conséquences de leur violence aveugle. Les chrétiens se voient forcés de fuir pour rester en vie, laissant derrière eux 2 000 ans de tradition ancrée dans la culture de la région. C'est une répétition inacceptable de ce qui s'est produit en Iraq lorsque la violence intercommunautaire a réduit de 70 % la population chrétienne.

Pour ceux d'entre nous ici à l'ONU, les problèmes du Moyen-Orient que j'ai évoqués nous rappellent l'urgence de la tâche de rétablissement de la paix, qui est la raison d'être de l'Organisation. En ralliant la volonté politique nécessaire, la communauté internationale peut faire une différence dans la vie des peuples du Moyen-Orient et les aider à réaliser leur rêve longtemps reporté de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je ferai une déclaration abrégée pendant que mon texte complet est distribué.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran

au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration que fera le représentant de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La Malaisie salue la reprise des pourparlers directs entre les deux parties et tient à rappeler son appui à l'État de Palestine tandis qu'il négocie une solution juste et durable à la question de Palestine et une paix globale au Moyen-Orient. Nous saluons également les efforts déployés par les autres parties prenantes à cet important processus, dont le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, le Quatuor pour le Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe. La Malaisie a toujours cru en une solution de deux États, basée sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. Nous exhortons toutes les parties à s'attacher avec honnêteté et sincérité à réaliser ces objectifs. Les paroles doivent être suivies d'actions qui reflètent un véritable désir de paix. L'engagement des Palestiniens se manifeste clairement dans la façon dont ils ont continué à encourager un climat propice à la poursuite des pourparlers. Mais cet engagement n'est pas le même de l'autre côté de la table des négociations. Nos frères et nos sœurs palestiniens ont fait preuve de beaucoup de courage et d'un grand esprit de sacrifice en s'engageant sur la voie de négociations directes. Ils savent qu'ils sont encouragés et appuyés par les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour défendre leurs intérêts au sein de l'ONU et de ses organes, à la suite de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale.

Pourtant, malgré cela, Israël continue d'annoncer la construction de nouvelles colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé. La Malaisie condamne la construction par Israël de colonies de peuplement illégales sur les terres palestiniennes, y compris Jérusalem. Il y a longtemps que la justice doit agir face à ces violations qui menacent de saper complètement la possibilité d'une paix juste et durable.

La Malaisie réaffirme en outre sa vive préoccupation face à la profanation de lieux saints par des colons israéliens, notamment les attaques récemment perpétrées contre la mosquée Al-Aqsa. La violence des colons s'est également intensifiée en raison de la récolte des olives, et davantage de fermes et de champs d'oliviers appartenant à des Palestiniens ont été délibérément brûlés ou volés. Des prisonniers palestiniens sont toujours placés en longue détention, en violation du droit international humanitaire. Ma délégation exige également la levée immédiate du blocus

de Gaza par Israël, notamment à la lumière de la grave situation humanitaire qui prévaut et de l'insécurité alimentaire dont souffre la population. Les habitants de Gaza sont privés de leurs moyens de subsistance en raison de la punition collective inhumaine et illégale imposée par la puissance occupante.

Pour ce qui est du Golan syrien occupé, la puissance occupante continue d'agir en toute impunité et de modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du territoire. Ma délégation s'oppose une fois de plus fermement au pillage auquel se livre Israël et aux profits illicites qu'il tire de l'exploitation illégale des territoires occupés, y compris aux levés géologiques réalisés récemment par une société israélo-américaine concernant les gisements de pétrole dans la moitié sud du Golan syrien occupé. La Malaisie appelle au retrait immédiat et total d'Israël du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

La Malaisie prend note des récentes discussions sur la date et les modalités de la conférence de suivi de la réunion du 30 juin 2012 du Groupe d'action pour la Syrie. Nous exprimons notre appui sans faille aux efforts que déploie inlassablement le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi. À cet égard, nous appelons toutes les parties à se réunir et à s'efforcer de parvenir à une solution politique qui soit prise en charge par les Syriens et sans exclusive.

Concernant le Liban, la Malaisie réaffirme qu'Israël doit mettre un terme à ses violations incessantes et quasi-quotidiennes de la souveraineté libanaise, que ce soit par voie aérienne, maritime ou terrestre. Israël doit mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006), qui appelle à la cessation complète des hostilités et au retrait complet des troupes israéliennes du Liban, dans le plein respect de la Ligne bleue.

Enfin, tandis que des progrès significatifs sont visibles dans le processus de paix au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité assiste aussi actuellement à d'autres ouvertures de paix dans d'autres zones de conflit. Dans le même temps, des discours de haine et d'ignorance continuent d'inciter à la violence et à l'oppression dans la région. La Malaisie continue de croire à une vision modérée du règlement des conflits pour surmonter les divergences et rétablir la stabilité dans la vie des Palestiniens, des Syriens et des autres peuples du Moyen-Orient. Nous devons tous ensemble trouver la volonté politique de mettre un terme à la souffrance

immédiate dans ces régions, et adopter une voie modérée qui assurera davantage de bénéfices que si nous sommes divisés par les conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Dans leurs interventions d'aujourd'hui, un certain nombre de délégations ont délibérément évoqué la situation dans mon pays de manière trompeuse, provocatrice et déformée. Elles ont présenté un certain nombre de fausses allégations servant leur objectif, qui est de soutenir le radicalisme et le terrorisme en Syrie et dans l'ensemble de la région et de détourner l'attention de la question principale qui est examinée aujourd'hui, à savoir la situation au Moyen-Orient. Nous demeurons fermement convaincus, comme nous l'avons réitéré à maintes reprises devant le Conseil, que le but de notre débat sur cette question devrait être de mettre un terme à l'occupation israélienne de terres arabes, et non pas de discuter de la situation interne d'un pays donné.

Je ne répondrai pas aux déclarations faites par des États ennemis qui accueillent, arment et forment les terroristes, et facilitent ainsi leur infiltration sur le territoire syrien à travers nos frontières avec les États voisins. Ils sèment la dévastation, le terrorisme radical et l'extrémisme wahhabite en Syrie et cherchent, en particulier, à faire échouer toute solution pacifique proposée par les dirigeants syriens. Je pense notamment aux régimes du Qatar, de l'Arabie saoudite et de la Turquie ainsi qu'à certains gouvernements occidentaux bien connus, dont le comportement viole de manière flagrante les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, en particulier le principe du règlement pacifique des différends.

Israël occupe des territoires en Palestine, en Syrie et au Liban. Le début de cette occupation a coïncidé avec la naissance de cette Organisation internationale. Cela fait plus d'un demi-siècle que les gouvernements israéliens successifs commettent des violations systématiques et bien attestées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Cela fait plus d'un demi-siècle que les campagnes de colonisation sapent – bien que tous le reconnaissent, y compris les partisans d'Israël – les perspectives de création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967 et d'instauration de la paix et de la sécurité

dans la région. Cela fait plus d'un demi-siècle qu'Israël ignore totalement les résolutions pertinentes de l'ONU qui tentent de mettre fin à son occupation des territoires arabes. Cela fait plus d'un demi-siècle qu'Israël pratique le terrorisme d'État, applique des lois racistes, profane des lieux saints islamiques et chrétiens, et expulse des citoyens palestiniens de leurs maisons, y compris des femmes et des enfants. Cela fait plus d'un demi-siècle que des États influents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil de sécurité, appuient aveuglément la politique israélienne permanente d'occupation des territoires arabes.

Cela fait plus d'un demi-siècle qu'une partie de notre territoire est occupé et que des citoyens syriens subissent le joug de l'occupation israélienne. Dans le Golan syrien occupé, des Syriens continuent de souffrir. Leur souffrance a une fois de plus été ignorée par le Secrétariat dans son exposé d'aujourd'hui.

Les campagnes israéliennes de colonisation se poursuivent dans le Golan syrien occupé, où les Syriens sont soumis aux politiques les plus horribles de discrimination raciale, de détention et de torture. Ils sont privés de leurs ressources naturelles et ne reçoivent pas l'éducation correspondant au programme national syrien. On les empêche également d'avoir sur eux des cartes d'identité syriennes. Si un citoyen syrien du Golan syrien occupé ne possède pas une carte d'identité israélienne, on lui refuse l'accès à un hôpital israélien s'il tombe malade. Les citoyens syriens du Golan n'ont pas le droit de suivre le programme d'études syrien.

Tous ces faits sont bien documentés, bien établis et bien connus de toutes les personnes présentes. Puisque toutes les personnes présentes prétendent être contre l'occupation et vouloir y mettre fin, pourquoi donc l'ONU n'a-t-elle pas réussi, sur les plans humanitaire, politique, économique et moral, à s'acquitter de sa responsabilité de mettre fin à l'occupation israélienne? Même s'il est vrai que l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, sont parvenus à adopter des centaines de résolutions demandant à Israël de mettre un terme à son occupation, ce qui est frustrant, c'est qu'aucune de ces résolutions n'ait été mise en œuvre, notamment la résolution 497 (1981), appelant à la cessation de l'occupation du Golan syrien.

Il convient de rappeler ici que toutes les résolutions, ainsi que toutes les dispositions du droit international, ont été conçues pour être appliquées. La Charte des Nations Unies, ainsi que d'autres instruments internationaux, ont été adoptés pour être respectés. Les

résolutions de l'ONU ont été adoptées pour être mises en œuvre. En conséquence, nous avons appris qu'il fallait venir à l'ONU pour perfectionner l'art de la diplomatie, et c'est ce qu'à notre tour, nous enseignons aux jeunes diplomates. Nous leur expliquons que les résolutions de cette organisation internationale doivent être respectées et appliquées, qu'elles sont censées être prises très au sérieux et s'appliquer à tous, sans exception. Je ne crois pas qu'aucun État Membre ayant adhéré à l'Organisation pour défendre des idéaux nobles, adopte des résolutions pour qu'elles restent lettre morte ou se contente de citer ces résolutions et ces lois dans ses déclarations ou encore les applique à certains et pas à d'autres, sur la base de ce qu'on appelle communément la politique du deux poids, deux mesures.

Je voudrais demander au Conseil ce que nous pouvons faire d'autre, étant donné qu'après tant d'années, l'ONU se montre toujours incapable de mettre fin à l'occupation israélienne de nos territoires occupés et de rétablir les droits de notre peuple. Que pouvons-nous faire pour récupérer nos territoires occupés en Palestine, au Golan syrien et au Sud-Liban? À notre avis, pour préserver la crédibilité de l'Organisation internationale, il faut que certains États bien connus renoncent à leur politique du deux poids, deux mesures. Les États Membres doivent joindre le geste à la parole en prenant des mesures concrètes pour contraindre Israël à respecter les résolutions de l'ONU, afin de contribuer à mettre fin à l'occupation et à cette tragédie sanglante sans précédent que connaissent les citoyens arabes et les Palestiniens qui vivent sous occupation depuis plusieurs décennies.

Il s'agit d'une situation paradoxale. Israël a été créé sur la base d'une résolution de l'Organisation (résolution 181 (II) de l'Assemblée générale). Indépendamment de ce que nous pensons de cette résolution, Israël, qui est redevable à l'Organisation suite à cette résolution, n'applique actuellement aucune des résolutions adoptées par l'ONU lorsqu'il s'agit de mettre fin à son occupation des territoires libanais, palestiniens et syriens. Les forces d'occupation israéliennes fournissent un appui à des groupes terroristes dans la zone tampon dans le Golan syrien occupé en évacuant des terroristes blessés vers des hôpitaux israéliens de l'autre côté de la barrière de séparation, pour y recevoir un traitement. Elles les ramènent ensuite sur le territoire syrien, en traversant de nouveau la barrière de séparation, pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités terroristes dans cette zone sensible.

Nous devons procéder à un examen approfondi de cette question afin de déterminer si cet appui fourni par Israël aux terroristes ne constitue pas une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement, du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) ou du droit international ou s'il ne met pas en danger la vie du personnel de la FNUOD et ne nuit pas aux activités de ses soldats. C'est précisément ce qui s'est passé à plusieurs reprises : les groupes terroristes ont enlevé des Casques bleus de la FNUOD, ont ciblé leurs positions et ont tiré sur eux. Nous avons informé le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de ces incidents avec force détails, y compris une question très grave concernant un complot ourdi par les services de renseignements qatariens et l'enlèvement d'un bataillon de soldats de la paix philippins qui ont été emmenés en Jordanie. Dans une déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée générale au nom de mon gouvernement, j'ai réclamé une enquête officielle indépendante sur cette affaire, et j'ai réitéré cette demande dans plusieurs déclarations devant le Conseil de sécurité. Étrangement, plusieurs mois se sont écoulés depuis, mais nous n'avons toujours pas reçu de réponse de la part du DOMP. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, ni du Secrétariat, ni du DOMP. Cependant, comme le dit l'adage, à quelque chose malheur est bon. Cette collusion israélo-qatari avec des terroristes wahhabites/takfiri extrémistes, qui causent des ravages le long de la ligne de séparation dans le Golan, constitue une preuve de cette politique de deux poids deux mesures et de la conspiration contre la sécurité et la stabilité de la Syrie et de son peuple, ainsi que celles du personnel des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) (*parle en anglais*) : Les négociations israélo-palestiniennes en cours ravivent notre espoir collectif que dans un délai de quelques mois, une paix globale sera finalement instaurée dans ce que les trois religions monothéistes considèrent comme une terre sainte – un paix reposant sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Alors que les deux parties mettent tout en œuvre pour atteindre ce noble objectif avec l'appui remarquable du Secrétaire d'État américain, les saboteurs de toujours essaieront, avec de plus en plus d'agitation et d'intensité, de nous conduire à la catastrophe; en d'autres termes, de tout gâcher.

En particulier, nous demandons instamment au Gouvernement israélien de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les extrémistes du mouvement des colons d'extrême droite de provoquer une crise à Haram al-Charif. Nous savons que le Gouvernement israélien a le pouvoir de le faire- il ne peut pas dire qu'il n'a pas ce pouvoir- et les enjeux sont très élevés. Si le Gouvernement israélien ne prend pas de mesures préventives, ces groupes pourraient non seulement saboter les pourparlers, mais ils pourraient également déclencher une crise mondiale de grande envergure, sans précédent au cours de ce siècle.

De même, nous demandons au Gouvernement israélien de s'abstenir de mener des activités de délimitation, d'expropriation et de confiscation de terres ou d'approuver, annoncer et entreprendre des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est. Non seulement ces mesures finiraient par saper les pourparlers mais en plus, de toute évidence, elles demeurent illégales au regard du droit international.

Comme nous l'avons déjà indiqué devant le Conseil, la position de la Cour internationale de Justice sur ce dernier point, telle que détaillée au paragraphe 78 de son avis consultatif rendu en 2004 (voir A/ES-10/273), est sans équivoque. En effet, dans les paragraphes précédents de cet avis consultatif, la Cour a rappelé spécifiquement la position du Conseil de sécurité concernant Jérusalem-Est. La Cour indique, au paragraphe 75 de l'avis consultatif, que le Conseil a confirmé, par sa résolution 298 (1971), que

« toutes les dispositions législatives et administratives prises par Israël en vue de modifier le statut de la ville de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens immeubles, le transfert de populations et la législation visant à incorporer la partie occupée, sont totalement nulles et non avenues et ne peuvent modifier le statut de la ville » .

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Ayant évoqué la question la plus importante qui se pose dans la région, je voudrais maintenant passer à la tragédie la plus sanglante et la plus grave que connaît le monde, à savoir la crise syrienne.

Je voudrais rappeler ce qu'a récemment déclaré S. M. le Roi Abdullah II dans son allocution devant l'Assemblée générale (voir A/68/PV.5) : l'escalade de la violence en Syrie et l'exploitation des divisions

religieuses et ethniques pourrait saper la renaissance régionale et mettre en péril la sécurité internationale. Pour confronter ces problèmes, nous devons agir rapidement et lancer le processus de transition politique en Syrie, mettre un coup d'arrêt à la violence et au bain de sang, mettre fin à la crise des réfugiés et à ses effets désastreux sur les États voisins ou qui accueillent ces réfugiés, éliminer les armes chimiques, traduire les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en justice et préserver l'intégrité territoriale de la Syrie. Nul n'est besoin de souligner à nouveau la grave crise économique dans laquelle se débat la Jordanie, crise qui s'est aggravée du fait du très grand nombre de réfugiés syriens que nous accueillons.

Ma délégation a déjà relaté la crise jordanienne de manière détaillée, en fournissant des statistiques et des chiffres, lors d'une séance privée organisée par le Conseil le 30 avril dernier pour débattre de la situation (voir S/PV.6957). Nous avons invité le Conseil à se rendre en Jordanie pour que ses membres puissent se rendre compte par eux-mêmes de la situation réelle et de ses effets désastreux sur notre sécurité et notre économie. Nous nourrissions l'immense espoir que les conséquences internationales positives d'une telle visite pourraient alléger les souffrances et la misère économique provoquées par la crise. Malheureusement, 176 jours se sont écoulés et la Jordanie n'a toujours pas reçu de réponse à cette invitation officielle, pas plus qu'elle n'a reçu de compensation pour les graves pertes matérielles qu'elle a subies.

Je tiens à insister sur le fait que le peuple jordanien n'est pas en mesure de supporter ce lourd fardeau sans une aide internationale suffisante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moreno Zapata (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

La situation de conflit sur le terrain au Moyen-Orient n'a pas changé. Le fait que, pendant le présent débat convoqué par le Conseil de sécurité sur la situation du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la majorité des États Membres de l'ONU aient réaffirmé

les propos qu'ils avaient déjà tenus ne doit pas être considéré comme une simple répétition de paroles. Il s'agit pour la communauté internationale de relancer la dynamique et de maintenir la pression afin de parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région. Tout aussi nombreuses qu'aient été les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question de Palestine depuis 1947, aucune d'entre elles n'a été respectée par l'État d'Israël.

L'impunité avec laquelle la Puissance occupante agit, dans le plus grand mépris des résolutions qui émanent du Conseil, lui enlèvent toute légitimité ou crédibilité morale pour juger qui que ce soit. La longue liste d'actes criminels – assassinats, torture, disparitions forcées, apartheid, détentions arbitraires, entre autres – commis contre le peuple palestinien continue d'horrorifier le monde.

Quelles que soient les négociations qui puissent avoir lieu, il faut une atmosphère positive dans laquelle il est indispensable que la Puissance occupante, Israël, abandonne sa politique de colonisation. Ce doit être une condition *sine qua non* pour engager des pourparlers, quels qu'ils soient. En outre, cette situation met en évidence une érosion de la médiation, aggravée non seulement par le recours au droit de veto, qui empêche l'application de sanctions contre la Puissance occupante, mais également par le fait évident que ladite médiation est exercée par un partenaire du Gouvernement israélien.

Les agressions des colons contre la population palestinienne, les contrôles et les barrières ségrégationnistes et les colonies illégales se poursuivent. Ils sabotent le processus de paix et de négociations auquel la région aspire et contreviennent aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et au droit international humanitaire, notamment à la quatrième Convention de Genève. Le Venezuela réaffirme qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité se saisisse de cette situation en usant des compétences que lui accorde la Charte des Nations Unies, et appuie avec ferveur un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant territorial, avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'État de Palestine a fait la preuve de sa détermination à participer à des négociations de bonne foi, mais les agressions permanentes d'Israël contre sa souveraineté et son intégrité territoriale, et la menace qui pèse constamment sur la viabilité de la solution à deux États rendent impossible la paix dans la région. Les provocations et agressions constantes, comme celles qui visent les cimetières palestiniens, les églises

et les mosquées, sont des éléments qui continuent de nuire aux négociations. Le Gouvernement israélien prétend mettre en œuvre un plan d'occupation du territoire palestinien assorti de 3 000 colonies illégales, ce qui est pour la communauté internationale un acte de provocation supplémentaire qui place Israël à la marge de la légalité internationale. Ces crimes de guerre, ces actes de terrorisme d'État et ces violations systématiques des droits de l'homme qui sont commis à l'encontre des Palestiniens doivent être jugés par les tribunaux internationaux compétents.

Nous sommes préoccupés par les fréquentes violations de la souveraineté du Liban et par l'occupation du Golan de la part d'Israël. Il est à déplorer que, plutôt que d'encourager la paix et d'appuyer les efforts consentis pour mettre en place des espaces de dialogue comme celui que veut créer la conférence de « Genève II », certains pays incitent depuis l'extérieur les factions syriennes plus extrémistes et terroristes à poursuivre les violences. Seuls le dialogue politique et les négociations diplomatiques peuvent contribuer à régler le conflit qui touche le peuple syrien.

Les bellicistes ne veulent pas la paix en Syrie; ils cherchent à servir leurs intérêts géopolitiques en favorisant un changement de régime. Ils veulent détruire la Syrie et redessiner la carte géopolitique du Moyen-Orient, en donnant carte blanche à des groupes terroristes tels que le Front el-Nosra et Al-Qaida, qui représentent les forces obscurantistes liées à des atrocités comme la destruction des Tours jumelles, ici-même à New York, un événement qui a traumatisé le monde entier. Encourager ou financer de tels groupes, qui nient l'existence de quiconque nourrit une réflexion différente de la leur, qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs, et qui font l'apologie de la haine et de la négation des femmes, porte préjudice à tous les peuples et met en danger la paix mondiale.

Dans le même sens, le Gouvernement vénézuélien déplore et condamne les actes terroristes commis récemment dans les environs de Damas, qui ont coûté la vie à plus de 30 personnes.

Pour terminer, le Venezuela appelle à une sortie de crise négociée en Syrie et félicite le Gouvernement syrien d'avoir décidé d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et d'accepter la destruction de ses agents chimiques, franchissant ainsi une étape concrète vers l'apaisement des tensions dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Nkoloji (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Nous nous félicitons de cette occasion d'échanger avec le Conseil sur les questions relatives à la paix et la sécurité internationales.

Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé très complet de ce matin.

C'est désormais une tradition pour le Conseil de sécurité que de débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question palestinienne. Cela traduit un effort visant à faire participer la communauté internationale et à échanger nos vues sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour contribuer à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Ma délégation suit toujours avec grand intérêt l'évolution de la situation socioéconomique et politique au Moyen-Orient, notamment les événements en Syrie et le processus de paix israélo-palestinien.

S'agissant de la situation en Syrie, ma délégation tient à exprimer de nouveau son appui au peuple syrien et demande qu'il soit mis fin à la terrible catastrophe humanitaire dans laquelle se débat le peuple héroïque de ce pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'épreuve que subissent les millions de femmes et d'enfants déplacés qui n'ont ni nourriture, ni abri, ni soins médicaux. Actuellement, quelque 6,8 millions de Syriens ont besoin d'une aide médicale urgente, et 4,2 millions sont toujours déplacés. On nous dit que des 1,7 million de réfugiés syriens éparpillés et échoués dans les pays voisins, 50 % sont des enfants. Il est décourageant pour un peuple qui a vécu sur sa terre ancestrale depuis la nuit des temps d'être contraint de vivre dans des camps de réfugiés sur une terre étrangère. Nous appelons la communauté internationale et les organisations humanitaires partout dans le monde à répondre avec douceur et sollicitude aux besoins des réfugiés syriens.

Certes, nous nous félicitons de la résolution 2118 (2013) récemment adoptée qui appelle la Syrie à éliminer et à remettre ses armes chimiques aux Nations Unies, mais nous aurions préféré voir utiliser des termes plus forts stipulant clairement les mesures à prendre au cas où le régime d'Al-Assad ne respecterait pas ses obligations. Toutefois, nous rappelons à la communauté

internationale qu'elle ne doit pas se laisser aveugler par la résolution, et qu'il faut qu'elle reste vigilante et résolue, pour s'assurer que les responsables des nombreuses atrocités en Syrie, notamment le massacre du 21 août, rendent des comptes pour leurs actes.

Ma délégation tient à réaffirmer sa position, qui est en phase avec celle de plus de 60 autres pays : la question syrienne doit être déférée à la Cour pénale internationale. Nous sommes fermement convaincus que des atrocités telles que celle du 21 août constituent un défi à l'humanité et à la nature humaine. Ceux qui ont participé à la planification, l'organisation et l'exécution de ces crimes doivent faire l'objet d'une enquête et être jugés par une juridiction internationale de dernier recours.

S'agissant de la question de Palestine, le Botswana continue de croire qu'il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États. On ne saurait trop insister sur la coexistence d'Israël et de la Palestine, vivant côte à côte en tant que deux États souverains. Cela non seulement sera utile aux peuples israélien et palestinien, mais contribuera aussi à la stabilité régionale et ouvrira de nouvelles perspectives à la région dans son ensemble.

Ma délégation est de ce fait encouragée par la reprise, en juillet, de pourparlers qui n'ont que trop tardé entre Israéliens et Palestiniens. Nous pensons que ces pourparlers présentent une occasion qu'il ne faut pas laisser passer. Israéliens et Palestiniens doivent, en même temps, prouver qu'ils ont la volonté et le désir de donner forme à leur destin et leur avenir.

Nous félicitons aussi tous ceux qui continuent d'être engagés en faveur du processus de paix, les représentants du Quatuor et le Conseil de sécurité des inlassables efforts qu'ils déploient aux fins de mener pacifiquement à bien le processus de paix israélo-palestinien. Ma délégation est d'avis qu'il doit être renforcé par un appui régional et international. Nous appelons aussi les parties à créer un environnement de confiance mutuelle tout au long des négociations dans le souci de sauvegarder l'intégrité des négociations et d'éviter ainsi qu'elles soient sapées.

Pour terminer, le Botswana pense qu'un Moyen-Orient stable et pacifique n'apportera pas que la prospérité aux peuples de la région dans son ensemble, mais qu'il leur permettra aussi de jouer un rôle charnière dans le développement de leur région et du monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ben Sliman (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil ce mois et vous remercier d'avoir convoqué le présent débat sur la question « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », qui nous donne l'occasion encore une fois d'examiner les derniers faits survenus dans la région, particulièrement ceux liés à la question de Palestine. Je remercie aussi M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

Du point de vue de mon pays, la question de Palestine est l'une des questions charnières et fondamentales dans la région au Moyen-Orient, eu égard en particulier aux derniers faits survenus dans la région, aux graves défis qu'elle pose et à ce qu'elle appelle comme solutions urgentes. C'est pourquoi nous insistons pour que cette question reste un axe essentiel de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses autres organes. La question requiert l'attention continue et effective de tous les États Membres jusqu'à ce qu'un règlement final et juste soit trouvé, ce qui sera sans nul doute l'une des clefs fondamentales de la stabilité et d'une paix globale dans la région.

À cet égard, nous croyons qu'il n'y a pas de solution de rechange à la paix en vue d'instaurer la stabilité et d'ouvrir de nouveaux horizons aux peuples de toute la région. C'est pour cela que mon pays appuie et encourage la reprise des pourparlers directs entre les parties israélienne et palestinienne sous l'égide des États-Unis d'Amérique, que nous remercions des efforts qu'ils déploient pour rapprocher les vues des deux parties. Nous attendons que les pourparlers débouchent sur un règlement global et durable de la question de Palestine dans toutes ses dimensions, assorti d'un calendrier clair et bien défini, ce qui permettra au peuple palestinien de recouvrer ses droits et d'édifier son État indépendant souverain à l'intérieur des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, et à toutes les parties de la région de vivre en paix et en sécurité dans le cadre de la coexistence pacifique.

Nous avons aujourd'hui une occasion historique de créer les conditions d'un règlement juste, équilibré et durable, et nous appelons toutes les parties à tout faire pour ne pas la laisser passer, particulièrement à la lumière de la situation actuelle au Moyen-Orient, qui n'autorise plus d'autres revers et échecs. Mais, hélas, force est de constater que les pratiques et les positions des autorités d'occupation que nous voyons sur le terrain

et les déclarations non constructives que nous entendons de la part des responsables, ne reflètent pas la prise de conscience et le sérieux nécessaires pour parvenir à la paix souhaitée et compromettent sérieusement les négociations en cours et les possibilités d'un règlement entre les deux parties.

À cet égard, la Tunisie exprime son inquiétude face à la poursuite par Israël des activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans les zones environnantes qui, comme indiqué dans le dernier rapport de l'organisation israélienne Peace Now (« La paix maintenant »), ont augmenté de 70 % au premier semestre 2013 comparativement à la même période l'année dernière. Mon pays demande qu'il soit mis fin à ces pratiques que la communauté internationale s'accorde à considérer comme contraires aux normes du droit international et aux résolutions de légitimité internationale relatives au processus de paix.

La Tunisie condamne aussi les agressions des forces d'occupation et des colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens, la confiscation de leurs terres et de leurs fermes et la violation de leurs droits les plus fondamentaux, y compris les droits des détenus et des prisonniers, pratiques que la communauté internationale s'accorde à considérer comme faisant ouvertement fi des principes du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Mon pays condamne aussi les agressions contre Al Qods et les atteintes à son identité arabe et islamique, ainsi que les tentatives de modifier son caractère démographique et géographique, outre les attaques quotidiennes menées contre les lieux saints musulmans et chrétiens, particulièrement la mosquée Al-Aqsa et les fidèles palestiniens qui viennent y prier. Nous appelons aussi à la levée du blocus imposé à Gaza depuis 2007, pour mettre fin aux graves conséquences économiques qui en ont résulté et qui font que les citoyens palestiniens, notamment les femmes et les enfants, sont privés des moyens d'existence les plus vitaux. Et nous demandons à cet égard la fin de l'occupation par Israël des territoires libanais et syrien.

Ma délégation est très préoccupée par la situation en Syrie eu égard à la poursuite des assassinats et des actes de destruction et de terreur dans toutes les régions du pays, et aux graves conséquences qui en résultent pour la Syrie, pour son avenir et pour celui de toute la région, notamment sur le plan humanitaire.

La Tunisie réaffirme son appui aux aspirations du peuple syrien à la liberté, à la dignité et à la démocratie. Nous soulignons également la nécessité d'intensifier les efforts en vue de parvenir à un règlement politique de la crise, qui est devenue intolérable. Nous soulignons par ailleurs l'importance que revêtent la souveraineté de la Syrie, son intégrité territoriale et la cohésion de sa société. À cet égard, mon pays appuie les efforts déployés actuellement pour organiser la conférence de « Genève II » en vue de trouver une solution politique acceptée et appuyée par toutes les parties syriennes qui désirent la paix. Cette solution doit mettre un terme à plus de deux ans d'un conflit qui a eu des répercussions tragiques pour la Syrie et les pays de la région.

Nous réitérons également notre ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit syrien. Nous estimons que cela constitue un crime contre le peuple syrien – et même un crime contre l'humanité. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu entre les États-Unis et la Russie et de l'adoption de la résolution 2118 (2013), sur la destruction du stock d'armes chimiques de la Syrie. Ces armes constituent en effet une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région, ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons que cette démarche permettra d'avancer vers le règlement politique de la crise syrienne et la tenue, le plus tôt possible, d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ce débat trimestriel. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, de son exposé détaillé.

Je tiens tout d'abord à féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à laquelle a récemment été décerné le prix Nobel de la paix 2013. Cette importante marque de reconnaissance, qui arrive à point nommé, témoigne de l'importance de l'action menée par cette organisation dans le monde, en particulier en République arabe syrienne ces dernières semaines. Dans ce contexte, nous tenons à exprimer notre plein appui à la décision prise par le Conseil de sécurité le 11 octobre, par laquelle celui-ci approuve pour la première fois la création d'une mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU et la charge d'une mission

en plusieurs phases en vue de mettre en œuvre la résolution 2118 (2013).

Le conflit armé qui sévit en Syrie est une source d'extrême préoccupation pour chacun d'entre nous. Les tentatives de la communauté internationale visant à régler le conflit et à rétablir la stabilité dans le pays demeurent insuffisantes. Le Kirghizistan exprime une fois de plus sa profonde préoccupation face au nombre de victimes du conflit armé, à la catastrophe humanitaire et à l'escalade de la crise. Nous prions les deux parties d'appliquer immédiatement un cessez-le-feu et de régler la crise par des moyens pacifiques en instaurant un dialogue entre toutes les forces politiques du pays sous la médiation de l'ONU.

Nous appuyons le récent accord conclu entre les États-Unis et la Russie en ce qui concerne les armes chimiques syriennes, accord qui a été ensuite approuvé par le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons que la Syrie adhère à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le Kirghizistan est fermement convaincu que toutes les parties doivent renforcer leurs efforts afin de régler la crise tout en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, sans ingérence militaire extérieure.

La nécessité d'éviter une ingérence extérieure, en particulier par la force, non autorisée par le Conseil de sécurité, et d'instaurer un dialogue politique sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) a été exprimée dans les déclarations des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), adoptées respectivement durant les récents sommets de haut niveau de Bichkek, au Kirghizistan, et de Sotchi, en Fédération de Russie. Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'OTSC ont exprimé leur appui à la convocation de la deuxième conférence internationale de Genève en vue de jeter les bases de la réconciliation et de la normalisation en Syrie.

La situation en Syrie et dans ses environs ne doit pas détourner notre attention de la question israélo-palestinienne. Nous appuyons pleinement la reprise, fin juillet, des pourparlers directs entre Israël et la Palestine. Ces pourparlers de paix parrainés par les États-Unis revêtent une grande importance pour les deux parties. Comme l'a signalé à juste titre le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, en s'adressant au Conseil

le 17 septembre (voir S/PV.7032), il faudra déployer des efforts considérables et soutenus pour mener à bien les négociations dans les neuf mois impartis en vue de parvenir à un règlement global.

Nous estimons qu'il importe de poursuivre ce processus en vue de trouver des moyens de réaliser une solution à long terme et de parvenir à un accord qui permettra à deux États de coexister dans la paix et la sécurité, conformément aux paramètres préalablement définis et acceptés. Nous appuyons les efforts déployés par les États-Unis à cet égard, notamment la série de négociations de haut niveau conduites par le Président et le Secrétaire d'État américains avec leurs homologues palestiniens et israéliens en septembre. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par les agissements illégaux persistants d'Israël, notamment le meurtre de Palestiniens innocents, les activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les obstacles posés à l'acheminement de l'aide vers les populations qui en ont besoin, les mauvais traitements infligés aux prisonniers, les évictions forcées et le recours à une force excessive.

Pour terminer, je réaffirme notre conviction que le Quatuor pour le Moyen-Orient, qui est doté d'un mandat solide et jouit de la confiance de l'ensemble de la communauté internationale, doit jouer un rôle plus actif dans le processus de paix afin d'aider les deux parties à parvenir à un accord final et global.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe tout d'abord aux autres orateurs pour vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions également M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé détaillé.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La présente séance se tient en une période marquée par une incertitude constante, mais qui suscite également des espoirs. Tant que les conflits au Moyen-Orient restent sans solution, nous devons garder l'espoir et nous montrer déterminés à les régler.

Aux yeux de l'Indonésie, la question de Palestine a toujours été extrêmement importante. Nous demeurons

absolument déterminés à appuyer la cause de leur souveraineté que défendent les Palestiniens depuis plus de 60 ans, et à instaurer la paix.

Selon nous, la reprise en juillet dernier des négociations directes entre la Palestine et Israël est un événement encourageant. Nous espérons sincèrement que les négociations permettront aux deux parties d'atteindre l'objectif commun qu'est la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À cet égard, nous rappelons que le Quatuor s'est réuni à New York le 27 septembre, réunion à laquelle il a été tenu informé de la progression des négociations. Le Quatuor a été satisfait des efforts que déploient la Palestine et Israël et s'est montré déterminé à fournir un appui véritable aux deux parties afin qu'elles parviennent à un accord définitif sur le statut final dans les neuf mois impartis. Le Quatuor a également appelé toutes les parties à promouvoir des conditions propices au succès des négociations et à s'abstenir de tout acte de nature à miner la confiance. L'Indonésie appuie pleinement la position du Quatuor et appelle Israël en particulier à maintenir des conditions propices au succès des négociations. L'histoire montre que c'est le sort qu'ont connu certaines tentatives préalables d'instaurer une collaboration fructueuse.

Nous attirons en particulier l'attention sur la poursuite de la construction de logements et du mur de séparation, qui posent des obstacles formidables au progrès. De même, nous condamnons les violations constantes des droits du peuple palestinien, y compris la détention prolongée de milliers de Palestiniens, l'expulsion de familles de leur logement et le blocus de la bande de Gaza, qui ont aggravé la situation humanitaire déplorable de la population.

Nous observons en outre qu'Israël a récemment annulé, au mépris total du principe de bonne foi dans les relations internationales, la visite qu'une équipe de l'UNESCO devait effectuer dans la vieille ville de Jérusalem pour inspecter plusieurs sites religieux de la ville classés au patrimoine.

L'Indonésie n'a cessé d'exprimer son appui sans faille à la solution des deux États car elle est convaincue que le droit du peuple palestinien à son propre État est inaliénable. En outre, la création d'un État de Palestine indépendant, ayant les mêmes droits et responsabilités que les autres États, contribuera à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. L'Indonésie saisit donc

cette occasion pour appeler une nouvelle fois le Conseil de sécurité à prendre des mesures pour obliger Israël à cesser ses activités illégales sur le territoire palestinien occupé et à considérer la Palestine comme son égal et comme un partenaire respectable dans le cadre des négociations. Nous demeurons convaincus que la paix, fondée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine, est un élément important de tout accord auquel les négociations pourraient aboutir.

Je voudrais aborder maintenant la question de la Syrie. L'Indonésie demeure extrêmement préoccupée par le conflit en Syrie et ses répercussions sur le peuple syrien. La mort de milliers de personnes et la destruction généralisée de biens imposent que toutes les parties mettent fin immédiatement aux actes de violence et aux hostilités. Il est également essentiel que toutes les parties au conflit respectent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et garantissent un accès humanitaire sans restrictions et sûr à ceux qui en ont besoin.

L'Indonésie considère que la réponse favorable de la Syrie à la mise sous contrôle de ses armes chimiques en vue de leur destruction, conformément à la résolution 2118 (2013), tout en représentant une avancée importante, donne également l'occasion de redoubler d'efforts pour trouver une solution pacifique à ce conflit. En conséquence, l'Indonésie appelle de nouveau la communauté internationale à intensifier ses efforts pour promouvoir un processus politique sans exclusive qui tienne compte des souhaits de tous les Syriens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

La Bolivie prend une nouvelle fois la parole au Conseil pour condamner avec la plus grande énergie la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël, qui passe par des violations du droit international, des crimes contre l'humanité et la violation des résolutions de l'ONU.

Le Gouvernement bolivien considère qu'en vertu de le Charte des Nations Unies, le peuple palestinien a un droit absolu à l'autodétermination. Dans ce contexte, nous appelons le Secrétaire général et le Conseil de

sécurité, conformément aux mandats définis dans la Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à œuvrer en faveur d'une solution juste, durable et pacifique afin d'assurer un avenir prospère et meilleur à la Palestine, comme le demande l'Assemblée générale.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle une solution permanente à la question de Palestine ne sera trouvée qu'en mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, en obtenant l'indépendance d'un État de Palestine fondé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en trouvant une solution juste et concertée au problème des réfugiés palestiniens sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous appelons également Israël à se conformer au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et à respecter les droits inaliénables des Palestiniens et le droit de tous les États de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous ne pouvons rester indifférents face aux conséquences alarmantes, directes et indirectes de la politique de bouclages menée par Israël en Cisjordanie et des violations qu'il commet dans la bande de Gaza. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien du 7 octobre (A/68/35) indique que les restrictions à la circulation des personnes et des biens imposées par Israël depuis 2007 sous la forme d'un blocus, continuent de détériorer les conditions de vie d'1,7 million de Palestiniens.

Il incombe à la communauté internationale de veiller à ce que des enquêtes pertinentes soient menées concernant les milliers de Palestiniens détenus dans des prisons et centres de détention israéliens à la suite de plus de 2 951 arrestations et placements en détention effectués entre le 7 octobre 2012 et le 6 octobre de cette année. Au moins 3 583 Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, ont été détenus durant cette seule période. Un rapport de l'UNICEF publié en mars indique que les mauvais traitements infligés à des enfants palestiniens dans le système de détention militaire d'Israël semblent être généralisées, systématiques et institutionnalisées.

Nous nous devons de signaler également qu'en août, le Bureau central palestinien des statistiques a indiqué qu'en 2012, Israël a intensifié ses activités de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. En effet, en 2012, 563 546 colons étaient installés dans 144 colonies en Cisjordanie, soit 24 765 colons de plus qu'en 2011.

Le 18 octobre dernier, le Président du Conseil de sécurité a distribué une lettre dans laquelle l'Ambassadeur de l'État de Palestine auprès de l'ONU faisait part de sa vive inquiétude face aux activités israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, territoire qui constitue l'État de Palestine. À cet égard, mon gouvernement fait appel à la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale face aux actes de provocation et d'agression que ne cessent de commettre les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien. Nous condamnons en particulier les agressions et atteintes visant le caractère sacré des cimetières, églises et mosquées palestiniens situés sur le territoire palestinien occupé, étant donné que ces atteintes peuvent avoir de lourdes conséquences sur toute la région et l'ensemble de la communauté internationale.

Je me souviens qu'il y a quelques mois un représentant palestinien a informé d'autres représentants que l'adoption de résolutions contre Israël ne posait pas problème car ces textes finiraient certainement par prendre simplement la poussière dans un classeur de l'ONU. Nous considérons qu'il est essentiel que l'ONU et le Conseil fassent clairement savoir que les crimes commis par Israël ne peuvent et ne doivent pas restés impunis.

En même temps, la Bolivie espère bien sûr que des pourparlers de paix auront lieu et qu'ils permettront finalement la réalisation des objectifs recherchés de longue date par le peuple palestinien et la communauté internationale. Nous devons toutefois avoir à l'esprit que l'on n'acceptera pas que ces pourparlers deviennent des manœuvres dilatoires dans le but de consolider les crimes commis contre le peuple palestinien.

Enfin, la Bolivie convient que, dans la situation que connaît la République arabe syrienne, ce problème doit être naturellement résolu dans le cadre de négociations, et dans le respect du droit international, en évitant toute action unilatérale contrevenant au droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Lasso Mendoza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je souhaiterais commencer, Monsieur le Président, en vous remerciant de nouveau d'avoir ouvert ainsi la porte à un complet échange de vues sur la situation au Moyen-Orient, y compris, bien entendu, la question palestinienne.

La question palestinienne continue en effet de préoccuper considérablement une grande partie d'entre nous, puisque, en dépit de la récente reprise des pourparlers sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor, la Puissance occupante a maintenu son comportement abusif, situation qui contribue à semer la méfiance et l'instabilité dans le processus de négociation en cours.

Le comportement israélien auquel je fais référence se traduit par des pratiques systématiques proscrites par le droit international, dont le droit des droits de l'homme, le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies elle-même. Plus concrètement, je me réfère à l'occupation illégale de territoires; l'implantation incessante de colonies de peuplement; le blocus de la bande de Gaza; la construction du mur; les actes constants de provocation et d'incitation au conflit et aux affrontements religieux; le recours excessif à la force contre les civils palestiniens dans le cadre de raids militaires; et les nouvelles arrestations de Palestiniens.

Mon pays, l'Équateur, estime qu'il est regrettable de voir Israël se livrer à ces pratiques de contrôle militaire sur un autre peuple, dans le sillage de tant d'autres actes ayant entaché le passé, et que nous ne pouvons et ne devons pas effacer, car nous apprenons de nos erreurs historiques et c'est un devoir éthique que de ne pas les répéter.

Sur la base de cette prémisse, il vaut la peine de se demander : que recherche Israël? Nous supposons que c'est une solution définitive conduisant à la coexistence pacifique de son État avec la Palestine, permettant de rendre au peuple palestinien la justice et la dignité, ainsi que ses droits inaliénables, et contribuant de surcroît à la paix et à la sécurité auxquelles aspire tant l'ensemble de la région. À moins que ce ne soit le maintien de sa politique unilatérale et arbitraire, cause d'injustes souffrances et qui nie les droits du peuple palestinien en violation flagrante du droit international, au mépris absolu du sens commun et au détriment de l'espoir que porte l'espèce humaine en elle-même et en un avenir de paix et de réconciliation.

Je souhaite renouveler à l'État et au peuple palestiniens l'expression de solidarité transmise par mon pays, l'Équateur, le 26 septembre dernier, à l'occasion de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés, dans l'espoir que leur juste cause soit enfin récompensée par l'exercice

de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté, dans le cadre d'un État palestinien indépendant créé dans les frontières de 1967, et ayant pour capitale Jérusalem-Est. Parallèlement, je souhaite témoigner notre solidarité aux autres pays de la région qui subissent eux aussi l'occupation militaire israélienne, au mépris absolu des droits des peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Sheikha Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public et de nous donner la possibilité de prendre la parole. Je remercie également M. Feltman de son exposé de ce matin.

La question palestinienne, question centrale au Moyen-Orient, restera une source de préoccupation pour la région et la communauté internationale jusqu'à ce que la juste solution que tous appellent de leurs vœux soit trouvée. À cette fin, l'État du Qatar s'est réjoui et félicité publiquement des initiatives internationales visant à relancer le processus de paix sur la base du mandat bien connu de Madrid, confirmé par l'Initiative de paix arabe et réaffirmé au récent sommet de Doha. Les pays arabes ont pris des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs.

Nous réaffirmons aujourd'hui, comme nous l'avons fait par le passé, que le succès de toute initiative dépendra de la mesure dans laquelle les deux parties sont sincèrement désireuses d'atteindre ces objectifs. Nous renvoyons à cet égard aux activités illégales de peuplement de l'État d'Israël, à ses efforts pour modifier le caractère démographique des territoires palestiniens, à la judaïsation de Jérusalem-Est et au blocus imposé contre la bande de Gaza, tous actes qui ne contribuent pas à créer les conditions nécessaires au développement et aux progrès souhaités.

Nous exhortons la communauté internationale à trouver une solution permettant de créer un État indépendant de Palestine, avec pour capitale Jérusalem-Est, sur la base des frontières de 1967 et d'un retrait complet de tous les territoires occupés, y compris le Golan syrien occupé et les territoires restant occupés au Liban. En effet, le statu quo met en péril toute perspective de paix. Dans ces conditions, toute décision prise par l'État d'Israël est nulle et non avenue en droit international. Israël est responsable de l'escalade de la crise dans l'ensemble de la région.

Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en protégeant la ville de Jérusalem et les monuments et lieux saints de l'Islam et de la chrétienté qu'elle renferme, en mettant fin à l'agression subie par les pratiquants de toutes religions dans cette ville sainte et en prenant des mesures dissuasives à l'égard d'Israël conformément au droit international et aux Conventions de Genève applicables.

La situation en Syrie a atteint une ampleur catastrophique en raison des violations commises par le régime syrien, qui est allé jusqu'à recourir aux armes de destruction massive contre son propre peuple. Nous rappelons à cet égard la résolution adoptée par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Le Conseil de sécurité est parvenu à un accord en vue de l'adoption d'une résolution relative à l'utilisation des armes chimiques. Mais le Conseil se doit également de prendre des mesures rapides et immédiates en vue de protéger les civils conformément au mandat qui lui a été conféré et aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Sur le plan humanitaire, le Conseil de sécurité, dans sa déclaration présidentielle (S/PRST/2013/15), a pris la décision d'appeler la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures décisives et à utiliser tous les mécanismes dont elle dispose à cette fin. La crise humanitaire que connaissent des millions de Syriens et leurs enfants, qui, tous les jours, souffrent de la faim, ne saurait être tolérée. Le Conseil doit adopter une résolution permettant de mettre fin à leurs souffrances.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence azerbaïdjanaise, d'avoir convoqué le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous savons tous quels sont les critères fondamentaux qui permettront de créer les conditions nécessaires à la tenue de négociations sanctionnées par les résultats désirés : ce sont la volonté politique, la bonne foi et la transparence. Cependant, dans le cas qui nous occupe ici, la situation entre la Palestine et Israël, tandis que les pourparlers ont repris entre les parties et que

se sont déjà déroulés huit cycles de négociation, Israël, la Puissance occupante, continue de faire la preuve de son manque de volonté politique, de sa mauvaise foi et de son manque de transparence. Israël a intensifié sa politique de construction de colonies de peuplement, le blocus de la bande de Gaza, ses violations systématiques des droits les plus fondamentaux du peuple palestinien, et l'escalade de ses agressions contre des mosquées à Jérusalem-Est occupée, ainsi que contre le droit à la liberté de culte et de culture du peuple palestinien.

Le Nicaragua déplore l'absence de progrès depuis la récente reprise des négociations de paix, ce qui démontre une fois de plus que les intentions véritables d'Israël ne visent pas la paix mais plutôt à imposer des conditions pour les négociations et à continuer de gagner du temps afin de modifier de manière irréversible la composition démographique et religieuse de ces territoires, en violation flagrante du droit international.

Nous saisissons également l'occasion offerte par le présent débat pour réaffirmer notre solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens qui sont incarcérés dans les geôles israéliennes et soumis à des mauvais traitements de la part des autorités israéliennes, au point que certains en sont morts et que d'autres ont entamé une grève de la faim. Nous exigeons la libération des plus de 5 000 Palestiniens emprisonnés de façon arbitraire. Nous demandons instamment à tous les pays qui défendent les droits de l'homme de s'unir dans une campagne mondiale de solidarité avec les prisonniers palestiniens.

Année après année, mois après mois, nous continuons de devoir dénoncer et condamner l'occupation illégale israélienne et les politiques expansionnistes de ce pays qui, en dépit de tous les efforts de paix, s'obstine à entraver le processus de négociation pour parvenir à une solution politique, pacifique et durable. L'organisation La paix maintenant, opposée aux colonies de peuplement, a rendu public un document qui révèle que les activités de construction de colonies de peuplement israéliennes ont augmenté de 70% en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée. Le Nicaragua pose donc la question suivante au Conseil de sécurité : ces chiffres sont-ils compatibles avec le processus de paix et les négociations en cours?

Plus que jamais, après l'adoption de la résolution 67/19 à une majorité écrasante par l'Assemblée générale, la communauté internationale a le devoir incontournable de corriger l'injustice historique commise contre ce peuple frère. Même si nous n'avons

pu obtenir cette reconnaissance en raison du manque de volonté politique d'un membre permanent du Conseil de sécurité, qui par son veto et ses menaces a fait obstacle à cette aspiration légitime de la cause palestinienne, nous avons, en tant que communauté internationale, le devoir de continuer à appuyer toutes les initiatives de l'État palestinien, de convaincre ce membre permanent, une fois pour toutes, de réfléchir et de corriger cette injustice et au bout du compte, de parvenir à la paix et à la sécurité internationales au Moyen-Orient.

La paix au Moyen-Orient ne se limite pas à régler le conflit israélo-palestinien, il faut aussi trouver une solution à la situation dans tous les territoires arabes occupés par Israël, en particulier les territoires syriens et libanais. En outre, Israël doit cesser immédiatement ses attaques, pratiques et politiques contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'autodétermination des peuples et États arabes du Moyen-Orient. La paix doit être obtenue par le dialogue et un règlement politique. Les négociations entre la Palestine et Israël doivent se poursuivre de bonne foi et dans la transparence. Dans le même esprit, nous soulignons que la conférence Genève II, avec la participation de toutes les parties concernées, est la seule manière de parvenir à une solution au conflit syrien.

En conclusion, nous voudrions lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle proclame l'année 2014 année internationale de solidarité avec la Palestine. Cet événement culminerait avec l'admission de l'État de Palestine comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Le Nicaragua réaffirme une fois encore sa solidarité totale et absolue avec le peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris le droit au retour des réfugiés palestiniens pour vivre en paix et dans la liberté dans un État sis sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et coexistant avec Israël, comme le prévoient les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Régulièrement nous prenons part aux débats publics du Conseil de sécurité afin de nous replonger dans la longue histoire du peuple palestinien faite de souffrance et de déni. Les Palestiniens sont les victimes d'un régime d'oppression comme nulle part ailleurs sur la planète. Ils ne sont pas en sécurité chez eux. Leurs maisons

sont détruites par des bulldozers et les habitants en sont expulsés; leurs terres sont confisquées; leurs arbres et leurs récoltes sont saccagés; leurs routes et leurs quartiers sont barrés et morcelés et leurs frontières sont emmurées. Cette politique systématique d'oppression a pour conséquence que dans tous les territoires occupés, la qualité de vie des Palestiniens se réduit à la stricte subsistance. Tout cela se déroule malheureusement sous les yeux d'une communauté internationale pourtant déterminée à faire respecter la dignité humaine et les droits de l'homme ainsi que le droit à l'autodétermination et celui de vivre à l'abri de l'oppression et de la torture. Mais l'absence d'une quelconque action énergique laisse le champ libre à tous ces agissements.

Malgré l'indignation de la communauté internationale et l'avis consultatif défavorable de la Cour internationale de Justice (voir A/ES-10/273), Israël poursuit la construction du mur de séparation en Cisjordanie, morcelant et isolant des communautés, détruisant des moyens de subsistance et empêchant des milliers de personnes de pouvoir se rendre à leur travail, voir leur famille, aller au marché ou fréquenter les écoles et les hôpitaux. Les appels de la communauté internationale à l'amélioration des conditions de vie toujours plus déplorables de la population palestinienne restent vains. Nous partageons la préoccupation internationale devant le fait qu'Israël s'entête dans ses pratiques et politiques illégales, immorales et injustes qui entravent le processus de paix et font obstacle au rétablissement de la confiance.

Lorsque les négociations qui étaient au point mort ont repris cette année, le 14 août pour être précis, sous la médiation des États-Unis, une lueur d'espoir est apparue. Mais le temps passe et ce sentiment d'optimisme commence à s'évanouir car Israël poursuit sans relâche sa politique de colonisation illégale, qui est le principal écueil à tout progrès. Vingt ans après la percée des Accords d'Oslo, il n'y a pas d'accord final en vue, accord qui garantirait la création d'un État de Palestine indépendant, constitué de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est, sis le long des lignes de cessez-le-feu d'avant 1967 et vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël.

Bien que la communauté internationale réaffirme régulièrement son attachement à la solution des deux États, la construction par Israël d'une barrière en Cisjordanie et aux alentours et l'expansion de ses colonies dans les terres occupées rendent cette solution de moins en moins possible. Même la reprise des pourparlers en

août a été précédée d'une annonce par le Gouvernement israélien de la construction de quelque 2 000 nouveaux logements destinés aux colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Les activités de peuplement israéliennes, le blocus de la bande de Gaza, les raids de l'armée israélienne dans les territoires palestiniens et les actes de provocation et d'incitation à la violence incessants des colons israéliens extrémistes sont autant de facteurs qui exacerbent les tensions et alimentent les doutes sur l'attachement d'Israël à la solution des deux États.

L'occupation est indiscutablement à l'origine du conflit. Elle doit cesser, et le plus tôt sera le mieux. Les activités de colonisation sont une menace à l'existence d'un futur État palestinien viable. Elles sont contraires au droit international et à la Feuille de route, et par conséquent elles doivent cesser elles aussi. Si on veut qu'il y ait la paix au Moyen-Orient, nous devons convaincre Israël d'arrêter la construction de nouvelles colonies illégales, de démanteler les implantations existantes, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, et de démolir le mûr, le plus tôt possible. Dans ce contexte, nous considérons la que mesure récente prise par l'Union européenne est sur la bonne voie.

Bien que le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, ait investi un grand capital politique et beaucoup de temps pour convaincre les deux parties de reprendre les pourparlers, la communauté internationale devra maintenir la pression pour faire en sorte qu'Israël accepte une solution fondée sur les paramètres énoncés dans les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. Nous exhortons également l'ONU à assumer sa responsabilité de résoudre cette longue crise. Le Conseil de sécurité en particulier ne peut pas se soustraire à son rôle, surtout que les résolutions qu'il a adoptées au fil des ans n'ont toujours pas été mises en œuvre.

Les Israéliens ont souffert par le passé, et ils savent mieux que tout autre qu'il est impossible de nier à jamais les aspirations nationales d'un peuple. Même les puissants pharaons n'ont pas pu s'opposer à ces aspirations, et la création de l'État d'Israël est la preuve que ces aspirations peuvent voir le jour. Alors, devrions-nous attendre des dirigeants israéliens qu'ils réfléchissent à leur histoire et facilitent la solution de deux États? Je l'espère, car nous avons vu des résultats positifs se produire récemment, au Soudan du Sud

et au Timor-Leste par exemple, qui ont obtenu leur souveraineté et leur indépendance et vivent aujourd'hui dans la paix et l'harmonie, en tant que membres à part entière de la communauté mondiale. Qu'Israël et la Palestine suivent la même voie!

Le conflit israélo-palestinien est depuis longtemps l'un des principaux catalyseurs de l'instabilité et des bouleversements au Moyen-Orient, alimentant et exacerbant la violence et l'extrémisme dans la région et ailleurs dans le monde. Le Conseil de sécurité a la responsabilité, énoncée dans la Charte des Nations Unies, d'assurer la paix et la stabilité en traitant des causes profondes de ce long conflit et en négociant une solution juste. Lors de la dernière réunion du Comité pour la Palestine du Mouvement des pays non alignés, le 26 septembre, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh a réaffirmé notre attachement à la réalisation des aspirations inaliénables et légitimes du peuple palestinien à un État de Palestine viable, indépendant et d'un seul tenant, sur la base des frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant aux côtés d'Israël dans la paix et l'harmonie. La réalisation de cet objectif réparerait l'injustice historique infligée aux Palestiniens et apporterait une grande contribution à une stabilité et une paix durables au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège accueille avec satisfaction la résolution 2118 (2013) qu'elle considère comme un jalon important dans les efforts déployés pour traiter de la question des armes chimiques en Syrie. Il est temps et nécessaire d'éliminer les stocks d'armes chimiques en Syrie et d'écarter pour toujours le risque que quiconque utilise ces armes odieuses en Syrie. Mais nous savons que cela ne mettra pas fin à la guerre dans ce pays. La résolution 2118 (2013) doit donc être un tremplin qui permettra de faire cesser les tueries dans le pays et de parvenir à un règlement politique de ce conflit pour lequel il n'existe aucune solution militaire.

La Norvège exhorte les parties à participer à la prochaine conférence « Genève II », une conférence qui devrait faire fond sur le cadre déjà établi par la première Conférence de Genève. L'objectif doit être de conclure un accord sur un organe de transition qui pourra préparer des élections libres et une Constitution démocratique. Cet organe préparerait la voie à une Syrie véritablement démocratique et inclusive et assurerait le

respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

En même temps, nous ne devons pas oublier les souffrances de millions de victimes et l'urgence d'un accès humanitaire immédiat et sans entrave. Aujourd'hui, plus de 2 millions de personnes n'ont aucun accès à l'assistance humanitaire. C'est inacceptable. Nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ce que la déclaration présidentielle du 2 octobre (S/PRST/2013/15) soit pleinement mise en œuvre.

La Norvège appuie avec fermeté les négociations en cours sur un accord sur le statut final entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Le courage montré par les dirigeants des deux parties est extrêmement louable. Les pourparlers se poursuivent, et c'est encourageant car le temps presse. Nous engageons instamment les deux parties à saisir l'occasion qui se présente et à convenir d'une solution dans les paramètres des résolutions pertinentes des Nations Unies, des Accords d'Oslo et des accords ultérieurs.

Nous comprenons bien sûr que la conclusion d'un accord ne se fera pas sans que chaque partie fasse des concessions douloureuses et prenne des décisions difficiles. Mais c'est désormais dans l'intérêt du peuple palestinien de conclure un accord. C'est peut-être la dernière chance pendant longtemps que le peuple palestinien aura de réaliser ses aspirations nationales. Il est également de l'intérêt d'Israël de parvenir à un accord. La reconnaissance plus large du droit d'exister d'Israël ne se fera qu'avec la fin de l'occupation. Seul l'établissement d'un État palestinien souverain, conformément aux principes de la vision de paix de deux États, assurera à Israël des frontières sûres et internationalement reconnues.

La Norvège est préoccupée par tout événement extérieur qui menace de saper les pourparlers. Nous condamnons le recours à la violence. Nous demandons aux parties de s'abstenir de toute action unilatérale sur le terrain. Les activités de peuplement doivent cesser et toutes les parties doivent s'abstenir de toute provocation et rester engagées dans le processus.

La Norvège, en sa qualité de Président du groupe de coordination des donateurs – le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens – appelle les donateurs à maintenir le même état d'esprit positif que celui de la réunion tenue à New York le 25 septembre. Le budget de l'Autorité palestinienne a un besoin urgent de contributions

additionnelles. La réunion est parvenue à la conclusion que 350 millions de dollars étaient nécessaires cette année. Elle a également appelé les généreux États arabes à accorder une aide supplémentaire afin de réduire la dette intérieure palestinienne. Le Gouvernement palestinien devrait aligner ses dépenses sur ses ressources. Le Gouvernement israélien devrait lever les restrictions sur le développement du secteur privé de l'économie palestinienne. Les deux Gouvernements devraient coopérer pour continuer à améliorer l'environnement des affaires, le commerce, le développement, et la collecte et le transfert des taxes et des droits.

Forts d'un nouvel espoir de règlement politique du conflit, les donateurs ont convenu de poursuivre le programme d'édification de l'État pendant la durée des négociations. Nous, les donateurs, devons tenir nos promesses. En même temps, les donateurs appellent les parties à assumer leurs responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat très important aujourd'hui, qui est l'occasion pour l'ensemble des États Membres de contribuer aux délibérations très importantes sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques pour son exposé très complet sur la situation au Moyen-Orient.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient continue d'être extrêmement préoccupante pour la Namibie, car l'occupation de territoires palestiniens se poursuit sans relâche et le peuple de Palestine continue de vivre sous le joug de l'occupant. Le débat d'aujourd'hui se tient à un moment où la Namibie attend avec grande anticipation un résultat positif de la reprise récente des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens, à la suite d'efforts internationaux intensifs.

Au fil des ans, la Namibie a exprimé au peuple palestinien son appui inébranlable et sa solidarité, tandis qu'il cherche à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté. C'est un point de vue que ma délégation a toujours défendu depuis que nous avons obtenu notre indépendance du régime d'apartheid sud-africain il y

a 23 ans; avant cela, nous étions dans la même situation que les Palestiniens. Nous ne pouvons donc pas faire preuve d'apathie pendant que le peuple palestinien continue de subir l'occupation israélienne.

Le déni de leur droit fondamental à l'autodétermination en raison de l'occupation israélienne permanente continue d'affecter gravement leur bien-être socioéconomique. Ils ne sont pas autorisés à exercer pleinement leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, à laquelle nous attachons tous une grande valeur. La Namibie s'oppose également au bouclage de la bande de Gaza, qui cause tant de souffrances aux Palestiniens.

La Namibie tient à réitérer son appel au retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et appelle la communauté internationale à faciliter la création de l'État palestinien sur la base des frontières de 1967. La communauté internationale a l'obligation de veiller à ce que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

À cet égard, la Namibie se félicite de la réactivation du Groupe de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le mandat est de favoriser et de renforcer la coopération entre le Comité et les organisations de la société civile, et s'engage à appuyer les efforts du Comité pour mobiliser la communauté internationale en vue de faciliter la concrétisation des droits inaliénables du peuple palestinien. De véritables progrès durables vers la libération de la Palestine ne pourront se faire qu'avec la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU concernant le règlement pacifique de la question de Palestine.

Tout en se félicitant des négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens à la suite d'intenses efforts internationaux, la Namibie estime que la paix au Moyen-Orient ne pourra s'instaurer qu'en mettant fin à l'occupation illégale du territoire palestinien par Israël. Il reste donc encore beaucoup à faire pour ouvrir la voie à la création de l'État palestinien, mettre fin au conflit et offrir une paix et une sécurité durables aux Palestiniens et aux Israéliens.

Je voudrais réaffirmer le ferme appui de la Namibie au processus de paix en cours. Nous appelons les deux parties à s'engager, à saisir cette occasion et

à respecter les obligations et accords précédemment contractés pour établir une paix durable entre Israël et la Palestine et permettre à leurs peuples de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres. La Namibie est convaincue que nos débats d'aujourd'hui contribueront à la recherche d'une solution globale, juste et durable – une solution mettant fin à l'occupation israélienne qui dure depuis 1967, et permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables au sein d'un État indépendant.

Je voudrais terminer en réaffirmant une fois de plus le soutien et la solidarité indéfectibles de la Namibie envers les Palestiniens qui défendent leur cause de liberté, d'indépendance et de justice sociale, et notre appui à l'admission de la Palestine en tant que membre de plein droit de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka.

M^{me} Muthukumarana (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous remercier d'avoir convoqué l'important débat de ce jour. La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Trouver une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient est une priorité pour la communauté internationale depuis 1948. Le conflit du Moyen-Orient requiert une quantité considérable d'attention et de ressources de la part de la communauté internationale. Nous comptons sur un leadership proactif pour mettre fin à cette situation insatisfaisante.

Il faut d'urgence améliorer les conditions dans lesquelles vivent les Palestiniens. Cela ne peut que contribuer à améliorer la situation de la région dans son ensemble. Des générations successives de Palestiniens ont souffert en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment du fait d'être dépossédés d'une grande partie de leurs terres.

Ces dernières années, la poursuite du blocus de Gaza a ajouté aux souffrances et à la frustration des Palestiniens vivant dans la région. Ce bouclage a créé une économie dépendante de l'aide, et inspiré un profond sentiment d'impuissance. En 2012, son économie a progressé de 5,9%, bien qu'avec un faible point de départ, ce qui représente moins de la moitié du taux atteint en 2011. Cela s'est traduit par un taux de chômage très élevé et de faibles salaires, ce qui, conjugué

avec l'augmentation du coût de la vie, a eu une influence directe sur l'accès des Gazaouis à l'alimentation. En 2012, on a estimé que 34% des ménages, soit environ 1,6 million de personnes, étaient touchés par l'insécurité alimentaire. En outre, la poursuite du blocus continue de faire peser un lourd fardeau sur le système éducatif déjà mis à rude épreuve dans la bande de Gaza. La récente fermeture des tunnels clandestins a soumis à une pression accrue la population gazaouie. Il est urgent, au plan humanitaire, de lever les restrictions sur la plupart des importations, notamment les fournitures de base, et des exportations qui transitent par les points de passage légaux entre Israël et la bande de Gaza.

Nous notons avec préoccupation que l'ONU a du mal à faire en sorte de fournir à la majorité de la population gazaouie les produits de base nécessaires. Dans la bande de Gaza, les difficultés de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont atteint un point critique. Malgré la diminution sensible des interventions humanitaires depuis 2012, l'appel d'urgence de l'Agence demeure sérieusement sous-financé. Nous appuyons fermement le travail accompli par les institutions spécialisées des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, notamment l'UNRWA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

La situation en Cisjordanie est également très préoccupante. Bien que le nombre de perquisitions et d'arrestations soit resté stable ces derniers mois, l'intensité des affrontements au cours de ces opérations et le nombre de victimes civiles se sont accrus de façon inquiétante.

Israël a l'obligation de protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés et de s'abstenir de commettre des actes contraires aux règles établies du droit international et de la pratique. Les activités de colonisation sont une infraction au droit, comme l'indique l'article 49 de la quatrième Convention de Genève de 1949. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice ont tous condamné les activités de colonisation comme étant contraires à la loi. Mettre fin à ces pratiques, qui sont la cause de beaucoup de souffrances humaines et de frictions permanentes dans les territoires occupés, constitue une étape indispensable pour améliorer la situation sur le terrain et renforcer la confiance.

Nous sommes extrêmement attentifs aux besoins d'Israël en matière de sécurité. Les attaques aveugles perpétrées contre des civils israéliens ne feront que creuser le fossé entre les parties. Nous encourageons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue, dans l'intérêt du processus de paix et par souci de la sécurité des civils. En outre, l'adoption mutuelle d'une démarche sensible aux préoccupations des uns et des autres favoriserait un climat propice à la paix.

Compte tenu des conditions insatisfaisantes qui règnent dans les territoires palestiniens occupés, nous espérons que tous les efforts seront faits pour que la reprise des négociations soit couronnée de succès, et ce afin qu'Israéliens et Palestiniens puissent jouir de la paix et de la prospérité sur leurs terres respectives. L'objectif des négociations doit être d'obtenir un accord de paix durable menant à la création d'un État de Palestine pleinement souverain et sécurisé.

Sri Lanka appuie la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien à la création d'un État et à l'achèvement d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967. L'unité politique et le progrès économique du peuple palestinien contribueront à la viabilité de cette solution. Par conséquent, nous encourageons vivement un rapprochement politique entre Gaza et la Cisjordanie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter chaleureusement pour votre accession, ce mois-ci, à la présidence du Conseil de sécurité pour la deuxième fois. Je vous remercie également du rôle crucial que vous jouez au Conseil de sécurité et d'avoir organisé le présent débat sur la situation au Moyen-Orient.

Mon pays souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite au nom de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que celles qui ont été faites au nom de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

Depuis plus de 60 ans, le Conseil se penche sur la tragédie du peuple palestinien. Dans le même temps, Israël continue de commettre des violations du droit international en privant les Palestiniens de leurs droits, et les Palestiniens continuent de souffrir en l'absence d'une solution à ce conflit car les résolutions de l'ONU

affirmant le droit du peuple palestinien d'établir son propre État restent lettre morte. Cela a des répercussions négatives sur la région du Moyen-Orient, ainsi que sur la paix et la sécurité dans le monde.

Cela permet également à Israël de poursuivre sa politique de colonisation, de continuer à placer en détention des milliers de prisonniers et de continuer à profaner des lieux saints. Israël continue également de provoquer des déplacements de citoyens palestiniens, notamment à Jérusalem, et de mettre en œuvre sa politique d'apartheid et de nettoyage ethnique. Tout cela se produit au vu et au su du Conseil de sécurité, qui n'assume pas ses responsabilités et s'est montré incapable de mettre fin à l'occupation israélienne, qui est probablement le dernier cas d'occupation à avoir survécu à l'ère de la ségrégation raciale.

L'occupation israélienne se poursuit, de même que les violations quotidiennes des droits des Palestiniens, notamment des déplacements, des expulsions, des arrestations arbitraires, les mauvais traitements infligés aux prisonniers et les activités de colonisation en cours dont le but est de modifier la situation démographique sur le terrain au moyen de la confiscation et de la destruction de maisons appartenant à des Palestiniens, de l'expansion des colonies, de la détention des manifestants palestiniens et des mauvais traitements qui leur sont infligés. En outre, le blocus imposé à Gaza se poursuit.

Les Nations Unies et la communauté internationale ont dénoncé à maintes reprises ces pratiques arbitraires, y compris le mois dernier (voir S/PV.7032), lors de l'exposé de M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, au Conseil. Il a fait état d'une attaque qui avait coûté la vie à des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, dont un employé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dans le contexte d'actes d'agression perpétrés par Israël. Selon les Nations Unies, Israël a effectué 282 opérations d'infiltration et provoqué le déplacement de 176 Palestiniens, dont 87 enfants. Le Conseil s'est bien gardé de condamner explicitement ces actes. Israël accélère le rythme de ses agressions contre les lieux saints au moyen de violations quasi quotidiennes perpétrées par des colons israéliens. Nous ne devons pas non plus oublier la décision grave prise par le général qui dirige les forces d'occupation, en vertu de laquelle les Juifs peuvent avoir accès à la sainte

mosquée Al-Aqsa, ainsi que la tentative de construire une synagogue en face de la mosquée Al-Marwani en vue de judaïser ce lieu saint et de porter atteinte à son caractère sacré islamo-chrétien.

N'est-il pas grand temps que le Conseil renonce à sa politique de laissez-faire en faisant preuve de plus d'efficacité pour régler la question palestinienne? N'est-il pas grand temps que le Conseil prenne conscience du fait que l'occupation israélienne constitue et a constitué au fil des décennies une menace constante pour la paix et la sécurité internationales? Mon pays, qui a été le premier parrain de l'Initiative de paix arabe, invite le Conseil à honorer ses engagements et à assumer ses responsabilités historiques humanitaires et morales afin que le monde ne perde pas espoir dans la paix et sa confiance dans nos institutions internationales communes.

En Syrie, le régime syrien poursuit sa campagne d'extermination contre le peuple syrien frère, en utilisant toutes sortes d'armes classiques et d'autres armes. Il a tué plus de 120 000 personnes et a provoqué le déplacement de plus d'un quart de la population syrienne. Ce régime est même allé jusqu'à utiliser des armes chimiques contre des civils sans défense. Il continue de sévir sans être inquiété, convaincu que le Conseil ne pourra pas le réprimer ou protéger ses citoyens – une responsabilité qui incombe à ce régime –, en raison du recours à répétition au droit de veto.

Face au massacre de la Ghouta, lorsque le régime syrien a tué plus de 1 000 personnes à l'aide d'armes chimiques, le Conseil a réagi tardivement en prenant des mesures dérisoires. Cette réaction s'est concentrée exclusivement sur les armes chimiques en réduisant la cause d'un peuple qui lutte pour sa liberté à une question d'armes chimiques. Même lorsque le Conseil de sécurité a débattu des moyens d'acheminer une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin, il s'est contenté d'adopter une déclaration présidentielle (S/PRST/2013/15).

Le Conseil doit se montrer ferme. Il doit adopter les résolutions nécessaires afin d'imposer des sanctions contre quiconque essaie de faire un chantage moral sans précédent en s'opposant à la livraison d'une aide humanitaire indispensable dans certaines villes et provinces. Il est grand temps que le Conseil de sécurité mette fin aux souffrances du peuple syrien en ne laissant pas le régime syrien se servir des résolutions du Conseil relatives à la convocation de conférences ou à l'élimination des armes chimiques comme d'une

manœuvre dilatoire. Si le Conseil ne prend pas les mesures qui s'imposent, cela risque de transformer la situation en Syrie en une question sur laquelle le Conseil devra se pencher mois après mois, année après année, alors que les Syriens continuent de périr.

Ma délégation réaffirme la nécessité de régler définitivement et immédiatement la situation en Syrie, sans se limiter à examiner les retombées du massacre de la Ghouta et à détruire les armes chimiques syriennes, comme l'a affirmé la réunion ministérielle de la Ligue des États arabes qui s'est tenue en septembre. Il faut également prendre les mesures nécessaires pour parvenir à un cessez-le-feu sur tout le territoire syrien, en interdisant le recours à l'aviation de guerre, aux missiles et aux armes lourdes, tout en adoptant un mécanisme de suivi et de surveillance du cessez-le-feu, sous la supervision de l'ONU.

Ni les Syriens ni le monde n'oublieront l'indifférence manifestée par la communauté internationale s'agissant de régler la crise syrienne de manière radicale et efficace. Nous affirmons que le régime syrien et les forces qui ont comploté avec lui contre le peuple syrien, en l'empoisonnant par des gaz chimiques, ne devraient pas être autorisés à participer à la détermination de son avenir. Il faut qu'ils soient traduits en justice et qu'ils répondent devant la justice internationale des crimes qu'ils ont commis, par l'intermédiaire d'un tribunal spécial qui jugerait tous ceux qui ont sur les mains du sang innocent.

Pour terminer, je rappelle au Conseil, avec tout le respect qui lui est dû, les responsabilités qui lui incombent s'agissant de l'exécution des résolutions de l'ONU portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Je rappelle que le Conseil a failli à son devoir en matière de mise en œuvre de l'engagement, pris au niveau international, de convoquer une conférence internationale dans ce sens avant la fin de l'année 2012. Or l'année 2013 touche à sa fin sans une lueur d'espoir de voir cette conférence organisée bientôt. Cela pousse les peuples épris de paix dans notre région à s'interroger sur la validité des résolutions internationales si la communauté internationale, à travers ses institutions, n'est pas capable d'appliquer même les résolutions les plus simples, comme l'organisation d'une conférence que tout le monde attend.

Nous exhortons les membres du Conseil à renouveler et à restaurer la confiance des peuples du monde dans les institutions de l'action conjointe

internationale, Conseil de sécurité en tête, en s'attachant à préserver la paix et la sécurité internationales, sans céder aux tergiversations ou aux atermoiements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se joint aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Nous remercions M. Feltman de l'exposé qu'il a présenté devant le Conseil ce matin. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de participer et de faire part de nos vues au cours de cet important débat consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les événements récents, en particulier la reprise des négociations entre Israël et la Palestine, sont une source d'encouragement. Nous accueillons favorablement les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, qui a rencontré les dirigeants des deux pays, ainsi que les efforts diplomatiques déployés actuellement en Europe et au Moyen-Orient afin de promouvoir la paix dans la région de manière générale et de parvenir à un règlement durable du problème israélo-palestinien en particulier. Nous espérons que toutes les parties impliquées dans les négociations reconnaîtront la sagesse de ce proverbe arabe : « Rien ne sert d'être doux comme le miel, si ce n'est pour se faire avaler; rien ne sert d'être trop amer, si ce n'est pour provoquer le dégoût ».

Nous pensons que la seule solution à ce conflit prolongé consiste à mener un processus de négociations pacifique et juste, qui se déroule dans un environnement propice à des délibérations fructueuses – c'est-à-dire un environnement libre de toute intimidation, crainte, violence ou autre obstruction.

Nous savons tous que la construction de colonies par Israël reste le principal obstacle à la progression des négociations de paix. Mais Israël poursuit ses activités d'implantation en toute impunité. Nous savons tous que la poursuite de la construction des colonies modifie le caractère géographique de la Palestine et pourrait rendre impossible la solution des deux États, qui répond à l'appel de l'immense majorité à créer un

État palestinien souverain, indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, qui coexisterait pacifiquement aux côtés d'Israël, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous condamnons la poursuite des activités de peuplement et appelons tous ceux qui ont les moyens d'y mettre un terme, notamment le Conseil, à faire le nécessaire sans délai. Nous ne savons que trop bien que si un État autre qu'Israël s'adonnait à ces activités, il serait très vite condamné et menacé d'une intervention par la force.

Les faits nouveaux encourageants survenus récemment ne se sont pas encore traduits par de véritables progrès sur le terrain, notamment dans le territoire palestinien occupé. La vérité est que les Palestiniens continuent de vivre sous une occupation qu'ils endurent depuis des décennies. Ils sont confrontés à des difficultés quotidiennes, auxquelles viennent s'ajouter les nombreux postes de contrôle qui entravent leur liberté de mouvement et d'accès. La violence dont sont victimes les Palestiniens de la part des colons israéliens se poursuit sans relâche, et la construction du mur de séparation se poursuit en dépit des condamnations internationales. Nous estimons que la décision d'Israël de libérer certains prisonniers palestiniens constitue à la fois une mesure de confiance et une preuve de son attachement aux pourparlers de paix, mais nous condamnons en revanche la capture et l'emprisonnement de ressortissants palestiniens, en particulier des enfants.

De la même manière, l'Afrique du Sud est profondément préoccupée par l'épreuve que subissent les Palestiniens qui sont détenus illégalement dans les geôles israéliennes et qui continuent de vivre dans des conditions atroces. Une fois encore, nous appelons Israël à respecter les droits de l'homme de tous les prisonniers palestiniens et de se conformer aux normes pertinentes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949).

Nous nous déclarons à nouveau profondément préoccupés par les violations des droits fondamentaux des enfants palestiniens du fait de leur détention. Nous avons pleinement conscience des effets durablement néfastes que cette détention aura sur ce groupe vulnérable, ainsi que de ses répercussions négatives sur leur transformation en adultes responsables et productifs. Une fois encore, nous appelons Israël à respecter ses obligations au titre du droit international

et du droit international des droits de l'homme, et à protéger les droits de l'enfant.

L'Afrique du Sud se félicite des efforts de réconciliation entre les Palestiniens, notamment des accords conclus au Caire en 2011 entre le Fatah, le Hamas et les autres parties, ainsi que de l'accord atteint en février 2012 au Qatar. Ce sont des faits particulièrement appréciables. L'Afrique du Sud a félicité toutes les parties prenantes à ces deux accords, et les a encouragées à parvenir à la réconciliation et à l'unité, deux ingrédients majeurs d'une paix durable et pérenne. L'Afrique du Sud continuera d'appuyer tous les efforts consentis en vue de faire régner la démocratie, la paix et la stabilité, et pour la promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine en Palestine.

L'élaboration de l'Initiative économique pour la Palestine par les États-Unis et le Quatuor est louable. Nous espérons qu'elle permettra de raviver le potentiel économique de la Palestine et qu'elle aidera à soulager les pressions financières auxquelles elle est actuellement confrontée. Nous appelons la communauté internationale, y compris le secteur privé, à prêter main-forte à ce programme socioéconomique critique. Nous félicitons le Gouvernement israélien d'avoir adopté des mesures qui faciliteront la mise en œuvre de cette Initiative, notamment s'agissant de l'autorisation d'importer de plus grandes quantités de matériaux de construction et d'eau à Gaza. Ces mesures contribueraient à la renaissance de l'enclave qui a énormément souffert du blocus, lequel continue de rendre difficile la vie des habitants de Gaza, et a directement contribué à la hausse du chômage et de la pauvreté.

Cette évolution positive ne nous empêche pas de demander à Israël de lever le blocus illégal imposé à Gaza, en application du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève et les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 465 (1980), 681 (1990), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009).

Le besoin de lier développement et paix à la sécurité n'a jamais été aussi évident qu'aujourd'hui. L'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, avait raison d'affirmer qu'

« il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Si le combat n'est pas livré sur tous les fronts, aucune victoire ne sera possible » (A/59/2005, par.17).

Enfin, nous attendons avec impatience de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, en présence du vainqueur de l'Arab Idol, le Palestinien Mohammed Assaf, qui sera l'élément marquant de la célébration. Nous souhaitons plein succès aux Palestiniens dans leur quête d'autodétermination, et nous promettons d'appuyer leur noble cause.

M. León González (Cuba) (parle en espagnol) : Cuba s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. À titre national, je voudrais faire quelques observations sur l'important thème dont nous débattons aujourd'hui.

Le Moyen-Orient accapare l'attention de la communauté internationale en raison particulièrement des faits qui sont survenus dans cette région dernièrement. Mais nous ne saurions oublier que la région est marquée par l'instabilité et l'insécurité du fait principalement de ce que nous considérons être le principal problème politique au Moyen-Orient : l'agression systématique d'Israël, Puissance occupante, contre la Palestine. L'occupation israélienne illégale de territoires palestiniens et d'autres territoires arabes reste le seul obstacle à la paix et à la réalisation d'un règlement durable et global dans la région du Moyen-Orient.

Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et prendre des mesures pratiques et spécifiques pour contraindre Israël à cesser ses abus contre le peuple palestinien. Par son comportement, Israël viole délibérément les résolutions de l'ONU, menace la paix et la sécurité régionales et internationales et viole les droits fondamentaux de tout un peuple. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que l'agression continue et qu'il ne sera pas tenu compte des droits légitimes du peuple palestinien.

L'Assemblée générale a pris une décision historique lorsque ses États Membres ont accordé à la Palestine, par une décision à la majorité (résolution 67/19), le statut d'État observateur non membre auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cuba a appuyé cette décision conforme à sa position historique d'appui à la cause du peuple palestinien et de défense de ses droits. La délégation cubaine renouvelle son appui à l'admission de la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'ONU. Le Conseil de sécurité doit étudier et approuver sans plus de retard la demande d'admission de la Palestine en tant qu'État Membre de l'ONU, que ce pays a soumise en 2011.

Si nous sommes encouragés par l'annonce de la reprise des négociations entre Israël et la Palestine, nous ne devons pas moins continuer de soutenir le peuple palestinien dans sa lutte légitime et juste pour l'autodétermination et l'établissement d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cuba demande qu'Israël se conforme au droit international et qu'il mette fin à son occupation de tous les territoires arabes, et réaffirme sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Les souffrances du peuple palestinien se sont aggravées du fait du nombre croissant de colonies de peuplement israéliennes, de la difficile et grave situation des prisonniers palestiniens et de la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza assiégée, dont les conditions de vie de ses habitants se sont encore détériorées du fait du blocus injuste imposé à cette région. Seules la fin de la politique de peuplement, la libération des prisonniers palestiniens et la levée du blocus imposé à la bande de Gaza rendront possible la mise en œuvre d'un véritable processus politique en mesure de faire revenir la paix dans la région. Cuba continuera d'appuyer le peuple palestinien dans sa juste lutte pour l'autodétermination.

Cuba attache une attention particulière à la situation en Syrie et à ses répercussions internationales. Cuba condamne tout emploi d'armes chimiques et d'autres armes de destruction massive, et est fermement attachée à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et au strict respect de ses dispositions. Cuba est en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques.

À cet égard, nous saluons la décision de la République arabe syrienne d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques et son engagement immédiatement à titre provisoire, notamment avant son entrée en vigueur dans le pays. De même que nous saluons les accords conclus concernant la destruction de l'arsenal chimique syrien. Nous appuyons aussi les efforts déployés en faveur d'un règlement politique du conflit qui respecte la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité de la Syrie et l'autodétermination de son peuple.

Nous rejetons catégoriquement l'intervention militaire en tant que solution à ce très grave conflit, et nous sommes opposés à l'emploi de la force contre

la Syrie. Nous sommes nous aussi préoccupés par les pertes de vies innocentes en Syrie et où que ce soit dans le monde. Nous condamnons aussi le recours à la prétendue protection des vies humaines comme prétexte à l'intervention étrangère, qu'elle soit directe ou par le biais de groupes armés illégaux, notamment l'utilisation de mercenaires qui ne sèment que mort et destruction.

Le Conseil de sécurité a l'obligation de promouvoir la paix, pas la violence. L'obligation d'éviter la déstabilisation et non d'aider à financer, armer et former les agents de la déstabilisation. L'obligation de protéger les innocents et non pas les utiliser ou les manipuler à des fins géopolitiques. Cette obligation incombe aussi à l'Organisation dans son ensemble. Cuba s'oppose aux appels lancés par ceux qui prônent un changement de régime en Syrie et choisissent le recours à la force et à la violence au lieu de contribuer au dialogue et à la négociation entre toutes les parties. Nous condamnons aussi la complicité des médias qui sont habitués à déformer la réalité et qui ne sont pas comptables des conséquences de leurs actes.

Nous réitérons notre appel à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et le droit à l'autodétermination de son peuple, loin de toute intervention ou ingérence étrangère de quelque type que ce soit, et nous préconisons la promotion d'un règlement politique du conflit par la voie diplomatique et sans davantage d'effusion de sang.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Tandis que le Moyen-Orient traverse une période d'extraordinaires défis, un processus de paix crédible menant à une solution des deux États reste la première des priorités de l'Organisation de la coopération islamique. Nous réaffirmons la responsabilité permanente de l'ONU vis-à-vis de la question de Palestine jusqu'à ce que tous ses aspects aient trouvé un règlement juste et global, et nous demandons à la communauté internationale de maintenir son engagement et son appui dans cette période cruciale, afin de saisir la possibilité qu'offre actuellement la diplomatie de produire des résultats qui imposent le respect résolutions de l'ONU et mettent fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967.

La dernière initiative des États-Unis visant à relancer le processus de paix, dont le Secrétaire d'État John Kerry est le maître d'oeuvre, mérite nos éloges, et nous espérons que cette fois-ci elle permettra d'accomplir des progrès réalistes.

L'agonie, les difficultés et le désespoir ressentis par la population syrienne ne connaissent aucune relâche. La brutalité dont est victime la population civile est sans pareille, et des millions de personnes sont réfugiées dans des camps de fortune dans les pays voisins. On n'entrevoit pas la fin de cette catastrophe humanitaire. Tous les espoirs sont tournés vers la nouvelle impulsion donnée au processus d'organisation de la conférence « Genève II », qui a été longtemps retardée, en vue de parvenir à un règlement négocié et de mettre un terme au chaos et aux effusions de sang.

L'OCI est gravement préoccupée par la poursuite de l'agression israélienne contre le peuple palestinien et son territoire. Israël, la Puissance occupante, poursuit la construction de logements illégaux et du mur d'annexion et d'apartheid, qui constituent de graves violations du droit international, minent la continuité, l'unité et la viabilité de l'État de Palestine et compromettent la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. À cet égard, l'OCI lance un appel urgent à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, afin qu'elle honore ses responsabilités et qu'elle envisage de prendre des mesures pratiques pour mettre un terme à la politique de colonisation israélienne.

La fragilité de la situation sur le terrain, liée aux provocations violentes et aux actes de terreur persistants commis par des colons israéliens fanatiques, est alarmante. Ces agressions quotidiennes contre la vie, les biens et les droits des Palestiniens, qui incluent le blocage de routes, la destruction sauvage de voitures et de maisons, l'incendie de mosquées et de champs et le déracinement d'arbres, de même que d'autres dommages causés aux biens, sont malheureusement devenues banales. Ces actes menacent de déstabiliser encore plus une situation déjà extrêmement fragile sur le terrain et de saboter la reprise des négociations bilatérales. L'incapacité persistante à faire respecter le droit international encourage la Puissance occupante et les colons israéliens fanatiques à continuer de commettre des violations et des crimes contre le peuple palestinien, en toute impunité.

Dans le même ordre d'idées, les mesures unilatérales illégales prises par Israël à Jérusalem-Est

occupée continuent de menacer le caractère symbolique que revêt la ville sainte de Jérusalem pour l'ensemble du monde islamique. Tout acte visant à modifier le caractère arabe et la composition démographique de Jérusalem-Est occupée – notamment la construction de logements, les fouilles sous la mosquée Al-Aqsa, la profanation de sites musulmans et chrétiens, la déformation de l'histoire authentique de la ville, l'altération de ses sites historiques, la démolition de maisons palestiniennes et la fermeture d'institutions palestiniennes en vue d'isoler Jérusalem-Est de ses alentours palestiniens – est illégal, nul et non avvenu et doit cesser immédiatement. La poursuite de ces actes illégaux menace de déstabiliser encore davantage l'ensemble de la région.

La poursuite et l'intensification des actes de provocation commis par Israël, la Puissance occupante, et ses colons extrémistes, en particulier à Haram al-Charif et sur le site de la mosquée Al-Aqsa, pourraient embraser des tensions religieuses déjà bouillonnantes et faire éclater la violence, et il importe que la communauté internationale y prête une attention immédiate, en prenant soin de mettre en place des mesures pour apaiser les tensions, préserver le caractère sacré des sites religieux musulmans et chrétiens dans la ville et les protéger contre tout acte d'agression ou de provocation.

À cet égard, nous rappelons que ces actes israéliens illégaux ont de tout temps été contraires au droit international et aux résolutions de la légitimité internationale, notamment celles qui affirment que Jérusalem-Est demeure partie intégrante du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, et que son annexion illégale par Israël continue d'être rejetée et non reconnue par la communauté internationale.

Les statistiques publiées par l'ONU montrent que le taux de démolition de structures résidentielles et autres a augmenté l'année dernière, que ce soit en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. Le nombre de petites communautés continuellement détruites revient à autant de transferts forcés de populations, qui ne peuvent plus vivre sur place sans abri. Cela constitue une violation claire de la Convention de Genève ainsi qu'un crime de guerre.

L'OCI souligne que le blocus israélien de la bande de Gaza constitue un châtime collectif infligé au peuple palestinien, ce qui a des répercussions profondes et catastrophiques sur la vie de l'ensemble de la population sur les plans social, économique et humanitaire. L'OCI exige à nouveau qu'il soit mis fin immédiatement à ce blocus israélien illégal et inhumain.

En outre, l'OCI est profondément préoccupée par les violations des droits fondamentaux des prisonniers politiques palestiniens détenus dans des prisons et des centres de détention israéliens. Les politiques israéliennes inhumaines et les violations systématiques commises à l'encontre des prisonniers palestiniens exigent une intervention urgente de la communauté internationale afin de défendre les droits fondamentaux des prisonniers palestiniens, de sauver leur vie et de faire pression sur Israël pour qu'il respecte ses obligations à leur égard, conformément au droit international humanitaire, notamment aux Conventions de Genève. Israël soumet au régime de détention administrative des milliers de Palestiniens pour de longues périodes, sans leur faire connaître les charges qui pèsent contre eux et sans respecter les garanties de procédure régulière.

L'OCI estime que le consensus international en faveur d'un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient exige que les résolutions internationales et le droit international soient appliqués. Le Conseil de sécurité ne peut garder le silence alors qu'une situation instable et dangereuse continue de s'envenimer sur le terrain parce qu'Israël continue de défier la volonté de la communauté internationale en occupant de force des territoires palestiniens et arabes et en empêchant le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien. L'OCI prie le Conseil de jouer son rôle en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient en appliquant les résolutions qu'il a adoptées, et ce pour faire avancer le processus vers la réalisation de la paix.

Pour terminer, je réaffirme que l'OCI est pleinement solidaire du peuple palestinien et qu'elle l'appuie dans sa lutte pour le rétablissement de ses droits légitimes et inaliénables, notamment les droits au retour et à l'autodétermination, et pour le respect de la souveraineté et de l'indépendance de l'État de Palestine sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les représentants d'un grand nombre de pays arabes et d'autres pays ont utilisé cette enceinte pour lancer une série d'accusations infondées contre mon pays, en faisant référence à notre capitale éternelle, Jérusalem. Il est complètement absurde d'entendre les représentants de certains des régimes les plus tyranniques au monde faire la leçon à la seule véritable démocratie du

Moyen-Orient en ce qui concerne les droits de l'homme et les droits religieux. L'on en vient à se demander de quels droits peuvent bien parler ces représentants. Peut-être pensent-ils aux droits religieux sous l'angle de la politique saoudienne, qui consiste à exécuter les personnes qui importent des livres chrétiens, ou peut-être font-ils référence au fait que l'entrée de certaines villes saoudiennes est interdite aux non-musulmans.

Dans les remarques qu'il a prononcées tout à l'heure, le représentant du Liban a accusé Israël de violer la résolution 1701 (2006). En fait, au cours des deux derniers mois, le nombre de violations de la Ligne bleue et de la résolution 1701 (2006) commises par le Liban a augmenté quotidiennement. Au lieu de monter la garde, l'Armée libanaise n'intervient pas et permet à des activistes armés du Hezbollah et à des citoyens libanais armés de violer la résolution 1701 (2006) et la Ligne bleue.

Les deux parties – y compris le Liban – doivent respecter la résolution 1701 (2006). Les mots prononcés par le Liban ne suffisent pas. Le Liban devrait peut-être envisager d'adoucir ses propos et de mettre davantage la pression sur le Hezbollah. Au moment où nous parlons, le Hezbollah s'est doté d'un arsenal de 60 000 roquettes dans des zones peuplées au sud du Litani, au Liban. En opérant au milieu des populations civiles et en dirigeant des attaques contre la population civile en Israël, le Hezbollah et le Liban commettent un double crime de guerre.

Compte tenu de ces atteintes aux droits de l'homme, et d'autres, le représentant libanais fait preuve de beaucoup de hardiesse en prenant la parole dans cette salle pour diaboliser la seule démocratie qui respecte les droits de l'homme au Moyen-Orient. Je dois cependant dire que j'ai été ému d'entendre le représentant libanais montrer un tel intérêt pour les droits palestiniens, même si je proposerais que, plutôt que de prononcer des paroles creuses, son gouvernement devrait s'intéresser aux camps de réfugiés palestiniens dans tout le Liban, où les conditions de vie des Palestiniens sont parmi les pires de la région. Ils y sont exposés à la violence, à la discrimination, à l'oppression économique et à la marginalisation de la part de tous les secteurs de la société.

Je voudrais également répondre à un certain nombre d'autres États de notre région qui ont porté des accusations contre Israël dans le courant du débat d'aujourd'hui. Pour commencer, il n'y a pas de blocus à Gaza. Tous les biens et l'ensemble

de l'aide humanitaire – je le répète : toute l'aide humanitaire – arrive à Gaza en provenance d'Israël. Nul besoin d'être géographe pour savoir que Gaza a un autre point d'entrée.

En outre, je voudrais pouvoir être choqué par les accusations proférées par le représentant syrien, mais rien ne peut être plus choquant que les crimes commis par la Syrie : premièrement et surtout, le meurtre de 120 000 hommes, femmes et enfants; deuxièmement, l'emploi d'armes chimiques contre des civils innocents; et, troisièmement, le déplacement de millions de personnes. Le représentant syrien use du plus vieux subterfuge qui soit. En attaquant Israël, il crée un écran de fumée pour détourner l'attention des atrocités commises en Syrie par son gouvernement. Cette ruse n'a pas fonctionné par le passé et ne fonctionne toujours pas.

Enfin, nous avons entendu de nombreux représentants d'États membres du Mouvement des pays non alignés critiquer Israël aujourd'hui. Je voudrais faire observer à ces mêmes représentants qu'ils choisissent d'ignorer les crimes commis par l'État qui assume la présidence du Mouvement actuellement, l'Iran, à leurs risques et périls. L'Iran appuie activement un régime meurtrier à Damas et est responsable, dans le même temps, du meurtre de milliers de Syriens ainsi que de réfugiés palestiniens. Et c'est ce pays qui se trouve à la tête de toutes les attaques lancées contre Israël dans cette salle. La rhétorique hypocrite du Mouvement des pays non alignés doit maintenant cesser.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant syrien a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Adi (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je m'excuse de reprendre la parole. Je voudrais à nouveau signaler que la délégation de mon pays a souligné à maintes reprises qu'il ne fallait pas détourner l'attention de l'objectif principal de la question à l'examen, à savoir la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes et non un débat sur la situation intérieure des États de la région. La délégation de mon pays ne tombera pas dans ce piège.

Je voudrais cependant signaler les mensonges et sophismes du représentant israélien. Nous aurions souhaité que le représentant israélien informe le Conseil, qui a adopté des centaines de résolutions et exigé la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés, des mesures prises par Israël à cet égard, des

mesures qu'il a prises pour faire cesser les souffrances du peuple arabe qui plie sous le poids de l'occupation et pour mettre fin à la politique de colonisation.

Une nouvelle fois, certaines délégations sont tombées dans ce même piège et ont parlé des souffrances du peuple syrien, oubliant celles du peuple syrien pliant sous le poids de l'occupation dans le Golan syrien occupé. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a foi dans le rôle central de l'ONU et dans le rôle joué par le Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous continuons de demander au Conseil de faire appliquer toutes ses résolutions visant à mettre fin à l'occupation et à lutter contre le terrorisme et l'incitation au terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Observateur permanent de la Palestine a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole, mais j'estime que cela est absolument nécessaire pour réagir au tissu de mensonges présenté par le représentant israélien au Conseil concernant les Palestiniens et leurs dirigeants. Je ne m'abaisserai pas à répondre à ce tissu de mensonges. Il suffit de dire qu'il est difficile de voir ceux, dont les forces, les colons et certains des dirigeants ont sur les mains le sang de milliers de victimes palestiniennes, venir nous faire une leçon de morale et s'arroger une supériorité morale.

À cet égard, je mets également au défi le représentant israélien, qui, de façon catégorique, a simplement dit que les documents que nous faisons parvenir aux membres du Conseil de sécurité ne sont rien d'autres que des mensonges, de fournir un seul élément de preuve démontrant que la documentation que nous envoyons régulièrement au Conseil pour consigner des faits attestant des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre notre population sur le territoire occupé, n'est pas authentique. Qu'il fournisse un seul élément de preuve. Il s'est contenté de dire que le contenu de nos lettres est mensonger, mais il n'a pas donné un seul élément de preuve en ce sens.

Concernant Jérusalem, je pense que les actions israéliennes parlent d'elles-mêmes. Il ne peut pas partir du principe que les personnes présentes dans cette salle et l'ensemble de la communauté internationale ne sont qu'une bande d'idiots. Comme on le sait, des millions de Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza ne sont pas autorisés à venir pratiquer leur religion dans

la ville sainte de Jérusalem, qu'ils soient musulmans ou chrétiens. Ce sont des faits. Tout Palestinien ou Palestinienne, originaire par exemple de Ramallah, qui essaie de se rendre à Jérusalem pour la prière du vendredi dans un des lieux saints n'aura pas le droit de pratiquer sa religion sur ces sites sans autorisation.

Le discours fait par le représentant israélien est surprenant au plus haut point. Il ne s'agit pas d'un discours correspondant au climat de paix ou visant à tracer plus facilement les contours de la paix. Il s'agit de la déclaration d'une personne qui cherche véritablement des excuses pour créer des problèmes et ne pas réunir les conditions préalables nécessaires à la paix en termes de bonne conduite conforme au droit international.

La position d'ensemble de toute la communauté internationale et les déclarations faites par tous ici aujourd'hui – et nous les en remercions – et celles de nombreux autres représentants d'États non membres du Conseil visent à faire clairement savoir aux dirigeants israéliens qu'ils doivent sortir de la rêverie dans laquelle ils se complaisent et cesser de refuser de reconnaître ce qui se passe vraiment. Ils doivent écouter la communauté internationale et agir en fonction des exigences de paix, et ne doivent pas essayer de rejeter la faute sur les autres. Un message adressé par tous les participants présents ici, que nous apprécions, est que les dirigeants israéliens doivent se réveiller et agir pour réunir les conditions nécessaires à la paix.

J'estime qu'il est temps que, tous, nous mettions fin à l'impunité sans limite dont bénéficie Israël et que nous lui appliquions la loi tout comme elle a été appliquée à ceux qui se comportaient comme lui jusqu'à ce que le Conseil prenne des mesures décisives. Lorsque la communauté internationale – et le Conseil de sécurité, en particulier – prend des mesures décisives, elle ne laisse personne se permettre de venir ici lui donner des leçons de la façon dont vient de le faire le représentant israélien. Nous sommes certains que la patience du Conseil est à bout et que nous sommes très près du point où, soit Israël décide d'agir de bonne foi, de négocier avec nous de bonne foi, d'agir en conformité avec le droit international et de mettre un terme à tous les crimes et violations du droit international qu'il commet contre notre peuple soit, j'en suis convaincu, le Conseil prendra des mesures décisives contre lui afin de permettre à la paix de s'enraciner.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de

sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.